



Cette publication a été co-financée
par l'Union européenne

Migration au Sénégal

PROFIL NATIONAL 2009



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



FONDATION POUR LE RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS EN AFRIQUE

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas les positions de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les appellations utilisées et la présentation des données dans le rapport n'impliquent pas l'expression d'opinion de la part de l'Union européenne ou de l'OIM concernant des faits tels que statut légal, pays, territoire, ville ou zone particulière, ou à propos de leurs autorités, ou de leurs frontières ou confins. Toute omission et erreur reste de la seule responsabilité de l'auteur.

L'OIM croit fermement que les migrations organisées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires au sein de la communauté internationale afin de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration, et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Ce document a été produit avec le soutien financier de l'Union européenne. Les positions exprimées ici ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant l'opinion officielle de l'Union européenne.

Editeur : Organisation internationale pour les migrations
17 route des Morillons
1211 Genève 19
Suisse
Tél : +41 22 717 91 11
Télécopie : +41 22 798 61 50
Courrier électronique : hq@iom.int
Internet : <http://www.iom.int>

ISBN 978-92-9068-564-7

© 2009 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur.



Cette publication a été co-financée
par l'Union européenne



Migration au Sénégal

PROFIL NATIONAL 2009

Préparé pour l'OIM par
Aymar Narodar Some



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



FONDATION POUR LE RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS EN AFRIQUE

Sommaire

Liste des tableaux	5
Liste des graphiques	7
Abréviations	9
Avant-propos.....	13
Résumé	19
Executive Summary	25
PARTIE A : Introduction.....	31
A.1 Etat des lieux du niveau de développement	31
A.2 Principales tendances migratoires	32
PARTIE B : Analyse du contexte socio-économique de la migration....	35
B.1 Changements démographiques	35
B.2 Environnement économique.....	36
B.3 Marché du travail	39
B.4 Capital humain	41
PARTIE C : Analyse de la situation migratoire dans le pays	43
C.1 Immigrants	44
C.1.1 Nombre total d'immigrants	44
C.1.2 Types d'immigrants	46
C.1.3 Immigrants en situation irrégulière	51
C.2 Emigrants.....	52
C.2.1 Nombre total d'émigrants.....	53
C.2.2 Type d'émigrants.....	55
C.2.3 Emigrants en situation irrégulière	58
C.3 Diaspora	59
C.4 Transferts de fonds.....	60
PARTIE D : Analyse des facteurs générant la migration	63
D.1 Principales caractéristiques des tendances migratoires actuelles	63
D.2 Identification des facteurs générant la migration	64
D.3 Evolution probable des mouvements migratoires	67

PARTIE E : Efficacité des politiques dans la gestion du phénomène migratoire	69
E.1 Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration	69
E.1.1 Aperçu des récents développements de la politique migratoire	69
E.1.2 Aperçu de la législation nationale.....	73
E.1.3 Description des principaux acteurs institutionnels impliqués dans la gestion de la migration	77
E.2 Analyse de la coordination politique en matière migratoire	85
E.3 Coopération régionale et internationale	92
E.4 Evaluation globale de la politique migratoire	95
PARTIE F : Evaluation des conséquences de la migration et de la politique migratoire sur le développement.....	97
F.1 Impacts de la migration sur le développement socio-économique du pays.....	97
F.2 Impacts des politiques migratoires sur le développement du pays.....	101
PARTIE G : Conclusions.....	103
G.1 Principales conclusions sur les tendances migratoires récentes.....	103
G.2 Recommandations pour l'amélioration des statistiques migratoires.....	104
G.3 Recommandations relatives à la gestion de la migration.....	107
Bibliographie	109
Annexe I : Statistiques	117
Annexe II : Aperçu de la migration interne	139
Annexe III : Aperçu des sources nationales de données migratoires	141

Liste des tableaux

Tableau 1 : Arrivées de touristes aux frontières nationales par région d'origine, 2004-2006	49
Tableau 2 : Population réfugiée au Sénégal par pays d'origine des réfugiés, 1998-2007	50
Tableau 3 : Emigrants sénégalais selon la région de destination, 2003-2004	53
Tableau 4 : Prise de décision et prise en charge des frais de voyage des émigrants, 2001	66
Tableau 5 : Répartition dans certaines régions ou localités des candidats à l'émigration légale, nombre d'inscrits auprès des CDEPS (période de mai à juin 2008)	71
Tableau 6 : Proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté national, 2001-2007 (%)	117
Tableau 7 : Ratio d'écart de pauvreté au niveau des individus et part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale, 2001-2005 (%)	117
Tableau 8 : Les ratios filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire, 2000-2006 (%).....	117
Tableau 9 : Quelques indices de l'indicateur du développement humain, 2005	117
Tableau 10 : Population sénégalaise par sexe, 2004-2009.....	117
Tableau 11 : Population sénégalaise par âge et par sexe, 2002	118
Tableau 12 : Indicateurs démographiques.....	118
Tableau 13 : Indicateurs économiques, 2002-2008	118
Tableau 14: Investissements directs étrangers (IDE).....	119
Tableau 15: Résumé de l'IDE au Sénégal (en millions de dollars E.-U.).....	119
Tableau 16: Principaux indicateurs sur le commerce, 2004-2006 (%)	120
Tableau 17 : Importations et exportations, 2000-2004 (milliards FCFA)	120
Tableau 18 : Importations et exportations de biens et services, par pays de provenance/destination, 2003 (milliards FCFA).....	120
Tableau 19 : Population active occupée au Sénégal, 2002-2006	120
Tableau 20 : Taux de chômage à Dakar par sexe et par âge, 2002.....	120
Tableau 21 : Chômage par milieu de résidence et par niveau d'instruction, 2002 (%)	121
Tableau 22 : Salaires mensuels des travailleurs à Dakar par profil, 2002 (valeur médiane en milliers de FCFA)	121
Tableau 23 : Niveaux d'alphabétisation et de scolarisation, 2002-2004.....	122
Tableau 24 : Evolution des effectifs des immigrés au Sénégal, 1976-2005... ..	123
Tableau 25 : Répartition de la population totale selon la nationalité,2001	123
Tableau 26 : Immigrants internationaux au Sénégal, 1995-2010.....	123
Tableau 27 : Répartition des étrangers au Sénégal selon le niveau d'instruction, 2001	124

Tableau 28 : Répartition des étrangers au Sénégal selon l'activité actuelle, 2001	124
Tableau 29 : Répartition des étrangers au Sénégal selon le secteur d'activité/activité actuelle, 2001	124
Tableau 30 : Répartition des étrangers au Sénégal selon la branche d'activité/activité actuelle, 2001	125
Tableau 31 : Répartition des étrangers arrivés récemment au Sénégal selon la raison d'installation dans la localité, 2001	125
Tableau 32 : Demandeurs d'asile au Sénégal, 2000-2007	126
Tableau 33 : Arrivées de touristes aux frontières nationales par nationalité, 2004-2006	127
Tableau 34 : Arrivées de touristes dans les hôtels et établissements similaires par nationalité, 2000-2006	128
Tableau 35 : Emigrants, nés à l'étrangers, enregistré dans les principaux pays d'accueil européens, 1999-2007	129
Tableau 36 : Répartition du flux des émigrants de la période 1997-2001 selon leur âge en 2001	129
Tableau 37 : Répartition du flux des émigrants de la période 1997-2001 selon la destination	129
Tableau 38 : Répartition du flux des émigrants de la période 1997- 2001 selon le sexe	130
Tableau 39 : Répartition des flux d'émigrants de la période 1997-2001 selon la raison principale du départ	130
Tableau 40 : Nombre de ménages sénégalais avec/sans émigrants, 2001.....	130
Tableau 41 : Répartition du flux des émigrants de la période 1997-2001 selon l'occupation principale avant le départ.....	130
Tableau 42 : Population réfugiée originaire du Sénégal, 2000-2007	131
Tableau 43 : Demandeurs d'asile d'origine sénégalaise, 2000-2007	132
Tableau 44 : Les étudiants sénégalais à l'étranger, 2000-2006	134
Tableau 45 : Sénégalais en situation irrégulière appréhendés et Sénégalais expulsés dans les 27 pays de l'UE, 2006-2007	135
Tableau 46 : Régularité d'envois d'argent des émigrés selon la région de résidence, 2001	136
Tableau 47 : Montant total des transferts de fonds reçus des émigrants, 2005-2007 (en millions de FCFA)	136
Tableau 48 : Dépôts des immigrés au Sénégal, 2005-2007	137
Tableau 49 : Transferts classiques de La Poste (mandats et virements), 2005-2007 (en millions de FCFA)	137
Tableau 50 : Indicateurs sur les transferts rapides reçus, 2005-2007	137
Tableau 51: Estimation des dépenses par tête et par milieu de résidence, 2001 (en FCFA)	138
Tableau 52 : Nombre d'associations des Sénégalais de l'étranger, 2008	138
Tableau 53 : Intensité des échanges migratoires entre milieux, 2002	139

Liste des graphiques

Graphique 1 :	Etrangers et immigrants internationaux au Sénégal, 1976 - 2005	45
Graphique 2 :	Répartition des étrangers au Sénégal selon l'activité, 2001	47
Graphique 3 :	Répartition de la main-d'œuvre étrangère occupée selon le secteur d'activité, 2001	47
Graphique 4 :	Population réfugiée au Sénégal, 1998-2007.....	50
Graphique 5 :	Demandeurs d'asile au Sénégal, 2000-2008.....	51
Graphique 6 :	Flux des émigrants entre la période 1997-2001 selon la destination, 2001	54
Graphique 7 :	Etudiants sénégalais inscrits à l'étranger dans l'enseignement supérieur, 2000-2007.....	56
Graphique 8 :	Refugiés sénégalais à l'étranger, 2000-2008.....	57
Graphique 9 :	Demandeurs d'asile sénégalais à l'étranger, 2000-2008....	58
Graphique 10 :	Sénégalais en situation irrégulière appréhendés et expulsés dans les 27 pays de l'UE, par nationalité, 2006-2007	59
Graphique 11 :	Transferts de fonds reçus des émigrants sénégalais par région d'envoi, 2005-2007 (en milliards de FCFA)	60
Graphique 12 :	Moyennes annuelles des dépenses par tête des ménages avec ou sans transferts de fonds reçus de l'étranger, selon le milieu de résidence, 2001 (en FCFA)	98
Graphique 13 :	Flux des émigrants durant la période 1997-2001 selon l'occupation principale avant le départ.....	100
Graphique 14 :	Flux d'émigrants durant la période 1997-2001 par groupe d'âge, en 2001.....	101

Abréviations

ACDI	Agence canadienne de développement international
AENEAS	Programme d'assistance financière et technique en faveur de pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile
AFDS	Agence du Fonds de développement social
AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
ANEJ	Agence nationale pour l'emploi des jeunes
ANSD	Agence nationale de la statistique et de la démographie
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIT	Bureau international du travail
BTP	Bâtiment et travaux publics
CCA	Common Country Assessment
CCIAD	Chambre de commerce d'industrie et d'agriculture de Dakar
CDEPS	Centres départementaux d'éducation populaire et sportive
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEPED	Centre population et développement
CERPOD	Centre d'études et de recherche sur la population et le développement
CIREFI	Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration
CNGSOE	Commission nationale de gestion et de suivi des offres d'emploi
CNPE	Comité national de politique économique
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement
CONGAD	Conseil des ONG d'appui au développement
CSPLP	Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté
CSSSE	Comité de suivi du symposium des Sénégalais de l'extérieur
DIAL	Développement, institutions et analyses de long terme
DIAPOD	Diasporas pour le développement
DIAPOL	Prospectives dialogues politiques
DPEE	Direction de la prévision et des études économiques
DPRE	Direction de la planification et de la réforme de l'éducation

DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EMUS	Enquête sur les migrations et l'urbanisation au Sénégal
ENDA Tiers Monde	Environnement et développement du tiers monde
EPPS	Enquête sur la perception de la pauvreté au Sénégal
ESAM	Enquête sénégalaise auprès des ménages
FAISE	Fond d'appui à l'investissement des Sénégalais de l'extérieur
FBCF	Formation brute de capital fixe
FIERI	Forum de recherche international et européen sur les migrations
FMI	Fond monétaire international
FRONTEX	Système européen de surveillance des frontières
FSP/MAE	Fonds de solidarité prioritaire/Ministère des affaires étrangères (France)
GTTN	Groupe de travail technique national
HCR	Haut commissariat des nations unies pour les réfugiés
IDH	Indicateur de développement humain
IFAN	Institut fondamental d'Afrique noire
INED	Institut national d'études démographiques
IPDSR	Institut de formation et recherche en population, développement et santé de la reproduction
IRD	Institut de recherche pour le développement
MAFE	Migrations entre l'Afrique et l'Europe
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MIDA	Migrations pour le développement en Afrique
MSE	Ministère des Sénégalais de l'extérieur, de l'artisanat et du tourisme
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFEJBAN	Office pour l'emploi des jeunes de la banlieue
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement

OMT / WTO	Organisation mondiale du tourisme
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU DC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
PNBG	Programme national de bonne gouvernance
PNDL	Programme national de développement local
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
REMIGRAF	Réseau d'étude des migrations internationales africaines
REMUAO	Réseau migration et urbanisation en Afrique de l'Ouest
REVA	Retour vers l'agriculture
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SDS	Schéma directeur de la statistique du Sénégal
SIGEM	Système d'information pour la gestion efficace de la migration
SIME	Système d'information sur le marché de l'emploi
TOKTEN	Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNOWA	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest
UPF	Université Pompeu Fabra de Barcelone

Avant-propos

Ces trois dernières années, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a préparé des profils migratoires sur 32 pays de diverses régions du monde, soit l'Europe de l'Est, la région de la mer Noire, l'Amérique du Sud et l'Afrique.

Les profils migratoires ont été proposés dans un premier temps par la Commission européenne dans la communication sur la migration et le développement de 2005. Selon ce document, les profils migratoires devraient être des rapports statistiques fournissant des informations sur un panel de sujets relatifs à la migration dans les pays partenaires de l'Union européenne et conçus comme un outil de la Commission européenne pour informer les programmes d'assistance communautaire des pays tiers en matière de migration, ainsi que les stratégies de réduction de la pauvreté.

En Afrique de l'Ouest et centrale, l'OIM a approfondi le concept originel des profils migratoires. Dans le projet « Migration en Afrique de l'Ouest et centrale : profils nationaux pour le développement de politiques stratégiques », les profils migratoires sont conçus pour être plus que des rapports statistiques. Ils sont également destinés à être des outils gouvernementaux pour le développement de politiques.

Le principal objectif de cette recherche et de ce projet est de renforcer les capacités gouvernementales des dix pays ciblés en Afrique de l'Ouest et centrale, pour promouvoir une approche politique de la migration cohérente et proactive, en développant des « profils migratoires nationaux » en tant que cadre pour la collecte et l'analyse de données en appui à la planification des politiques stratégiques au niveau national et régional. Grâce au soutien financier de la Commission européenne, de l'Office fédéral des migrations suisse et de la Coopération belge au développement, l'OIM met en œuvre ce projet en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigeria, en République démocratique du Congo et au Sénégal, tandis que des profils migratoires sont également en cours d'élaboration au Cap-Vert et au Cameroun.

Les profils migratoires sont un résultat fondamental de ce projet. Ils rassemblent les informations existantes, en provenance de différentes sources, de façon structurée et fournissent un aperçu complet des tendances clé en matière de migration internationale et de développement socio-économique dans les pays ciblés. Ils identifient également les lacunes en matière de données et les stratégies potentielles pour améliorer la collecte de celles-ci, dans l'optique d'une planification des politiques.

Il est important de noter que l'élaboration de ces Profils migratoires nationaux va au-delà de la simple collecte d'informations. Les données et informations pertinentes en matière migratoire sont souvent conservées à divers endroits, à la fois au sein de structures gouvernementales et en dehors. Chaque pays ciblé instaure donc un Groupe de travail technique national (GTTN) interministériel pour faciliter la collecte des informations pertinentes en provenance de diverses entités. Les GTTN ont également permis aux gouvernements de contribuer au rapport à chaque étape du processus de rédaction, et de prendre en considération de manière plus large une approche cohérente de la collecte de données et du développement de politiques. Les avant-projets de profils migratoires ont été présentés lors d'ateliers nationaux de planning politique, sur la base desquels les gouvernements ont émis des recommandations sur le développement futur de politiques et ont amélioré la collecte de données. Les profils migratoires nationaux sont donc le résultat d'un processus largement appuyé par les gouvernements, destiné à accroître l'utilisation de données pour le développement de politiques. Ils vont au-delà de la seule compilation de données.

Par le biais de mécanismes tels que les GTTN et les ateliers nationaux de planning politique, les rapports constituent également un instrument de sensibilisation et contribuent à avancer le planning politique sur les migrations internationales dans les pays ciblés.

Afin de rester un outil efficace pour l'élaboration de politiques, les profils migratoires nécessitent une mise à jour régulière et d'être utilisés pour le développement de politiques. La pérennité des mécanismes gouvernementaux établis pour la préparation des profils migratoires demeure un défi important. Les données sur lesquelles le rapport se base et le format du rapport doivent être améliorés pour permettre une analyse plus approfondie des tendances relatives à la migration. Le projet « Migration en Afrique de l'Ouest et centrale : profils nationaux pour le développement de politiques stratégiques » a initié une résolution de ces défis, mais d'autres interventions sont nécessaires afin d'assurer que les profils migratoires constituent un outil d'information régulièrement mis à jour pour le développement de politiques.

Ce rapport n'aurait pu être possible sans les contributions de nombreuses personnes. Nous souhaiterions remercier : l'expert national, Aymar Narodar Some, pour la rédaction du rapport ; Rudolf Anich, Jobst Koehler et Timon Van Lidth pour la coordination, la révision et l'édition du profil migratoire ; Maud Bonnet et Pierpaolo Capalbo pour l'assistance dans la recherche lors des étapes finales ; le point focal et la mission de l'OIM au Sénégal pour la transmission

d'informations complémentaires et les derniers mais non les moindres les membres du Gouvernement qui ont fourni de précieux commentaires sur le rapport lors des différentes phases du projet.

Abye Makonnen
Représentant régional
Mission à fonctions régionales
Dakar, Sénégal

Frank Laczko
Chef de la division recherche et publications
Siège de l'OIM
Genève, Suisse



SENEGAL - Données de base	
Population (2009)	12 171 265
Superficie totale	196 722 km ²
PIB par habitant (PPA en dollar US) (2005)	1 792
Indice de développement humain (IDH) (rang) (2005)	156 sur 177
Taux migration net (période 2000-2005)	-1.9 / 1 000 population

Source: Division de la Population des Nations Unies (DPNU) (2008), World Population Prospects: The 2008 Revision ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2008), Rapport sur le Développement humain 2007/2008 ; Agence Nationales de la Statistique et de la Démographie du Ministère de l'Economie et des Finances (ANSF) (2009), Fiche de projection des statistiques démographiques et économiques du Sénégal

Résumé

Historiquement pays principalement d'immigration de la sous-région ouest-africaine, le Sénégal est devenu un pays d'émigration en raison des conditions de vie de plus en plus difficiles et du succès des premiers émigrants sénégalais dans des pays africains ayant davantage de potentiel, ainsi qu'en Europe et en Amérique.

L'immigration, bien que moins importante, subsiste mais est devenue principalement une migration de transit. En effet, en raison de sa position géographique, les candidats à l'émigration, d'Afrique de l'Ouest en particulier, transitent par le Sénégal pour se rendre plus au nord, dans les pays du Maghreb, ou pour emprunter les voies maritimes et aériennes vers l'Occident.

Selon la Division de la population des Nations Unies (DPNU), le taux net de migration pour 1 000 personnes était négatif sur la période 1995-2000 (-2,2) et 2000-2005 (-1,9). Les estimations pour 2005-2010 semblent confirmer cette décroissance avec un taux, toujours négatif, de -1,7 (DPNU, 2008).

L'immigration au Sénégal

En 2001, le stock d'immigrants était de 126 204 personnes, soit 1,2 % de la population totale (ESAM II, 2001) et de 220 208 personnes en 2005, soit 2 % de la population totale (DPNU, 2009).

Les immigrants sont issus principalement de la Guinée (39 %), de la Mauritanie (15 %), de la Guinée-Bissau (11 %), du Mali (8 %), de la France (8 %), du Cap-Vert (4 %), de la Gambie (3 %), du Maroc (2 %) et du Burkina Faso (1 %) (DRC, 2007).

Le regroupement familial apparaissait comme l'une des raisons principales en 2001 puisque 51,4 % des immigrés justifiaient leur venue par des raisons familiales (ANSD, 2004).

Selon l'Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM II) de 2001, environ un tiers des étrangers au Sénégal, soit 31,8 %, ont immigré pour des raisons liées au travail ou économiques. Parmi les 86 688 étrangers en âge de travailler sur 126 054 au total en 2001, c'est-à-dire les personnes âgées de 15 à 64 ans, ce sont 55,9 % qui ont déclaré avoir une occupation et 11,2 % étaient à la recherche d'un emploi (ANSD, 2004). Lors de l'ESAM II de 2001, on estimait que 34,2 % étaient occupés dans le commerce ; 26,4 % dans l'agriculture et 15,4 % dans la production et la transformation ; 55,5 % n'avaient aucun niveau d'éducation.

L'émigration sénégalaise

Selon des données disponibles auprès du Centre DRC sur la migration, la globalisation et la pauvreté (basées sur les données des recensements sur la période 1995-2005), le stock des émigrants sénégalais est évalué à 479 515. Les principales destinations sont la Gambie (20 %), la France (18 %), l'Italie (10 %), la Mauritanie (8 %), l'Allemagne (5 %) et le Ghana (5 %) (DRC, 2007).

Selon l'ESAM II de 2001, 68 % des émigrants avaient un âge compris entre 15 et 34 ans ; 94 % étaient des émigrants actifs d'âge compris entre 15 et 54 ans.

En 2000, ils étaient près de 68 % à migrer à la recherche d'un meilleur ou d'un nouvel emploi, notamment pour des travailleurs qualifiés qui représentaient 24,1 % du stock d'émigrés à l'étranger (Dia, 2006). Pour la même année, 17,7 % de la population ayant un niveau d'enseignement supérieur a émigré (Docquier et Marfouk, 2005). La fuite des cerveaux semble être confirmée par les chiffres de Clemens et Petterson (2007) : 51 % des médecins sénégalais et 27 % des infirmières ont émigrés sur la période 1995-2005, principalement en France.

Depuis les années 1980, le conflit casamançais a engendré de nombreux déplacés internes et des milliers de réfugiés sénégalais, vers la Gambie et la Guinée-Bissau en particulier. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'effectif des réfugiés d'origine sénégalaise a pratiquement doublé entre 2005 et 2006 : il est passé de 8 671 réfugiés en 2005 à 15 163 en 2006. En 2007, les réfugiés étaient au nombre de 15 896 personnes dont près de 95 % étaient en Gambie et Guinée-Bissau (HCR, 2008). Depuis fin 2004, un cessez-le-feu est instauré entre l'Etat et les forces rebelles indépendantistes du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) pour laisser place à des négociations pour la paix. Des conflits sporadiques ont tout de même eu lieu, maintenant la région de la Casamance dans une situation d'insécurité permanente pour les populations civiles.

Les facteurs conduisant à la migration

La pauvreté individuelle, calculée sur la base d'une ligne de pauvreté correspondant à une consommation de 2 400 calories par personnes et par jour, a diminué selon l'ESAM II, passant de 67 % en 1995 à 57 % en 2001 (ANSD, 2004) et à 50,6 % en 2005 (MEF, 2007c). Mais selon une enquête sur la perception de la pauvreté au Sénégal (EPPS) réalisée en 2001 et portant sur le même échantillon que celui de l'ESAM II, 66 % des ménages s'estimaient pauvres (ANSD, 2002).

Les changements climatiques et la détérioration de l'environnement (progression de la désertification et problèmes pluviométriques) entraînent une diminution des rendements agricoles. L'exode rural s'accroît donc car il est de plus en plus difficile de vivre de l'agriculture. De plus, il y a un manque d'infrastructures administratives, sanitaires et culturelles en milieu rural.

On assiste donc à une urbanisation croissante, avec un taux d'urbanisation de 39 % en 1988 (ANSD, 1993) et de 40,7 % en 2001 (ANSD, 2004). Les villes concentrant une large part de la population active, le taux de chômage en milieu urbain était de 17,1 % en 2002 et de 9,8 % en milieu rural (ANSD, 2006). Ce chômage touche particulièrement les jeunes de moins de 35 ans pour lesquels le taux de chômage atteint les 30 % (Banque mondiale, 2007).

En raison de cette situation et afin de trouver de meilleures conditions de vie, les populations sont tentées de poursuivre l'aventure vers des pays plus riches, où d'autres Sénégalais ont pu, par la même voie, subvenir aux besoins de leur famille et ont pu investir dans l'immobilier et le commerce.

On remarque à travers les statistiques que l'émigration est souvent une stratégie communautaire de survie. Ainsi, dans deux cas sur cinq, la décision d'émigrer est prise par le chef de ménage, par une concertation des parties, par des proches parents hors du ménage, par une personne à l'extérieur du pays ou par un employeur, qui supporte presque toujours (à 93 %) les frais de voyage (ANSD, 2004).

Hormis ces considérations économiques, le conflit en Casamance a également engendré de nombreux déplacés internes et des milliers de réfugiés sénégalais. Des conflits sporadiques continuent d'avoir lieu, maintenant la région dans une situation d'insécurité, empêchant le retour de ces personnes.

Les conséquences des migrations sur la société sénégalaise

Les transferts de fonds de la part des émigrants sénégalais contribuent beaucoup aux revenus dans les ménages qui ont un expatrié. Les fonds reçus de l'extérieur sont à l'origine d'une hausse du revenu par tête des sénégalais de près de 60 % par rapport aux ménages ne recevant pas d'argent de l'étranger (Diagne et Diane, 2008). Selon des entretiens réalisés auprès des personnes ressources de certaines banques et structures financières dans la région de Dakar par le bureau de Dakar de l'OIM, près de 50 % des envois finiraient dans la consommation courante, contre 25 % pour l'épargne de précaution, 20 % pour l'investissement immobilier et moins de 5 % seulement pour l'investissement

productif (OIM, 2007). Le revers de l'émigration est le fait qu'elle prive le Sénégal de ressources humaines qui auraient pu contribuer à son développement. En effet, les émigrants ayant une occupation avant le départ ont représenté près de 46 % des émigrants, tandis que les chômeurs représentaient 29 % entre 1997 et 2001. De plus, 68 % des émigrants étaient âgés de 15 à 34 ans (ANSD, 2004). 17,7 % des diplômés de l'enseignement supérieur avaient émigré en 2000 (Docquier et Marfouk, 2005). Sur la période 1995-2005, on comptait aussi 678 médecins émigrés, soit 51 % des médecins formés dans ce pays, et 695 infirmiers soit 27 % des infirmiers formés dans ce pays (Clemens and Pettersson, 2007).

Le cadre politique et les défis de la gestion des migrations

Malgré l'ampleur des flux migratoires réguliers et irréguliers, le Sénégal ne dispose ni d'une politique migratoire formelle, ni d'une structure dédiée au problème migratoire qui déciderait et mettrait en œuvre la politique nationale en matière de migration. La gestion de la migration est assurée par divers ministères et acteurs du développement, menant des actions individuelles relatives à leurs mandats. L'absence de coordination dans la gestion des migrations crée une confusion dans les axes d'intervention des acteurs. Cependant, certaines actions ont été entreprises :

En matière de gestion de la migration légale, des accords de gestion concertée de la migration avec la France, l'Espagne et l'Italie ont été adoptés en 2006 et 2007. Ces accords traitent la migration dans toutes ses dimensions : la migration régulière ou légale ; l'immigration irrégulière ou illégale ; et la migration de développement ou le co-développement.

En matière de lutte contre la migration clandestine, le gouvernement du Sénégal tente de coordonner et promeut les initiatives pour l'emploi des jeunes et des femmes, afin d'accroître leur activité et leurs revenus dans le but de restreindre l'attrait de l'émigration. Les 5 programmes qui sont perçus comme les principaux modes d'intervention du gouvernement sénégalais sont les suivants : (i) le Fonds national d'actions pour l'emploi (FNAE) ; (ii) le Fonds national de promotion de la jeunesse (FNPJ) ; (iii) L'Agence d'exécution des travaux d'intérêt public (AGETIP) ; (iv) le Projet de promotion des micro-entreprises rurales (PROMER) ; (v) et le service de la main d'œuvre au sein de la Direction de l'emploi.

Le gouvernement sénégalais cherche également à intégrer la problématique de la migration dans les plans de développement. Ainsi, le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2006-2010) envisage diverses stratégies en lien avec la migration : promotion de l'emploi par l'implication des

émigrés dans le développement des localités ; assurer une meilleure gestion de la main d'œuvre ; mettre en place un système performant de gestion et de suivi de la population sénégalaise vivant à l'étranger ; renforcer les programmes d'insertion sociale et économique des jeunes ; promouvoir la réinsertion et la réintégration des rapatriés et des personnes déplacées ; améliorer les stratégies de gestion des réfugiés.

Le gouvernement du Sénégal, avec l'appui de partenaires nationaux et internationaux, a mis en place trois programmes qui œuvrent à la valorisation de l'expertise sénégalaise émigrée, dans une perspective de développement du Sénégal. Ces programmes sont le programme Migrations pour le développement en Afrique (MIDA-Sénégal), en partenariat avec l'OIM ; le projet « Transfer of knowledge Through Expatriate Nationals » (TOKTEN), en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; et l'Initiative de co-développement (par la Présidence du Sénégal).

Les lacunes statistiques

Les données sont difficilement accessibles au Sénégal car les sources administratives ne sont pas souvent opérationnelles. Elles existent mais ne sont pas couramment utilisées pour produire des données statistiques, notamment en raison du manque de ressources matérielles et humaines afin d'exploiter les informations recueillies. De plus, certaines sont inaccessibles car jugées confidentielles.

Les données sont irrégulières, fournies de façon sporadique, car dérivées d'enquêtes ad hoc auprès des ménages et de recensements de la population. De plus, ces enquêtes et recensements ne couvrent que partiellement les préoccupations sur les migrations, et restent très généralisés, n'étant pas orientés exclusivement sur cette thématique.

Des écarts existent entre données portant sur le même sujet selon la source, en raison de différences de définitions et de méthodes de calcul.

Une initiative allant dans le sens d'une amélioration des données destinées aux programmes de développement est en cours de mise en œuvre. Il s'agit du programme de mise en œuvre du Schéma directeur de la statistique du Sénégal (SDS 2008-2013). Le programme d'activité du SDS 2008-2013 réunit les projets d'enquêtes, les recensements de la population et de l'habitat, les études de réorganisation et de restructuration des composantes statistiques. Parmi ces activités figurent des projets qui permettraient de contribuer à une meilleure visibilité de la gestion des migrations au niveau national.

Executive Summary

Senegal, historically considered mainly as a country of destination in the West African region, has now also become a country of emigration due to increasingly difficult living conditions at home and the successful migration experience of earlier Senegalese emigrants to most developed African countries, as well as to Europe and the United States.

Immigration, though less significant, still exists but has become essentially transit migration. Indeed, because of its geographical position, emigration candidates, particularly from West Africa, transit through Senegal as they head further north to Maghreb countries, or to travel by sea or air to Europe.

According to the United Nations Population Division, the net rate of migration per 1,000 people registered a negative trend during the 1995–2000 (–2.2) and 2000–2005 (–1.9) periods. The estimates for 2005–2010 seem to confirm this downward trend, with a rate of –1.7 (UNPD, 2008).

Immigration into Senegal

In 2001, the stock of immigrants numbered 126,204 people, that is 1.2 per cent of the total population (Senegalese Household Survey (ESAM II), 2001) and 220,208 in 2005, that is 2 per cent of the total population (UNPD, 2009).

The immigrants mainly come from Guinea (39%), Mauritania (15%), Guinea-Bissau (11%), Mali (8%), France (8%), Cape Verde (4%), the Gambia (3%), Morocco (2%) and Burkina Faso (1%) (DRC, 2007).

Family reunification appeared to be among the main reasons for immigration in 2001 since 51.4 per cent of immigrants indicated that they had come to the country for family reasons (ANSD, 2004).

According to the 2001 Senegalese Household Survey (ESAM II), about one third of foreigners in Senegal (31.8%) immigrated for economic or work-related reasons. Some 86,688 foreigners of labour force age out of the total of 126,054 in 2001, that is those in the 15 to 64 year-old age bracket, representing 55.9 per cent, declared that they had an occupation, while 11.2 per cent were seeking employment (ANSD, 2004). During the 2001 Senegalese Household Survey II, 34.2 per cent were estimated to be engaged in trade; 26.4 per cent in agriculture and 15.4 per cent in production and processing; 55.5 per cent were illiterate.

Senegalese emigration

According to data available at the Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty (based on 2000 Census Round Data), the stock of Senegalese emigrants is estimated at 479,515. The key destination countries are the Gambia (20%), France (18%), Italy (10%), Mauritania (8%), Germany (5%) and Ghana (5%) (DRC, 2007).

The 2001 ESAM II shows that 68 per cent of emigrants were aged between 15 and 34 years; 94 per cent were active emigrants in the 15 to 54 year-old age bracket.

In 2000, close to 68 per cent of emigrants moved abroad in search of a better or new job. This was particularly the case for skilled workers, who represented 24.1 per cent of the emigrant stock abroad (Dia, 2006). For the same year, 17.7 per cent of the population with a higher level of education emigrated (Docquier and Marfouk, 2005). The brain drain phenomenon seems to be confirmed by the figures provided by Clemens and Petterson (2007): 51 per cent of Senegalese doctors and 27 per cent of nurses emigrated, mainly to France, during the 1995–2005 period.

Since the 1980s, the Casamance conflict has generated much internal displacement and thousands of Senegalese refugees have fled to the Gambia and Guinea-Bissau, in particular. According to the Office of the United Nations High Commissioner for Refugees, the Senegalese refugee population virtually doubled between 2005 and 2006: it increased from 8,671 refugees in 2005 to 15,163 in 2006. In 2007, they numbered 15,896, about 95 per cent of whom were based in the Gambia and Guinea-Bissau (HCR, 2008). Since the end of 2004, a ceasefire has been established between the State and rebel forces of the Movement of Democratic Forces of Casamance (MFDC) to make room for peace negotiations. Sporadic conflicts are however noted, leaving the civilian populations of the Casamance region in a permanent situation of insecurity.

Factors leading to migration

Individual poverty, calculated on the basis of a poverty line corresponding to the consumption of 2,400 calories per person per day, declined according to the 2001 ESAM II, from 67 per cent in 1995 to 57 per cent in 2001 (ANSD, 2004) and 50.6 per cent in 2005 (MEF, 2007c). However, the Survey on the Perception of Poverty in Senegal (EPPS) conducted in 2001, and using the same sample as the 2001 ESAM II, shows that 66 per cent of households consider themselves poor (ANSD, 2002).

Climate change and the deterioration of the environment (progression of desertification and rainfall-related problems) lead to a reduction in agricultural yields. Rural depopulation thus increases since it has become increasingly difficult to live from agriculture. Furthermore, the rural areas lack administrative, health and cultural infrastructures.

Growing urbanization has thus been observed with a rate of 39 per cent in 1988 (ANSD, 1993) and 40.7 per cent in 2001 (ANSD, 2004). A huge portion of the active population is concentrated in the cities, and the unemployment rate was estimated at 17.1 per cent in the urban areas in 2002 and 9.8 per cent in the rural areas (ANSD, 2006). Unemployment particularly affects youths under 35 years old, 30 per cent of whom are unemployed (World Bank, 2007).

As a result of this situation, and in a bid to find better living conditions, the populations are tempted to venture to richer countries, where other Senegalese before them were able to meet their families' needs and invest in the real estate and trade sectors.

Statistics show that emigration is often a community strategy for survival. Thus, in two out of five cases, the decision to emigrate is taken by the head of the household, through consultation with the parties concerned, by relatives outside the household, by a person abroad or by an employer, who almost always (in 93 % of cases) pays for the travel costs (ANSD, 2004).

Apart from these economic considerations, the conflict in Casamance has also resulted in much internal displacement and thousands of Senegalese refugees. Sporadic conflicts continue to occur, leaving the region in a permanent situation of insecurity, and preventing the return of these displaced persons.

The consequences of migration on Senegalese society

The transfer of funds by Senegalese emigrants contributes immensely to the income of households with an expatriate family member. The funds received from abroad have contributed to increasing the Senegalese per capita income by close to 60 per cent compared with households that do not receive remittances from abroad (Diagne and Diane, 2008). According to interviews undertaken by the IOM Dakar Office with resource persons of some banks and financial structures in the Dakar region, close to 50 per cent of remittances are used for current consumption, compared with 25 per cent for precautionary savings, 20 per cent for real estate investments and less than 5 per cent for productive investment (IOM, 2007). The darker side of emigration is that it deprives Senegal of human resources that would have contributed to its development. Indeed, between 1997 and 2001, 46 per cent of emigrants had a job before leaving, while

the unemployed represented 29 per cent. Moreover, 68 per cent of emigrants were between 15 and 34 years old (ANSD, 2004). In 2000, 17.7 per cent of higher education graduates emigrated (Docquier and Marfouk, 2005). During the 1995–2005 period, 678 doctors, that is 51 per cent of doctors, trained in the country, and 695 nurses, that is 27 per cent of nurses, trained in the country also emigrated (Clemens and Petterson, 2007).

The policy framework and migration management challenges

Despite the size of regular and irregular migration flows, Senegal has neither a formal migration policy nor a structure dedicated to the migration issue for determining and implementing the national migration policy. Migration management is entrusted to various ministries and development actors, carrying out individual actions defined by their mandates. The lack of coordination in migration management creates confusion concerning the actors' areas of action. However, some actions have been undertaken, as outlined below.

As regards the management of legal migration, agreements for concerted migration management with France, Spain and Italy were adopted in 2006 and 2007. These agreements deal with all aspects of migration: regular or legal migration; irregular or illegal immigration; and development or co-development migration.

With regard to the fight against illegal migration, the Government of Senegal is trying to coordinate and promote initiatives for the employment of youths and women, in order to step up their activity and income with a view to curbing the attraction of emigration. The five programmes considered as the Senegalese Government's main channels of action are as follows: (i) the National Action Fund for Employment (FNAE); (ii) the National Fund for Youth Promotion (FNPJ); (iii) the Agency for the Execution of Works of Public Interest (AGETIP); (iv) the Project for the Promotion of Rural Micro-businesses (PROMER); and (v) the Labour Service within the Directorate of Employment.

The Government of Senegal also seeks to incorporate the migration issue in development plans. Thus, the Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP 2006–2010) envisages various strategies relating to migration: job promotion by involving emigrants in the development of communities; improved labour management; the establishment of an effective system for managing and monitoring the Senegalese population living abroad; the strengthening of programmes for the social and economic integration of youths; promotion of the rehabilitation and reintegration of repatriates and displaced persons; and improved refugee management strategies.

The Government of Senegal, with the support of national and international partners, instituted three programmes to develop the skills of Senegalese emigrants in view of the country's development. These programmes are the Migration for Development in Africa programme (MIDA–Senegal), in partnership with IOM; the Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals (TOKTEN) project, in partnership with the United Nations Development Programme; and the Co-development Initiative (by the Senegalese President's Office).

Data gaps

In Senegal, information is not easily accessible because administrative sources are not often operational. Even though they exist, they are not currently used to produce statistical data, notably because of the shortage of material and human resources required to process the gathered information. Moreover, the confidential nature of some of the data makes them inaccessible.

Data are irregular and provided sporadically since they result from ad hoc household surveys and population censuses. Besides, these surveys and censuses only partially cover concerns about migration and are still very general since they do not target this theme exclusively.

Inconsistencies have been observed between data on the same topic depending on the source, because of the different definitions and methods of calculation used.

An initiative aimed at improving the data used for development programmes is being implemented. It consists of the programme for the implementation of the Plan for Statistics of Senegal (SDS 2008–2013). The activity programme of the SDS 2008–2013 brings together survey projects, population and housing censuses and studies on the reorganization and restructuring of statistical components. These activities include projects aimed at helping to enhance the visibility of migration management at the national level.

PARTIE A : Introduction

Le Sénégal est un pays d'Afrique occidentale, bordé à l'ouest par 500 kilomètres de côtes atlantiques, la Mauritanie au nord et à l'est, le Mali à l'est et la Guinée et la Guinée-Bissau au sud. La Gambie forme une quasi-enclave dans le Sénégal, pénétrant à plus de 300 kilomètres à l'intérieur des terres. Les îles du Cap-Vert sont situées à 560 kilomètres de la côte sénégalaise. Le climat du Sénégal est tropical et sec, avec huit à neuf mois de saison sèche et trois à quatre mois de saison pluvieuse. Le pays se situe à l'avancée la plus occidentale du continent africain dans l'océan Atlantique, au confluent de l'Europe, de l'Afrique et des Amériques, et à un carrefour de grandes routes maritimes et aériennes (cf. site officiel du gouvernement du Sénégal, <http://www.gouv.sn/senegal>).

A.1 Etat des lieux du niveau de développement

Classé 156^{ème} sur 177 pays en 2008 par le Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2008) sur la base de l'indicateur de développement humain (IDH), le Sénégal est considéré comme un pays en voie de développement, bien que l'IDH ait progressé depuis 1975, passant de 0,342 en 1975 à 0,499 en 2005 (annexe I, tableau 9).

Malgré cela, le Sénégal comptait, sur la période 1990-2004, 33,4 % de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté et 17 % vivant avec moins d'un dollar américain (USD) par jour (PNUD, 2008). D'autre part, l'Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM II) de 2001 (ANSD, 2004) révèle que la pauvreté individuelle, calculée sur la base d'une ligne de pauvreté correspondant à une consommation de 2 400 calories par personne et par jour, a diminué de 10,8 points entre 1995 et 2002, passant de 67,9 % en 1995 à 57,1 % en 2001. Le taux de pauvreté, calculé sur cette même base, est de 50,6% en 2005 (MEF, 2007c). D'après la Cellule de suivi du Programme de lutte contre la pauvreté au Sénégal (CSPLP), la pauvreté aurait continué sa régression avec 47 % de pauvres en 2007, le taux de pauvreté est projeté à 42 % pour 2010 (cf. annexe I, tableau 6). Au niveau des ménages, la proportion des ménages pauvres a diminué, passant de 61,4 % en 1995 à 48,5 % en 2001 (ANSD, 2004 ; MEF, 2004 ; BM, 2007). En revanche, l'Enquête sur la perception de la pauvreté au Sénégal (EPPS), réalisée en 2001 et portant sur le même échantillon que celui de l'ESAM II, avait montré que deux tiers (66 %) des ménages s'estimaient pauvres dans leur communauté durant les cinq années précédant l'enquête (ANSD, 2002) et dont 23 % se disaient très pauvres. Ceci démontre qu'il existe un écart entre la situation de pauvreté fixée en théorie et celle perçue par les individus eux-mêmes.

La pauvreté est plus répandue en milieu rural où elle touche 60,4 % des ménages, contre un ménage sur trois (environ 33 %) dans la zone urbaine de la région de Dakar, et 43,3 % dans les autres villes du pays (cf. annexe I, tableau 6) (ANSD, 2004). Au niveau national, ces disparités se reflètent dans la répartition spatiale des ménages pauvres, dont près de deux sur trois, soit 65 %, sont localisés en milieu rural, alors que la région de Dakar en compte 18 %, et le reste, soit 17 %, se trouvent dans les autres villes du pays (ANSD, 2004).

Pour lutter contre la pauvreté, le Sénégal s'est engagé, depuis l'an 2000, à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015. A mi-parcours de cette échéance, le Sénégal a progressé puisque parmi les huit objectifs, seul l'Objectif 5, améliorer la santé maternelle n'a, selon le rapport de suivi des OMD en 2006, qu'une faible probabilité d'être atteint (MEF, 2007c).

Au niveau politique, l'Etat du Sénégal et ses partenaires au développement (Système des Nations Unies, société civile et partenaires bilatéraux et multilatéraux) se sont réunis autour d'une double stratégie afin d'atteindre les OMD et de lutter contre la pauvreté : le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP II) et la Stratégie de croissance accélérée (SCA). Malgré ce souhait d'accroître les efforts en matière de développement, le Sénégal a dû faire face à certains problèmes. Ces dernières années, le pays a connu un déficit céréalier du fait de l'invasion acridienne en 2005, des pluies hors-saison, la sécheresse, les inondations, un déficit en énergie du fait de la crise pétrolière mondiale (2006-2007) (DSRP-I 2003-2005, 2007) et la crise financière mondiale de 2008, qui influencerait sur l'aide au développement.

A.2 Principales tendances migratoires

Le Sénégal a toujours été un pays à la fois de départ et de destination. Bien avant son indépendance en 1960, des travailleurs et étudiants d'Afrique de l'Ouest entraient dans le pays du fait de sa position politique et du potentiel agricole des bassins du fleuve. Les travailleurs, souvent saisonniers, venus des pays voisins, s'étaient souvent installés dans le bassin arachidier pour exploiter les terres (P. D. Fall, 2003 ; Ndione et Broekhuis, 2006 ; Bruzzone, et al., 2006). L'immigration à cette époque était pratiquée majoritairement par les citoyens du Cap-Vert, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, de la Haute Volta (devenu Burkina Faso), du Mali et de la Mauritanie. Ces mouvements se sont poursuivis jusqu'aux années 1970, où le flux d'entrées dans le pays était plus important que le flux de sorties des Sénégalais. Le courant migratoire s'est inversé par la suite, entre 1975 et 1980, en raison des conditions de vie au Sénégal de plus en plus difficiles et du succès des premiers émigrants sénégalais dans des pays en Afrique ayant

davantage de potentiel, tels que le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Gambie, etc., ainsi qu'en Occident (Europe et Amérique). Le Sénégal est dès lors devenu un pays d'émigration (P. D. Fall, 2003 ; Ndione et Broekhuis, 2006 ; Bruzzone et al., 2006). L'Enquête sur les migrations et l'urbanisation au Sénégal (EMUS) menée en 1992/93 (ANSD, 1995) a démontré le changement de tendance (avec un solde migratoire négatif de 57 000 individus sur les flux entre 1988 et 1993) et la prédominance de l'émigration sénégalaise vers les pays africains. Mais ces dernières années, les crises politiques et économiques se sont généralisées dans les pays africains, de sorte que les émigrants sénégalais optent de moins en moins pour les destinations africaines.

Depuis la fin des années 1990, les émigrants internationaux sénégalais se tournent davantage vers l'Europe (surtout en Espagne, France et Italie) et les Etats-Unis (P. D. Fall, 2003 ; Haas, 2008 ; Marion 2008). Ils émigrent de plus en plus en Libye, Algérie, Tunisie et Maroc, de façon temporaire, dans l'espoir de traverser la Méditerranée dès que l'occasion se présentera. Ils sont généralement motivés par le besoin d'aider financièrement leur famille une fois en Europe, mais espèrent aussi revenir au pays pour investir et créer une activité rémunératrice. Ils sont également souvent à la quête d'une identité sociale en s'expatriant (A. S. Fall, 2007). L'une des retombées de cette migration pour le Sénégal est l'argent envoyé par les émigrés.

Différentes formes de migrations sont pratiquées par les émigrants sénégalais. Les uns émigrent de façon régulière pour rejoindre leur famille, pour des études et pour des travaux saisonniers ou temporaires. D'autres accèdent aux pays de destination par voie légale, puis choisissent d'y rester au-delà du séjour autorisé par leur visa. Ces derniers sont nombreux, bien que les statistiques ne le démontrent pas formellement. En raison des difficultés pour obtenir un visa, de nombreux jeunes sénégalais, comme d'autres Subsahariens, ont embarqué dans des pirogues de fortune au large de la Gambie, du Sénégal, de la Mauritanie et de la Libye pour essayer d'atteindre les côtes espagnoles. Beaucoup y sont parvenus, mais probablement des milliers de ces candidats sont morts noyés pendant leur traversée, souvent repêchés sur les côtes européennes. Ces migrants dits « clandestins » ont fait, ces dernières années, l'objet d'attention médiatique en Europe et dans les pays de départ.

Concernant l'immigration, une forme de migration temporaire s'est créée au Sénégal du fait des nouvelles tendances des migrants africains à se diriger vers l'Europe. En raison de la position géographique du Sénégal, les candidats à l'émigration, d'Afrique de l'Ouest en particulier, transitent par le Sénégal pour se rendre plus au nord dans les pays du Maghreb, ou pour emprunter les voies maritimes et aériennes (De Haas, 2008). De ce fait, le flux d'immigrants au

Sénégal est de moins en moins important, les immigrants ne faisant que transiter par le Sénégal (P. D. Fall et al., 2003).

Les contrôles maritimes sur les côtes espagnoles et italiennes en Europe, et les côtes gambiennes, sénégalaises, mauritaniennes, libyennes et marocaines en Afrique, initiées par Frontex (Système européen de surveillance des frontières), ont fortement contribué à appréhender les pirogues au départ de la traversée. Ainsi, l'Europe n'étant plus facilement accessible pour les migrants, c'est au Maghreb que bon nombre de Subsahariens migrent pour y travailler, parfois dans l'illégalité (De Haas, 2008).

PARTIE B : Analyse du contexte socio-économique de la migration

B.1 Changements démographiques

Le taux d'accroissement intercensitaire était de 2,5 % entre 1988 et 2002 (ANSD, 2002 ; ANSD, 2006). En 2006, le taux brut de natalité était estimé à 32,8 naissances pour mille habitants et le taux brut de mortalité estimé à 9,42 décès pour mille habitants (ANSD, projection 2006). L'indice synthétique de fécondité, en baisse, a été estimé à 5,3 enfants par femme par l'Enquête démographique et la santé de 2005 (EDS IV, 2005). Le Quotient de mortalité infanto-juvénile (0-4 ans révolus) est de 121 pour mille (EDS-2005). La population totale du pays était de 9 855 388 personnes résidentes lors du troisième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH III) en 2002 (ANSD, 2006) (cf. annexe I, tableau 11) et est estimée en 2009 à 12 171 265 d'habitants (ANSD, 2009) (cf. annexe I, tableau 10), pour une superficie de 196 722 kilomètres carrés (km²), soit une densité nationale d'environ 60 habitants au km² selon l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) (données non-publiées fournies en 2008). Les femmes représentent environ 50,8 % de la population. L'espérance de vie à la naissance au Sénégal est de 69 ans en 2007 (Banque mondiale, 2000-2007).

Selon la DPNU, le taux net de migration pour 1 000 personnes était négatif sur la période 1995-2000 (-2,2) et 2000-2005 (-1,9). Les estimations pour 2005-2010 semblent confirmer cette décroissance avec un taux, toujours négatif, de -1,7 (DPNU, 2008).

La population du Sénégal est inégalement répartie sur le territoire. Près de la moitié de la population sénégalaise réside dans les trois régions du centre-ouest, à savoir Dakar, Kaolack et Thiès, lors du RGPH III de 2002 (ANSD, 2006). La partie Est du pays est faiblement peuplée, avec des densités allant de un à cinq habitants au km², tandis qu'il y a une forte concentration sur la côte Ouest, où la densité atteint des milliers de personnes au km², comme dans la région de Dakar, où la densité est estimée à 5 300 habitants au km² (cf. annexe I, tableau 12).

Cette répartition inégale s'expliquerait d'une part par le processus de littoralisation historique des hommes, et d'autre part par la dégradation des sols et le sous-emploi dans le milieu rural, mais également par les conditions de vie supposées meilleures dans les villes. Durant ces dernières décennies, l'exode

rural s'est considérablement accentué vers les grandes villes du pays. Le taux d'urbanisation au Sénégal en 2002 était de 40,7 % selon le RGPH III de 2002 (ANSD, 2006). En 2008, ce taux d'urbanisation est estimé à 46,8 % (ANSD, 2009). L'exode rural touche davantage la population jeune dont les moins de 20 ans sont estimés à 54,9 % de la population totale, selon le RGPH de 2002. Cette situation démographique a naturellement des répercussions politiques, sociales et économiques, notamment en termes d'éducation et d'emploi. La population active n'ayant pas de travail était estimée entre 40 et 50 % en 2001 (ANSD, 2004).

B.2 Environnement économique

• Principaux indicateurs macroéconomiques

Le taux de croissance moyen du produit intérieur brut (PIB) au Sénégal avoisine 5 % au cours des dernières années depuis 2002 (Banque mondiale, 2007), sauf en 2006 où il a été de 2 % (Rapport d'état d'avancement de la mise en œuvre du DSRP II en 2007, 2008). En 2007, la valeur du PIB réel a été de 11 169 milliards dollars E.-U., soit une croissance de 4,8 %.

En 2007, le PIB par habitant s'élève à 902 dollars E.-U., soit une croissance de 7,5 % (BAD/OCDE/CEA-NU, 2007) (cf. annexe I, tableau 13). Cependant, cette croissance économique reste en dessous de l'objectif d'au moins 7 % nécessaire pour créer suffisamment d'emplois sur le marché du travail, améliorer significativement les conditions de vie des ménages et réduire la pauvreté de moitié en 2015, selon les objectifs fixés par le DRSP II en 2006 (Banque mondiale, 2007). En effet, certains secteurs censés dynamiser la croissance n'ont pas été à la hauteur des attentes. Durant l'année 2005, le secteur secondaire a connu une décélération avec un taux de croissance qui fut de 3,8 % en 2005 alors qu'il était de 6,2 % en 2004. Cette décélération s'explique principalement par les difficultés du sous-secteur de l'industrie extractive, qui a enregistré un taux de croissance négatif (-14,8 %), et par le ralentissement du Bâtiment et travaux publics (BTP) (13 % de croissance en 2005 contre 17,7 % en 2004). Par contre, les secteurs primaire (agriculture, élevage, etc.) et tertiaire (services, commerces) ont crû respectivement de 10,4 % et 5,3 % (Rapport de suivi des OMD, Sénégal, 2006).

En outre, le taux d'inflation au Sénégal a été estimé à environ 5 % entre 2000 et 2007. En 2007, la dette publique était de 2,66 milliards dollars E.-U., soit une croissance de 24,5 % par rapport à 2006. Quant au service de la dette, il représenterait environ 5 % des exportations de biens et services (CNPE, Sénégal, 2008) (cf. annexe I, tableau 13).

• Climat d'investissement

Les investisseurs nationaux ou étrangers ont un traitement équitable en matière d'investissement au Sénégal, et des subventions spéciales sont octroyées aux entreprises qui s'installeraient hors de la région de Dakar. La législation au Sénégal prévoit un investissement d'au moins 15 millions de FCFA (23 000 euros) pour les petites et moyennes entreprises (PME). Par contre, il faut prévoir au moins 100 millions FCFA pour les grandes entreprises. Le Code des investissements accorde des avantages douaniers et fiscaux pour les nouvelles entreprises et les projets d'extension (Code des investissements, régie par la loi n°2004-06) :

- i. exonérations douanières pendant 3 ans ;
- ii. suspension durant 3 ans de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- iii. réduction de 50 % du bénéfice imposable pendant cinq ans et jusqu'à hauteur de 40 % des investissements agréés ; et
- iv. exonération à la contribution forfaitaire à la charge des employeurs (CFCE) équivalant à cinq ans ou huit ans si il y a création d'au moins 200 emplois ou si 90 % des emplois créés sont hors de la région de Dakar.

En juillet 2000, l'Etat du Sénégal a mis en place un dispositif dénommé « guichet unique »¹ pour réduire les retards dans l'examen et l'approbation des programmes d'investissement privé au niveau de l'Agence nationale chargée de la promotion de l'investissement et des grands travaux (APIX). L'un des atouts du Sénégal en matière d'investissement est son ouverture sur le marché sous-régional et régional par son appartenance à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), à l'Union africaine (UA) et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). De plus, le Sénégal bénéficie de l'accès à certains marchés à travers des initiatives et accords de commerce : avec les Etats-Unis, par exemple, à travers « l'initiative d'accès au marché américain » ; grâce au partenariat entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union européenne par l'accord de Cotonou pour la renégociation de la convention de Lomé. Il est également membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

¹ Le guichet unique permet la réduction du temps de création d'une entreprise au niveau de l'Agence nationale chargée de la promotion, de l'investissement et des grands travaux (APIX) :

1. En 10 jours, l'agrément au code des investissements avec mise à disposition du titre d'exonération pour les formalités douanières.
2. En 21 jours, l'agrément au statut de l'entreprise franche d'exportation.
3. En 48 heures, l'exécution des formalités d'immatriculation administratives (NINEA – Numéro d'identification national des entreprises et administrations, IPRES, Caisse de sécurité sociale), en un même lieu, sur une fiche unique.
4. Le suivi des projets d'investissements agréés.

Sur le plan international, le Sénégal se retrouverait en 2006 au 128^{ème} rang parmi 141 pays dont les performances ont été évaluées en termes d'accueil des investissements directs étrangers (IDE) par la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED). Entre 2002 et 2005, l'IDE moyen annuel entrant au Sénégal a été de 65,4 millions dollars E.-U. Près d'un quart de ce montant a été investi vers l'extérieur, soit 19,9 millions de dollars E.-U. en moyenne par année (cf. annexe I, tableau 15). Ceci s'explique par les opportunités qui s'offrent sur le marché sous-régional ou international. En 2005, le stock de l'IDE entrant s'élevait 1 125,9 millions de dollars E.-U. (CNUCED, 2008).

• Economie informelle

L'économie sénégalaise est fortement influencée par le secteur informel qui représentait environ 60 % du PIB du pays entre 1995 et 2004 selon un rapport de la Banque mondiale en 2007. La croissance annuelle moyenne de l'économie informelle a été de 2,9 % entre 1995 et 2004, et elle a contribué à 97,3 % de la croissance du PIB durant la même période (MEF, 2004).

Les principaux secteurs d'emploi informel à Dakar selon l'Enquête 1-2-3 (ANSD, 2005a) réalisée en 2003 sont l'industrie (31,1 %), le commerce (47,3 %) et les services (21,6 %). Le secteur informel employait 60 % de la population active que comptait le Sénégal (RGPH III de 2002). Au moins 97 % des nouveaux emplois créés entre 1995 et 2004 étaient du secteur informel (Banque mondiale, 2007). La population sénégalaise étant constituée essentiellement de jeunes, on les retrouve en majorité dans le secteur informel, n'ayant pas assez d'offres dans le secteur formel. Nombreux sont les jeunes qui héritent de l'activité de leurs parents et préfèrent rester en marge des lourdeurs administratives qui sont très dissuasives lorsque l'on veut monter une société formelle. Pourtant, les modalités de création d'une entreprise individuelle ont été facilitées par le « guichet unique ». En effet, il faut 17 000 FCFA (soit 26 euros) pour une inscription au registre du commerce à son nom et 32 000 FCFA (soit 49 euros) pour une dénomination sociale ; 15 500 FCFA (soit 24 euros) suffisent pour s'octroyer la carte de commerçant et s'enregistrer au Numéro d'identification national des entreprises et des associations (NINEA).

• Commerce

Entre 1995 et 2004, le commerce avait contribué à 18 % de la croissance du PIB selon un rapport de la Banque mondiale intitulé « Sénégal : A la recherche de l'emploi – Le chemin vers la prospérité », publié en 2007. De plus, la part du commerce extérieur dans le PIB était de 69 % en moyenne chaque année entre 1995 et 2004. Pourtant, la balance commerciale a toujours été négative

depuis plus de quarante ans. En effet, la part des exportations dans le PIB était de 27 % en 2006, alors que les importations représentaient 42 % du PIB (cf. annexe I, tableau 16). En 2006, les importations ont coûté 1 339 milliards de FCFA (2 milliards d'euros) à l'Etat sénégalais et les exportations ont rapporté 762,7 milliards de FCFA (1,2 milliards d'euros) (Banque mondiale, 2007).

En 2006, les importations au Sénégal concernaient principalement les produits alimentaires (21 % de la valeur des importations) et les produits pétroliers (21 %). Elles provenaient principalement d'Europe (42 %), d'Asie (27 %) et d'Afrique (20 %). La même année 2006, le Sénégal a exporté des produits pétroliers (27 % de la valeur des exportations) et des produits de la pêche (21 %). Les exportations du Sénégal vers les pays africains étaient plus importantes (44 % de la valeur des exportations en 2006) que vers l'Europe (28 %) (CCIAD, 2007).

B.3 Marché du travail

- **Développements récents du marché du travail au Sénégal**

Plus de 30 % de la force de travail au Sénégal n'était pas satisfaite, car sous-occupée et désirant travailler plus selon l'ESAM II en 2001, et seule une personne sur cinq occupait un emploi à plein temps. Le salaire mensuel médian dans le secteur informel est moins de 68 dollars E.-U., soit moins de 30 000 FCFA.

Entre 1995 et 2004, environ 16 000 emplois directs et indirects sont créés en moyenne chaque année à travers les programmes mis en place pour assister ceux qui sont à la recherche d'un emploi (Banque mondiale, 2007). Mais cela touche moins de 5 % du nombre de chômeurs, soit près de 600 000 individus (Banque mondiale, 2007), et de ceux qui se déclarent en situation de sous-emploi au Sénégal. Les cinq principaux programmes d'emploi sont les suivants : le Fonds national d'actions pour l'emploi (FNAE) ; le Fonds national de promotion de la jeunesse (FNPI) ; l'Agence d'exécution des travaux d'intérêt public (AGETIP) ; le Projet de promotion des micro-entreprises rurales (PROMER) ; et le service de la main-d'œuvre au sein de la Direction de l'emploi (Banque mondiale, 2007).

- **Emploi et différents secteurs d'activités**

Les caractéristiques de l'emploi varient énormément suivant le milieu de résidence. En milieu rural, 59 % de la population active avait un emploi en 2001 (ANSD, 2004), principalement dans le secteur primaire, au sein d'exploitations de petite taille de type familial ou individuel (Banque mondiale, 2007). Environ

huit travailleurs sur dix avaient une occupation principale dans l'agriculture, l'élevage ou l'exploitation forestière (ANSD, 2004).

En milieu urbain, le commerce serait l'occupation principale (ANSD, 2004) et représentait environ un tiers des emplois (dont deux tiers tenus par les femmes). Les autres deux tiers des emplois se retrouvaient dans les autres services marchands, l'agriculture, l'élevage, les transports, la communication et le BTP. Les femmes seraient sous-représentées dans les professions qualifiées, les trois quarts d'entre elles exerçant une occupation non qualifiée alors que ce n'était le cas que pour un tiers des hommes (Banque mondiale, 2007).

• Taux de croissance de la population active et chômage

En 2002, la population âgée de 15 à 64 ans était estimée à 5,3 millions d'habitants (ANSD, 2008). La population active représentait 3,2 millions de personnes lors du RGPH de 2002 (ANSD, 2006). Ces chiffres représentaient respectivement 53 % et 32 % de la population totale en 2002. La population active a varié entre 2002 et 2006, passant de 3,2 millions à 3,6 millions (cf. annexe I, tableau 19) (Banque mondiale, 2007). Les variations annuelles de la main-d'œuvre entre 2002 et 2006 vont de 2,1 % à 3% et tendent à se stabiliser à ce niveau. L'économie sénégalaise a été en mesure d'absorber une grande partie du surplus de main-d'œuvre grâce à la forte croissance de 4 % de sa population active de 15 à 64 ans (Banque mondiale, 2007). Dans les villes, cette croissance de la population a même atteint plus de 5 % (5,1 % à Dakar et 5,9 % dans les autres villes).

Selon les résultats du RGPH III de 2002, le chômage permanent était estimé à un taux de 13 % de la population active sur l'ensemble du Sénégal (ANSD, 2006). Le chômage permanent correspond à l'ensemble des individus actifs (entre 15 et 64 ans) qui n'ont pas travaillé de façon continue au cours des 12 derniers mois et qui sont à la recherche ou en attente d'un emploi. Ce chômage touche particulièrement les jeunes de moins de 35 ans, pour lesquels le taux de chômage atteint jusqu'à 30 % (Banque mondiale, 2007). Le taux de chômage en milieu urbain en 2002 était de 17,1 %, et celui en milieu rural de 9,8 % au RGPH III de 2002 (ANSD, 2006). Le taux de chômage des personnes qui ont au moins le niveau primaire est de 15,7 %. Le chômage est donc plus important chez les personnes instruites que chez les personnes non instruites, d'autant plus que le taux de chômage était de 13 % en 2002 (cf. annexe I, tableau 21). A Dakar, le taux de chômage a été estimé à 12 % en 2002 par l'Enquête 1-2-3 (ANSD, 2005a) (cf. annexe I, tableau 20).

- **Niveau de revenu**

Le niveau de revenu des travailleurs est hétérogène selon que l'on travaille dans le secteur formel ou informel et selon le secteur donné, le type d'entreprise, le niveau d'instruction, le sexe, le type de travail ou la position hiérarchique. De façon globale, le travailleur du secteur formel gagne en moyenne trois fois plus que son homologue du secteur informel (Banque mondiale, 2007). Mais dans le secteur primaire, où les activités informelles sont plus développées, les revenus sont presque les mêmes que dans le secteur formel (Banque mondiale, 2007). L'Enquête 1-2-3 (ANSD, 2005a) en 2002 avait révélé qu'à Dakar le salaire mensuel médian des travailleurs était de 100 600 FCFA (soit 153,4 euros) et celui des travailleurs du secteur informel était de 34 000 FCFA ou 51,8 euros (cf. annexe I, tableau 22).

B.4 Capital humain

- **Niveaux d'éducation et de scolarisation**

En 2004, L'Etat du Sénégal a alloué 40 % du PNB aux dépenses publiques d'éducation (UNESCO, 2007). Le taux brut de scolarisation en 2007 était de 86 % (DPRE, 2008) et le taux net de scolarisation était de 75,5 %. Les taux bruts de scolarisation au secondaire premier cycle et au second cycle sont respectivement de 28 % et 11 %. Seul 8 % des élèves atteint le niveau supérieur (universités publiques, privées, institutions de formation professionnelle, etc.). On estime à 470 le nombre d'étudiants pour cent mille habitants (UNESCO, 2007). L'écart de scolarisation entre filles et garçons n'était pas très grand en 2003. Cet écart dans les régions ne dépassait pas 10 points, sauf dans les régions de Kolda et Tambacounda où les écarts en faveur des garçons étaient respectivement de 24,8 points et 21,1 points. On comptait en moyenne 44 élèves pour un enseignant dans le système éducatif au Sénégal en 2003 (cf. annexe I, tableau 23).

- **Niveau d'alphabétisation**

L'alphabétisation est une des principales préoccupations du gouvernement sénégalais. Selon le RGPH 2002, l'alphabétisation est définie comme étant le fait pour une personne âgée de 6 ans et plus de savoir lire et écrire dans une langue quelconque. Le taux d'alphabétisation de la population sénégalaise s'élevait à 59,2 % en 2002 (RGPH III, 2002). Au niveau national, les hommes sont les plus d'alphabétisés, le taux d'alphabétisation des femmes étant estimé à 50,4 % contre 68,4 % pour les hommes en 2002 (cf. annexe I, tableau 23).

PARTIE C : Analyse de la situation migratoire dans le pays

Au Sénégal, les acteurs nationaux qui travaillent sur les questions de migrations conviennent qu'il y a un besoin de compléter les données statistiques existantes sur les migrations au niveau national. Les données qualitatives et quantitatives actuelles sur les migrations sont fournies par des sources administratives et les sources issues des enquêtes, recensements et diverses études. Les statistiques présentées dans le profil migratoire sont pour la plupart d'ordre quantitatif. Elles sont tirées des différents RGPH et enquêtes nationales menés au Sénégal depuis 1976, date du RGPH I.

Depuis 2002, il n'y a plus eu d'enquête nationale qui se soit intéressée à la migration. En revanche, de nombreuses enquêtes sur la migration ont ciblé seulement des localités, c'est le cas de l'enquête « Migrations entre l'Afrique et l'Europe » (MAFE) réalisée à Dakar et dont les résultats définitifs sont attendus. Ces sources d'enquêtes nationales sont appuyées par des sources administratives nationales et des sources internationales.

D'une source à l'autre, et pour la même période, les statistiques sur les migrations divergent. Des différences de définition, de méthode de collecte ou d'estimation sont les principales causes de cette divergence.

A partir des sources nationales d'enquêtes et des RGPH, on distingue les définitions suivantes sur l'immigration :

- i. Les enquêtes au Sénégal (EMUS, RGPH) considèrent qu'un immigrant international est une personne de nationalité étrangère qui réside au Sénégal depuis plus de six mois ou qui a l'intention d'y résider pour plus de six mois. De ce fait, deux questions sont posées lors des enquêtes, à savoir la nationalité et la durée de résidence. Quant à l'ESAM, elle considère une période de référence d'une année au lieu de six mois.
- ii. Un étranger est la personne qui n'a pas la nationalité sénégalaise mais y séjourne.
- iii. Dans le cas où une personne de nationalité étrangère a résidé au Sénégal moins de six mois ou a l'intention de résider pour moins de six mois, elle est considérée comme un visiteur dans les opérations de recensement et d'enquête.
- iv. L'immigrant international récent, selon le RGPH III et l'ESAM II, est l'immigrant dont la migration est survenue au cours des cinq dernières années qui précèdent l'enquête.

- v. Le résident présent désigne, au moment du recensement, une personne présente sur le territoire sénégalais depuis, ou qui a l'intention de résider, 6 mois au moins.
- vi. Le résident est dit absent s'il est absent de fait ou à l'intention de s'absenter durant moins de six mois.

De ces définitions, on peut déduire que l'immigrant est un résident présent ou absent n'ayant pas la nationalité sénégalaise au moment de l'enquête. Les visiteurs, dans ce cas, ne devraient être considérés comme des immigrants.

C.I Immigrants

La collecte des données quantitatives sur les mouvements et les stocks d'immigrants ont été rares depuis l'indépendance du Sénégal. Toutefois, les statistiques sur les stocks (nombre d'étrangers) et les flux (immigration durant les cinq ans précédant l'enquête), et les profils des immigrés sont disponibles à partir des données de l'Enquête sur les migrations et l'urbanisation au Sénégal (EMUS) de 1992/93, des deux RGPH de 1988 et de 2002 et de l'ESAM II en 2001.

C.I.I Nombre total d'immigrants

Les données sur l'immigration au Sénégal rencontrées dans la littérature sont dérivées du RGPH III de 2002, de l'ESAM II de 2001 et des sources internationales. Les définitions utilisées dans les enquêtes et RGPH au Sénégal sont les mêmes concernant les étrangers et les immigrants récents, la période de référence pour être considéré comme émigrant ou immigrant étant de respectivement six mois d'absence ou six mois de séjour, sauf pour l'ESAM II, pour laquelle la durée est d'un an.

- **Stock d'immigrants (étrangers)**

Le nombre d'étrangers était estimé à 119 000 personnes au RGPH I de 1976, à 123 400 personnes au RGPH II de 1988 (ANSD, 1977 ; ANSD, 1993 ; P. D. Fall, 2003) et à 121 300 individus, soit 1,5 % de la population totale, en 1993 (ANSD, 1995 ; Fall, 2003).

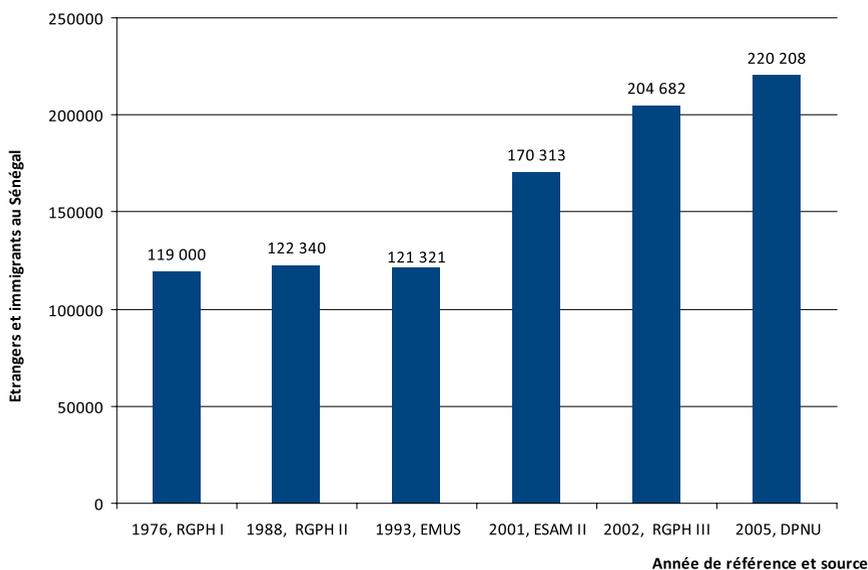
A l'ESAM II (2001), les résidents de nationalité étrangère (autres africains et autres étrangers non africains) représentaient 1,2 % de la population totale, soit 126 054 personnes en 2001 (ANSD, 2004). Ce sont pour la plupart des Africains, soit 80 % de l'ensemble des résidents de nationalité étrangère. Plus de la moitié des résidents de nationalité étrangère, soit 62,8 %, étaient présents

dans l'agglomération de Dakar ou dans les autres villes, et 37,2 % en milieu rural en 2001. Parmi les résidents de nationalité étrangère, on comptait :

- 45,5 % de femmes ;
 - 73,8 % de jeunes de moins de 35 ans ;
 - 31 % ayant résidé moins de cinq ans ;
 - 64,3 % ayant résidé plus de 5 ans
- (ANSD, 2004).

Les sources internationales font état d'un stock d'immigrants au Sénégal à 220 208 habitants pour l'année 2005 (DPNU, 2009), soit 2 % de la population totale. Les femmes représenteraient 51 % des immigrants.

Graphique 1 : Etrangers et immigrants internationaux au Sénégal, 1976 - 2005



Note : Etrangers pour le RGPH 1976, 1988 et l'EMUS 1993 ; nombre d'immigrants internationaux pour l'ESAM II, 2001, RGPH III, 2002 et DPNU, 2005.

Les immigrants sont issus principalement de la Guinée (39 %), de la Mauritanie (15 %), de la Guinée-Bissau (11 %), du Mali (8 %), de la France (8 %), du Cap-Vert (4 %), de la Gambie (3 %), du Maroc (2 %), et du Burkina Faso (1 %) (DRC, 2007). L'ANSD a identifié les mêmes pays lors de ses recensements et enquêtes (ANSD, 2002).

• Flux d'immigrants

D'après l'ESAM II de 2001, les immigrants internationaux récents, c'est-à-dire les immigrés des cinq dernières années, entre 1997-2001, représentaient 39 123 personnes. Le Sénégal a ainsi reçu des immigrants internationaux durant la période de 1997 à 2001 au rythme moyen d'environ 7 825 personnes par an.

C.1.2 Types d'immigrants

• Travailleurs immigrants

Le Code du travail met à égalité de traitement les travailleurs nationaux et les travailleurs migrants résidant au Sénégal et ceux n'ayant pas de résidence habituelle dans ce pays.

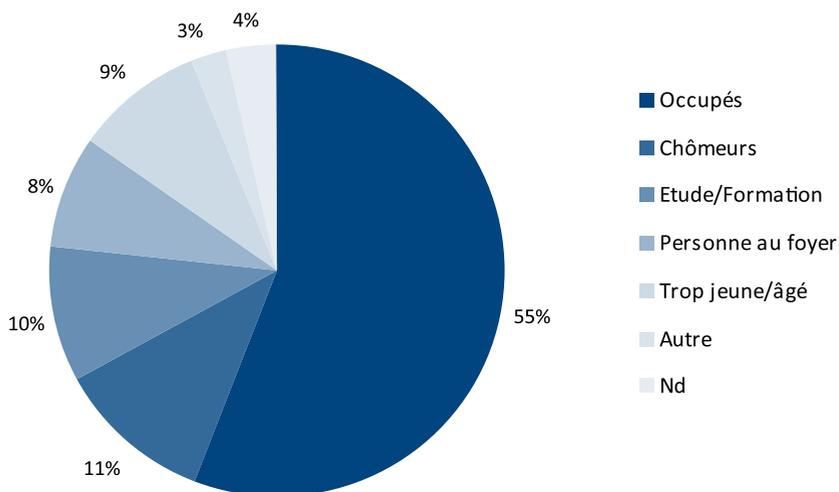
Environ un tiers des étrangers au Sénégal, soit 31,8 %, ont immigré pour des raisons liées au travail ou économiques selon l'ESAM II de 2001. En effet, 12,2 % des étrangers au Sénégal ont évoqué comme motif d'installation des raisons professionnelles ou d'affectation de poste ; 15,3 % des étrangers étaient motivés pour trouver de meilleures opportunités économiques ; et 4,3 % pour occuper des terres disponibles en 2001 (ANSD, 2004). Parmi les 86 688 étrangers en âge de travailler sur 126 054 au total en 2001, c'est-à-dire les personnes âgées de 15 à 64 ans, 55,9 % ont déclaré avoir une occupation et 11,2 % étaient à la recherche d'un emploi (ANSD, 2004). A l'ESAM II de 2001, on estimait aussi que :

- 34,2 % d'entre eux étaient dans le commerce, 26,4 % dans l'agriculture et 15,4 % dans la production et la transformation ;
- 55,9 % étaient occupés professionnellement, 11,2 % étaient des chômeurs et 9,6 % des étudiants ou des stagiaires en formation ;
- 55,5 % n'avaient aucun niveau d'éducation ;
- 31,1 % avaient immigré depuis moins de cinq ans, 10,9 % avaient immigré depuis 5 à 10 ans, et 9,8 % avaient séjourné depuis plus de 10 ans ;

(cf. annexe I, tableau 27 à 31).

Selon l'ESAM II en 2001, 85 % des travailleurs étrangers exerçaient généralement dans les activités libérales, et 11,4 % dans les sociétés privées. Seuls 1,5 % des travailleurs étrangers travaillaient dans l'administration publique et 0,9 % dans le secteur parapublic (cf. annexe I, tableau 29).

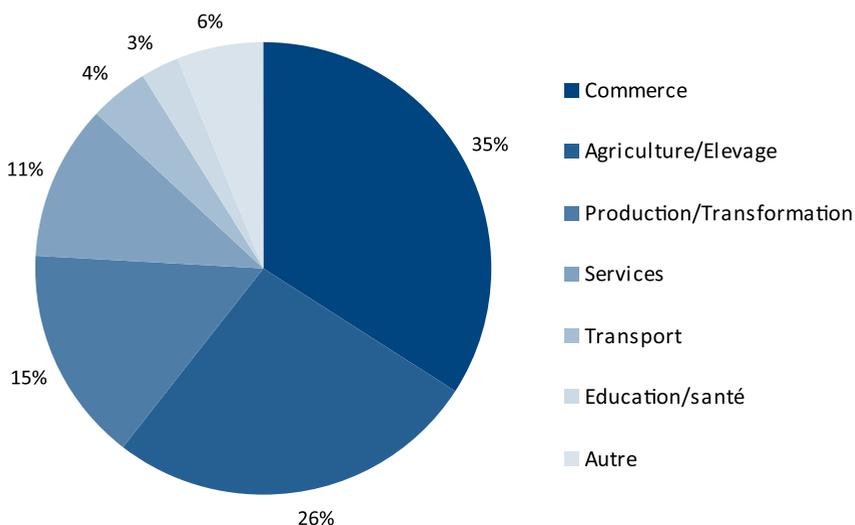
Graphique 2 : Répartition des étrangers au Sénégal selon l'activité, 2001



Source : Données de l'ESAM II, 2001

Note : La catégorie « trop jeune/âgé » désigne les enfants de moins de 6 ans et les adultes de plus de 60 ans, c'est-à-dire les personnes inactives, sans compter les élèves et étudiants. La catégorie « personne au foyer » désigne les personnes s'occupant des travaux domestiques, en majorité des femmes.

Graphique 3 : Répartition de la main-d'œuvre étrangère occupée selon le secteur d'activité, 2001



Source : Données de l'ESAM II, 2001

- **Etudiants, regroupement familial et touristes au Sénégal**

Les étudiants ou des personnes en formation représentaient 6,8 % des étrangers en 2001 (ANSD, 2004) (cf. annexe I, tableau 31). Ces étudiants sont généralement dans l'enseignement supérieur mais aussi à tous les niveaux de l'éducation. On les retrouve dans les universités publiques ou privées, les écoles ou institutions de formations et dans les écoles primaires et secondaires. Les élèves étrangers des écoles primaires sont les enfants de parents qui ont immigré récemment ou les enfants de parents étrangers nés au Sénégal. On retrouve des étudiants de plusieurs nationalités, issus majoritairement des pays francophones de toute l'Afrique, repartis dans le public et le privé. Les statistiques sur leurs effectifs et leurs répartitions manquent. Les ambassades de ces pays devraient pouvoir fournir de telles informations.

Le regroupement familial est naturellement une raison évoquée par les immigrants internationaux au Sénégal. Déjà, l'ESAM II en 2001 avait fait ressortir que les étrangers motivés à immigrer pour raison familiale représentaient 51,4 %, dont 13,3 % pour le mariage et 38,1 % pour d'autres raisons familiales (dont le regroupement familial) (ANSD, 2004).

Le tourisme au Sénégal est la deuxième source de devises après la pêche. Il génère plus de 10 000 emplois directs et 20 000 emplois indirects en moyenne. Le tourisme sénégalais a connu une croissance quasi-régulière depuis 1990. Les arrivées de touristes internationaux (non-résidents) se sont élevées en 2004 à 666 616 personnes et 866 154 en 2006, dont près de la moitié provenaient d'un pays africain (dont 40 % Ouest-africains), 37,4 % d'Europe, 3 % d'Amérique et 10 % des touristes n'avaient pas spécifié leur nationalité. Les touristes français sont les plus nombreux, avec 26,8 % du total des touristes, suivis des Gambiens à 12,7 % et des Bissau-guinéens à 12,6 % (OMT, 2008). Le Sénégal n'a enregistré que 800 000 touristes en 2008 avec un taux moyen d'occupation de 34 % et 300 milliards de FCFA de recettes brutes contre 992 000 visiteurs en 2006/2007 (Pana, 2008).

Tableau 1 : Arrivées de touristes aux frontières nationales par région d'origine, 2004-2006

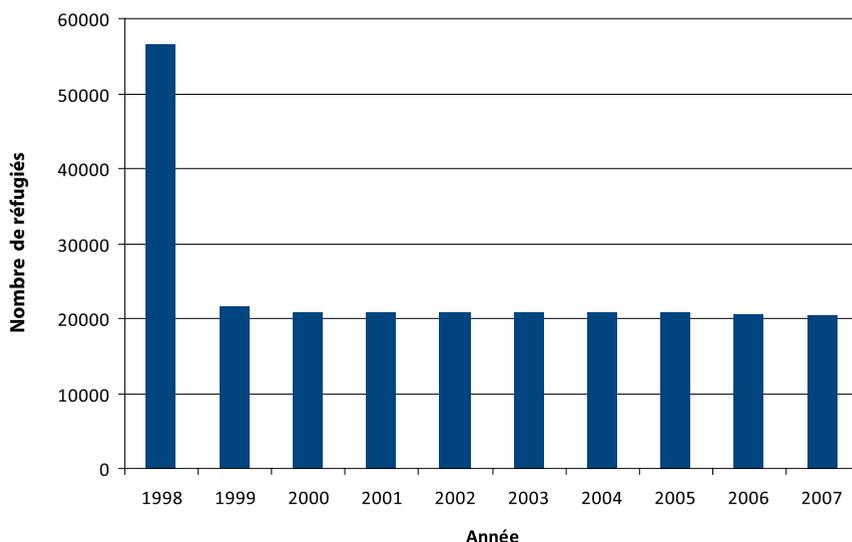
Pays	2004	2005	2006	% 2006
AFRIQUE	209 226	265 113	429 955	50
Afrique de l'Ouest	191 215	244 156	346 375	40
Autres pays d'Afrique	18 011	20 957	83 580	10
AMERIQUE	24 686	26 274	25 921	3
EUROPE	348 852	392 767	323 721	37
Nd	83 852	85 335	86 557	10
Total	666 616	769 489	866 154	100

Source : Organisation mondiale du tourisme (OMT), 2008

• Réfugiés/demandeurs d'asile au Sénégal

Le Sénégal est un pays d'accueil de réfugiés venant de toutes les régions d'Afrique, mais davantage pour les réfugiés de l'Afrique de l'Ouest. Durant ces dernières années, l'Afrique a connu des conflits internes concernant notamment des pays proches du Sénégal : le Libéria en 1991, la Sierra Leone en 1993, la Guinée-Bissau en 1998-99 et la Côte d'Ivoire en 2003. Par ordre d'importance, les quatre principaux pays d'origine des réfugiés au Sénégal sont : la Mauritanie, le Rwanda, le Libéria, la Sierra Leone (tableau 2). Depuis l'an 1999, le nombre de réfugiés au Sénégal n'a pas vraiment varié, il est passé de 21 539 personnes à 20 421 individus en 2007, selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (tableau 2 et graphique 4). Les réfugiés mauritaniens, qui représentaient 95,5 % des réfugiés au Sénégal en 2007, ont été invités à regagner leur pays en début d'année 2008 par le gouvernement mauritanien, soutenu par les organisations internationales et la société civile mauritanienne et sénégalaise. Selon les statistiques de janvier 2009, il y aurait encore 33 193 réfugiés sur le territoire sénégalais. La tendance semble donc repartir à la hausse.

Graphique 4 : Population réfugiée au Sénégal, 1998-2007



Source : HCR, 2008

Tableau 2 : Population réfugiée au Sénégal par pays d'origine des réfugiés, 1998-2007

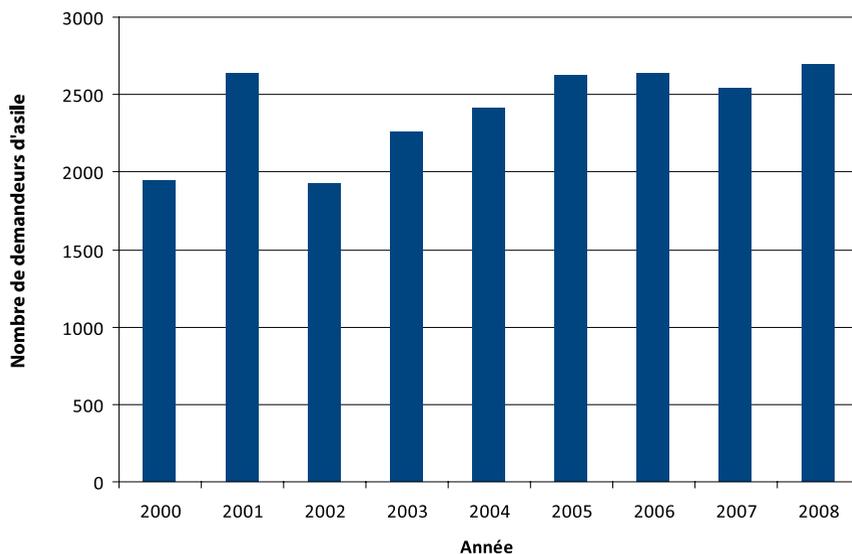
Pays	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Mauritanie	55 133	19 999	19 803	19 783	19 777	19 777	19 778	19 712	19 630	19 503
Rwanda	321	332	314	307	307	306	304	304	300	300
Libéria	267	231	228	224	235	249	290	281	268	236
Sierra Leone	209	255	219	190	192	189	170	145	141	142
Côte d'Ivoire	0	0	0	0	0	7	54	64	64	59
Autres pays	672	722	202	203	200	198	208	206	188	181
Total	56 602	21 539	20 766	20 707	20 711	20 726	20 804	20 712	20 591	20 421

Source : HCR, 2008

Note : Les autres pays comprennent le Burundi, Tchad, Congo Brazzaville, Guinée, République démocratique du Congo, Gambie, Cameroun, Algérie, Nigeria, Somalie, République centrafricaine, Angola, Ethiopie, Ghana, Togo, Guinée-Bissau, Mali et Niger.

Tout comme les réfugiés au Sénégal, les demandeurs d'asile sur le territoire sénégalais viennent essentiellement d'Afrique. Ils sont estimés à 2 694 personnes en 2008 par le HCR (cf. annexe I, tableau 32; graphique 5).

Graphique 5 : Demandeurs d'asile au Sénégal, 2000-2008



Source : HCR, 2008.

C.1.3 Immigrants en situation irrégulière

L'étendue des frontières terrestres sénégalaises est un handicap à leur surveillance. De ce fait, les mouvements au niveau des frontières sont difficiles à suivre. Il y a un manque de moyens adéquats pour empêcher les traversées transfrontalières irrégulières.

Toutes les personnes entrant sur le territoire sont assujetties au décret sur les conditions de séjour (décret n° 71-860 du 28 juillet 1971 relatif aux conditions d'admission, séjour et établissement des étrangers). Il est prévu que ceux qui ne respectent pas ces conditions soient immédiatement refoulés ou expulsés. Les étrangers venant de pays non-CEDEAO sont soumis à un contrôle strict, et doivent se procurer une carte d'identité d'étranger d'une validité d'un an renouvelable, procurée par la Direction de la police des étrangers et des titres de voyage. Les ressortissants des pays de la CEDEAO, jouissant de la libre circulation, sont exemptés de cette règle pendant les 90 premiers jours à compter de la date d'entrée sur le territoire. Cependant, aucun contrôle rigoureux de ces ressortissants n'est fait pendant leur séjour, ni à leur retour pour vérifier qu'ils ont respecté la loi portant sur les personnes d'origine étrangère.

L'importance des mouvements transfrontaliers et le manque de moyens adéquats pour les suivre favorisent des actes criminels, dont la traite des personnes. La lutte contre la traite des personnes est au cœur des préoccupations du gouvernement sénégalais et de ses partenaires au développement. En avril 2009, le Sénégal a adopté la Loi n° 2005-06 relative à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées et à la protection des victimes, ainsi pour accentuer les efforts déjà consentis. A ce titre, la Direction de la police de l'air et des frontières (DPAF) est chargée du contrôle, de l'admission et de la circulation des personnes. Elle est aussi chargée de l'application de la législation et de la réglementation relative à la Police des frontières terrestres, maritimes et aériennes ; de la lutte contre le trafic de stupéfiants ; du contrôle de l'importation, du commerce et de la détention d'armes et de munitions ; et du trafic d'êtres humains, vols d'œuvres et objets d'art (Ministère de l'Intérieur, 2008).

Il n'y a pas d'estimations officielles du nombre d'immigrants en situation irrégulière. Cette question, du reste sensible, n'est pas intégrée dans les RGPH et les enquêtes.

C.2 Emigrants

Les statistiques sur l'émigration sénégalaise sont très controversées tant dans le milieu politique que de la recherche. Les données sont souvent contradictoires, faute d'harmonie des définitions et des méthodes de collecte ou d'estimation. On distingue les données estimées par le Ministère des Sénégalais de l'extérieur et celles fournies par les différentes enquêtes, RGPH et sources internationales.

D'une part, les données administratives du Ministère des Sénégalais de l'extérieur ont été collectées auprès des différentes ambassades et consulats du Sénégal à l'étranger. Cependant, les chiffres officiels publiés sont quelque peu sous-estimés, car beaucoup de missions diplomatiques et consulaires auprès desquelles les statistiques sont obtenues ne disposent pas d'informations complètes (MSE, 2006). Par ailleurs, l'inscription des émigrés sur le fichier électoral s'est révélée être une source d'information additionnelle.

D'autre part, l'ESAM II de 2001, à travers son volet migration, a été une occasion pour la Direction de la prévision et de la statistique d'appréhender certains aspects liés à la migration. De même, l'EMUS de 1992/1993 a fait une analyse assez profonde de cette question. Par ailleurs, le RGPH III de 2002 s'est également penché sur la question de l'émigration internationale, mais aucune analyse n'a été faite dans son rapport.

En définitive, on retiendra également que les définitions des émigrants diffèrent sur la période de référence selon l'enquête. L'EMUS de 1992/1993 a retenu que l'émigrant international est celui qui a quitté le pays pour une destination étrangère depuis au moins six mois ou qui a l'intention d'y résider pour plus de six. Pour l'ESAM, la période de référence est d'un an au lieu de six mois.

C.2.1 Nombre total d'émigrants

• Stock d'émigrants

Concernant le nombre total d'émigrants, les points de vue divergent selon les sources nationales et les sources internationales.

La Lettre de politique sectorielle des Sénégalais de l'extérieur mentionne que les statistiques officielles disponibles sur la période 2003-2004 font état de 648 600 émigrants (MSE/DES, 2006) repartis comme suit :

Tableau 3 : Emigrants sénégalais selon la région de destination, 2003-2004

Zones	Nombre d'immatriculés	Effectifs d'émigrants estimés	Taux d'immatriculation en %
Afrique	77 536	410 000	18,9
Europe	125 436	190 000	66,0
Amérique	6 696	43 200	15,5
Asie	5 151	5 400	95,4
Total	214 819	648 600	33,1

Source : MSE/DES, 2006

Le taux d'immatriculation des émigrés sénégalais est de 33 %, soit un migrant sur trois. Ces taux sont très faibles en Afrique et en Amérique où ils sont de 18,9 % et 15,5 % respectivement. Quant aux autres régions, les taux d'enregistrement vont jusqu'à 66 % en Europe et 95,4 % en Asie.

Selon des données disponibles auprès du Centre DRC sur la migration, la globalisation et la pauvreté (basées sur les données des recensements sur la période 1995-2005), le stock des émigrants sénégalais est évalué à 479 515. Les principales destinations étaient : la Gambie (20 %), la France (18 %), l'Italie (10 %), la Mauritanie (8 %), l'Allemagne (5 %) et le Ghana (5 %) (DRC, 2007).

• Flux d'émigrants

L'Enquête sur les migrations et urbanisation au Sénégal a estimé à 171 387 le nombre de sénégalais partis à l'étranger entre 1988-1992 (EMUS 92/93). Le flux de l'émigration s'est fait en moyenne à un rythme annuel de 10 000 personnes entre 1995 et 2000 (Sander et Barro, 2003).

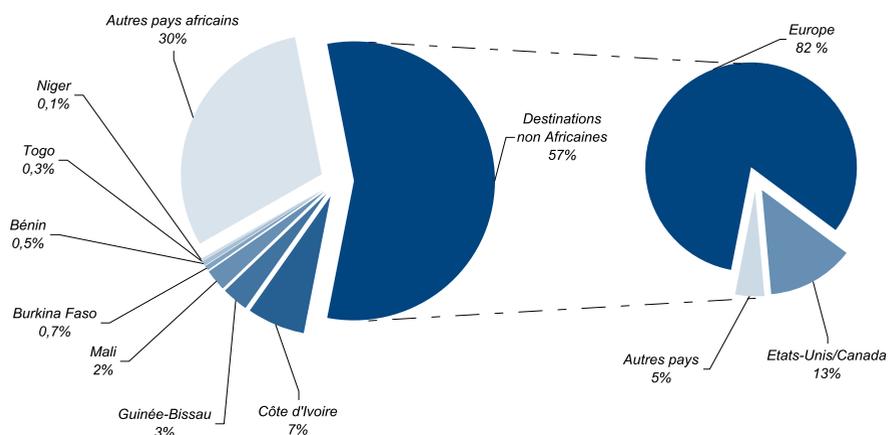
Selon l'ESAM II (2001), le flux d'émigrés sénégalais entre 1997 et 2001 était estimé à 168 953 individus, soit 33 791 émigrants par an. Ces émigrés étaient caractérisés comme suit :

- 84,2 % étaient des hommes ;
- 68 % avaient un âge compris entre 15 et 34 ans, 94,1 % sont des émigrants actifs d'âge compris entre 15 et 54 ans ;
- 46 % allaient en Europe et 43,9 % allaient vers d'autres pays africains ;
- 45,9 % étaient occupés avant leur départ, 29 % étaient des chômeurs ;
- 14,2 % étaient des élèves ou des étudiants.

(cf. annexe I, tableaux 36 à 41).

Les flux migratoires sénégalais sont davantage orientés vers l'Europe que vers l'Afrique, selon les tendances connues jusqu'aux années 2000. Cependant, cette tendance prend à contre-pied les chercheurs qui soutiennent toujours que les flux d'émigration sénégalaise continueraient d'être plus importants vers les pays africains que toute autre destination.

Graphique 6 : Flux des émigrants entre la période 1997-2001 selon la destination, 2001



Source : Données de l'ESAM II, 2001

En 2008, selon les données de l'OCDE, 50 % des émigrants sénégalais demeuraient plus de 10 ans dans ces pays de résidence (OCDE, 2008).

C.2.2 Type d'émigrants

• Travailleurs émigrants

Entre 1997 et 2001, les émigrants sénégalais étaient 45,9 % à être occupés avant leur départ, et 29 % étaient à la recherche d'un emploi (ANSD, 2004) (cf. annexe I, tableau 41). A priori, ils étaient près de 67,9 % à migrer à la recherche d'un meilleur ou d'un nouvel emploi. Cette forme de migration a également touché les travailleurs qualifiés qui sont estimés à 24,1 % du stock d'émigrés en 2000 (Dia, 2006).

En 2000, 17,7 % de la population ayant un niveau d'enseignement supérieur a émigré (Docquier et Marfouk, 2005). 51 % des médecins sénégalais et 27 % des infirmières ont émigré sur la période 1995-2005, principalement en France (Clemens et Pettersson, 2007).

Suite aux accords de partenariat du Sénégal avec l'Espagne (2006), la France (2006 et 2008) et l'Italie (2008) pour réguler la migration de travail, des Commissions régionales présélectionnent les bénéficiaires des contrats de travail sous le couvert de la Commission nationale de gestion et de suivi des offres d'emploi.

Au total, 503 jeunes sénégalais sont partis en Espagne au cours de l'année 2007 dans le cadre de ces mêmes accords, dans des activités de pêche, dans le secteur agricole, la grande distribution, le nettoyage. Certains sont des manutentionnaires sous contrat temporaire avec obligation de retour à son terme (Ministère de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, 2007).

Pour l'année 2008, le Sénégal a bénéficié de 2700 contrats de travail mis à disposition par l'Espagne, dans le cadre de ces mêmes accords. Sur le total de contrats reçus par le Sénégal pour l'année 2008, 2000 concernent la pêche artisanale, alors que les 700 contrats restants sont des contrats agricoles saisonniers de 4 mois concernant principalement des femmes (Ministère de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, 2008).

Selon la base de données de l'OCDE², on dénombre, en 2008, 39 395 émigrants sénégalais travaillant dans les pays de l'OCDE, principalement dans

² Les données relatives aux travailleurs migrants en France ne sont pas disponibles dans la base de données de l'OCDE.

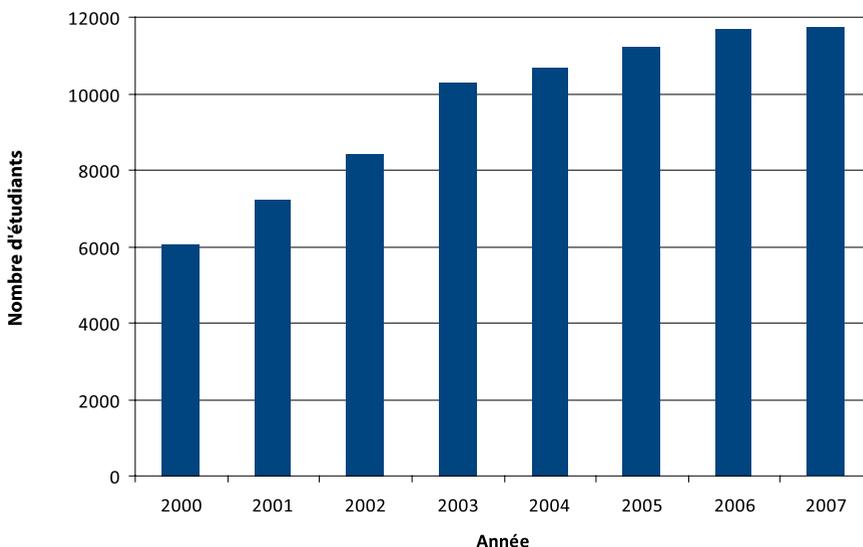
les domaines de l'industrie, dans le commerce de gros et de détail et dans la construction (OCDE, 2008).

- **Etudiants et regroupement familial**

Entre 1997 et 2001, 10,3 % des émigrants quittaient le Sénégal pour poursuivre leurs études (ANSD, 2004) (cf. annexe I, tableau 39).

Selon l'UNESCO, le nombre d'étudiants sénégalais à l'étranger est en croissance au fil des années. Ce nombre a franchi la barre des dix mille inscrits à l'extérieur depuis 2003. En 2006, on a compté 11 695 étudiants dans plusieurs pays, soit environ 20 % du nombre total d'étudiants sénégalais de l'enseignement supérieur. La France reste la destination traditionnelle des étudiants sénégalais avec 80 % de l'effectif total des étudiants sénégalais à l'étranger en 2006 (UNESCO, 2008).

Graphique 7 : Etudiants sénégalais inscrits à l'étranger dans l'enseignement supérieur, 2000-2007



Source : UNESCO, 2008

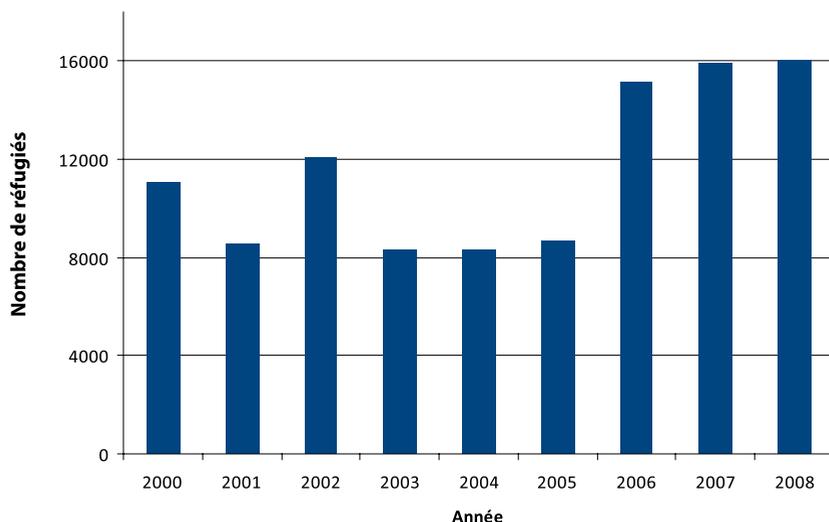
Les sénégalais étudiant dans les pays de l'OCDE s'orientent principalement vers les sciences sociales, commerce et droit ; l'ingénierie, industrie et construction ; et les sciences (OCDE, 2008).

Selon l'ESAM 2001, près de 7 % des émigrants ont été motivés dans leur projet de voyage par le mariage. Les autres raisons familiales évoquées représentaient 6 %. En somme, 13 % des motifs d'émigration étaient liés au regroupement familial (annexe I, tableau 39).

• Réfugiés/demandeurs d'asile sénégalais

Depuis les années 1980, le conflit casamançais a engendré de nombreux déplacés internes et des milliers de réfugiés sénégalais, particulièrement vers la Gambie et la Guinée-Bissau. Selon le HCR, l'effectif des réfugiés d'origine sénégalaise a pratiquement doublé entre 2005 et 2006 : il est passé de 8 671 réfugiés en 2005 à 15 163 en 2006 (cf. graphique 8). En 2007, les réfugiés étaient au nombre de 15 896 personnes dont près de 95 % étaient en Gambie et Guinée-Bissau (cf. annexe I, tableau 42). Ce nombre n'a pas changé significativement puisqu'en on dénombrait en 2008 16,006 réfugiés. Depuis fin 2004, un cessez-le feu a été instauré entre l'Etat et les forces rebelles indépendantistes du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) pour laisser place à des négociations pour la paix. Des conflits sporadiques ont tout de même eu lieu, maintenant la région de la Casamance dans une situation d'insécurité permanente pour les populations civiles.

Graphique 8 : Réfugiés sénégalais à l'étranger, 2000-2008

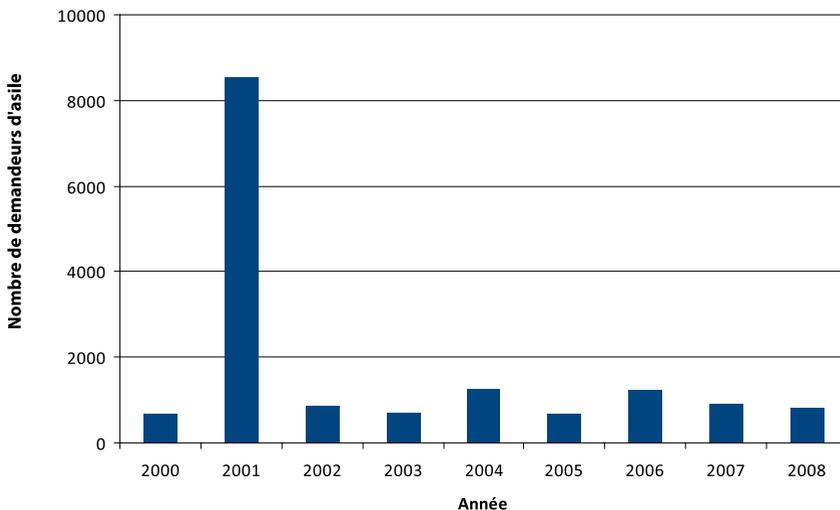


Source : HCR, 2008

Selon le HCR, les demandes d'asile des huit dernières années se situent autour de mille demandeurs chaque année entre 2002 et 2008 (cf. graphique 9).

Elles ont atteint un nombre record de 8 535 demandeurs en 2001, dont plus de 90 % étaient destinées à la Guinée-Bissau (cf. annexe I, tableau 43).

Graphique 9 : Demandeurs d'asile sénégalais à l'étranger, 2000-2008



Source : HCR, 2008.

C.2.3 Emigrants en situation irrégulière

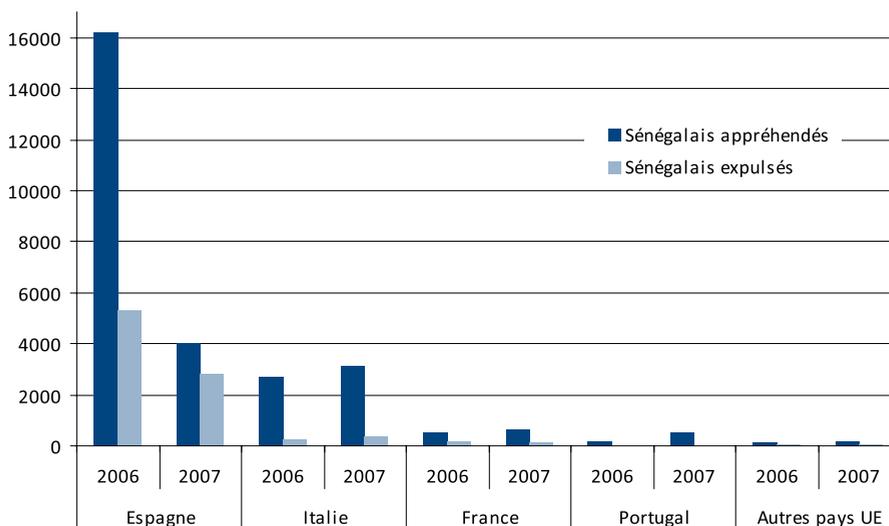
De nombreux émigrants sénégalais voyagent de façon irrégulière ou se retrouvent en situation irrégulière durant leur séjour dans les pays d'accueil, en choisissant de poursuivre leur séjour au-delà du délai qui leur est autorisé. En 2006, on estime à plus de 30 000 migrants irréguliers sur les îles Canaries dont 50 % de Sénégalais (Marion, 2008).

Selon les statistiques du CIREFI (Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration), 19 775 sénégalais en situation irrégulière ont été appréhendés en 2006 dans 24 des 27 pays de l'UE et 5 839 expulsés (cf. annexe I, tableau 45) (CIREFI, 2008). En 2007, ce sont 8 483 sénégalais qui ont été pris par la police dans 24 pays de l'Union européenne (UE) et 3 407 expulsés. L'Espagne, du fait de sa position géographique, est le pays qui a le plus saisi et expulsé de Sénégalais en situation irrégulière, suivi par l'Italie (graphique 10).

Les actions du Système européen de surveillance des frontières (Frontex) ont pu atténuer le nombre d'étrangers en situation irrégulière en Espagne et en Italie. Seules 101 pirogues avaient pu passer entre les filets du Frontex à

la mi-année de 2007 alors que 901 pirogues avaient pu accoster sur les côtes espagnoles en 2006 (L'express. fr, 2007).

Graphique 10 : Sénégalais en situation irrégulière appréhendés et expulsés dans les 27 pays de l'UE, par nationalité, 2006-2007



Source : CIREFI, 2008

Note : Les autres pays de l'UE sont : Belgique, Allemagne, Autriche, Pays Bas, Malte, Suède, Grèce, Danemark, République Tchèque, Pologne, Roumanie, Bulgarie, Finlande, Chypre, Hongrie.

C.3 Diaspora

Le Sénégal disposerait en 2008 d'un potentiel d'émigrés extrêmement important, évalué entre 2,5 et 3 millions de personnes (interviews de l'Association Co-Développement.org au Ministère des Sénégalais de l'extérieur et du tourisme, 2008). Ces données ne sont cependant confirmées par aucune autre source.

L'Etat du Sénégal est très préoccupé à trouver le moyen de faire participer sa diaspora dans le processus de développement du pays. L'argent transféré par les émigrants sénégalais a dépassé 12 % du PIB en 2007, mais cet argent est en général destiné à la consommation des ménages et à l'immobilier. De plus, les ressources humaines de la diaspora jouissant d'une expertise de haut niveau sont un moyen de renforcement des capacités institutionnelles au niveau du Sénégal.

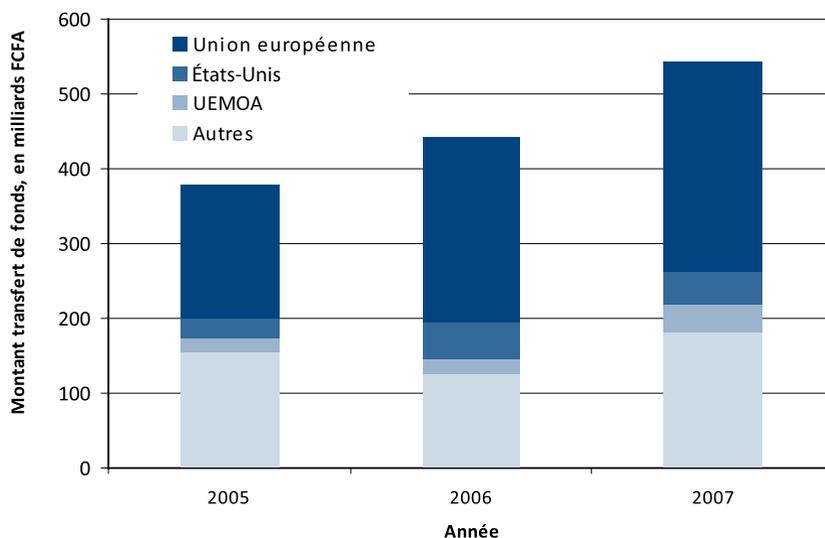
L'Etat du Sénégal a pris l'initiative, entre autres, de créer un Ministère des Sénégalais de l'étranger et du tourisme qui a mis en place un Observatoire qui leur est dédié et devant effectuer leur recensement. Mais cet observatoire n'est toujours pas fonctionnel.

C.4 Transferts de fonds

Le montant réel des transferts de fonds s'avère toujours difficile à évaluer, chaque institution ne prenant pas forcément en considération les mêmes types de transferts. De plus, l'importance des transferts de fonds informels est difficilement estimable. Ainsi, des différences peuvent apparaître entre les données locales et internationales.

L'argent envoyé par les émigrés sénégalais est, au fil des années, une manne financière importante. Selon les données locales, les transferts rapides³ formels se sont élevés à près de 544 milliards de FCFA (soit 832 millions d'euros) pour l'année 2007 (BCEAO, 2008), et ceci sans compter les mouvements financiers informels qui seraient identiques voire plus importants que les transferts officiels (cf. annexe I, tableau 47). En 2005, les transferts de fonds représentaient 9,1 % du PIB; 10,3 % en 2006 et 12 % en 2007 (cf. annexe I, tableau 50).

Graphique 11 : Transferts de fonds reçus des émigrants sénégalais par région d'envois, 2005-2007 (en milliards de FCFA)



Source : BCEAO, 2008

³ Les transferts rapides concernent essentiellement les envois de fonds des travailleurs migrants

Selon la Banque mondiale (2008), les transferts de fonds⁴ des émigrants sénégalais en direction du Sénégal s'élevaient à 233 millions de dollars E.-U. en 2000 et 1 192 millions de dollars E.-U. en 2007, soit 10,7 % du PIB (Banque mondiale, 2008).

On estime qu'en 2002 les montants des transferts de fonds représentent une fois et demi l'aide au développement. En effet, pendant que l'Aide publique au développement (APD) avait diminué, entre 1997 et 2002, de 240 à 208 milliards FCFA, le volume des transferts de fonds a augmenté de 16 milliards à 169 milliards au cours de la même période. Le volume de ces transferts était passé de 6,6 % à 81,3 % par rapport à l'APD (MSE, 2006). Selon des entretiens réalisés auprès des personnes ressources de certaines banques et structures financières dans la région de Dakar par le Bureau de l'OIM à Dakar, près de 50 % des envois finiraient dans la consommation courante, contre 25 % pour l'épargne de précaution, 20 % pour l'investissement immobilier et seulement moins de 5 % pour l'investissement productif (OIM, 2007). Cependant, la répartition de l'argent reçu par les ménages au Sénégal n'est pas encore officiellement établie.

Selon ces chiffres, une augmentation des transferts de 10 % entrainerait une réduction de l'incidence de pauvreté de 2,8 % (Jongwanich, 2007) et une baisse de 1 % des personnes vivant avec moins de un dollar par jour (Sanjeev Gupta et al., 2007).

Sept ménages sur dix avaient en leur sein au moins un membre émigré (ANSD, 2004). En milieu urbain, 76 % des ménages étaient concernés contre 64,5 % en milieu rural. Certains ménages, dans une stratégie de survie, mettent en commun des ressources pour financer l'émigration d'au moins un des leurs, souvent les plus qualifiés, jeunes ou travailleurs. Les sommes envoyées par ces derniers constituent le fruit de cet investissement collectif (Sanjeev Gupta et al., 2007). Entre 1997 et 2001, 41,8 % des émigrés internationaux envoyaient régulièrement de l'argent et 30,9 % de façon irrégulière. Par conséquent, près de 72,1 % des ménages ayant un émigré, dépendaient directement ou indirectement des transferts de fonds (cf. annexe I, tableau 46). Par rapport à tous les ménages du Sénégal, c'est environ la moitié (50,4 %) des ménages qui vivaient de l'argent reçu de l'étranger (ANSD, 2004).

Les émigrés en Europe étaient les plus nombreux à envoyer de l'argent à leurs proches puisqu'ils étaient 80,8 % à le faire entre 1997 et 2001 (ANSD,

⁴ Les transferts de fonds sont définis par la Banque mondiale comme étant la somme des « workers' remittances, compensation of employees and migrants' transfers » <http://siteresources.worldbank.org/EXTDEC-PROSPECTS/Resources/476882-1157133580628/FactbookDataNotes.pdf>

2004) (cf. annexe I, tableau 46). Leurs transferts rapides d'argent représentent 51,8 % (430 millions d'euros ou 281,7 milliards de FCFA) du montant total des transferts en 2007 (BCEAO, 2008). Les émigrés de l'UEMOA ont contribué à 7 % (57,7 millions d'euros ou 37,8 milliards de FCFA) de l'ensemble des transferts rapides, ceux des Etats-Unis ont contribué à 7,7 % (64,2 millions d'euros ou 42 milliards de FCFA), et ceux des autres pays à 33,5 % (cf. annexe I, tableau 47).

Les envois par voie officielle se font généralement par dépôts bancaires ou transferts bancaires (approvisionnement net des comptes), transferts postaux (mandats et virements), transferts par réseaux rapides, dont Western Union, Money Gram, Ria Envvia, Money express, WorldWide Services.

Les modalités de transfert d'argent affectent le développement économique du Sénégal. En effet, la Banque mondiale estime que si les frais de transfert étaient réduits de 5 %, les fonds envoyés dans les pays en développement augmenteraient de 3,5 milliards de dollars par an.

PARTIE D : Analyse des facteurs générant la migration

D.I Principales caractéristiques des tendances migratoires actuelles

Les points de vue sur les tendances migratoires sont pratiquement toujours les mêmes, quelles que soient les sources. Ces différentes thèses sont souvent confirmées par les enquêtes. De façon générale, on note une hausse importante de l'immigration et l'émigration au fil des années. Mais le rythme de croissance de l'immigration est à la baisse, tandis que celui de l'émigration connaît une forte accélération.

Malgré la pluralité des sources nécessaires à l'établissement des stocks d'immigrants sur plusieurs années, il semble que ce stock soit en hausse constante. Les estimations d'enquêtes et autres sources le confirment, bien que les données chronologiques ne proviennent souvent pas des mêmes sources, et ce malgré des différences sur les définitions. La tendance à la hausse de l'immigration s'explique par le fait que le Sénégal est devenu davantage un pays de transit pour migrer vers les pays du Maghreb et vers l'Europe.

L'immigration internationale au Sénégal en 2001 a concerné approximativement autant de femmes que d'hommes (ESAM II). Les immigrants âgés de moins de trente ans représentent la moitié du total des immigrants au Sénégal. Et près de deux immigrants sur trois ont résidé plus de cinq ans au Sénégal. Selon l'ESAM II, en 2001, seulement trois étrangers au Sénégal sur dix prétendent y résider pour des raisons de travail ou d'opportunités d'emploi. Les élèves et étudiants en formation représentaient 10 % (ANSD, 2004). Ces nouvelles tendances bouleversent le profil des immigrés au Sénégal, qui fût, à la veille et au lendemain des indépendances, un pays pour la migration du travail.

Par ailleurs, on notera plus d'exigences dans le contrôle de régularité de séjour des résidents étrangers non issus des pays de la CEDEAO dont les ressortissants bénéficient de 90 jours de libre circulation. Très peu de ceux-ci se feront enregistrer au delà des 90 jours.

Concernant les réfugiés et les demandeurs d'asile, leur effectif a stagné depuis 2000. Le nombre de réfugiés est passé de 56 602 en 1998, à 21 539 en 1999 et à 20 421 en 2007.

Les Sénégalais sont de plus en plus nombreux à émigrer depuis les années 1990. Cette migration touche toujours davantage d'hommes que de femmes, plus de jeunes que de personnes âgées et plus de candidats vers l'Europe qu'ailleurs. Le nombre d'étudiants qui choisissent de poursuivre leurs études à l'extérieur continue d'augmenter. Les travailleurs migrants ont représenté trois émigrants sur quatre. Depuis 2006, les émigrants sont accompagnés dans la recherche d'un emploi par l'Etat du Sénégal, suite aux accords avec la France (en 2006 et 2008), l'Espagne (en 2007) et l'Italie (en 2008).

Quant aux réfugiés et demandeurs d'asile, leur nombre est en légère progression depuis 2001. L'effectif des réfugiés sénégalais est passé de 11 088 personnes en 2000 à 15 896 individus en 2007, et dont la majorité se trouvait en Gambie et en Guinée-Bissau.

Désormais, les émigrants vont davantage dans les pays occidentaux que dans les pays africains, qui étaient les destinations préférées dans les années 1970 à 1980. Le flux d'émigrants irréguliers a été réduit du fait des mesures de surveillance tout le long des côtes, de la Guinée-Bissau au Maroc, par la coopération entre le Frontex et les Etats concernés.

L'on ignore les véritables potentialités économiques de la diaspora mais elles étaient estimées à près de cinq cent milliards et demi FCFA en 2007. Les migrants ont par évidence recours aux transferts par des circuits informels.

D.2 Identification des facteurs générant la migration

La migration des Sénégalais est fortement liée aux conditions de vie de la population au Sénégal, qui connaît ces dernières années une recrudescence de la pauvreté. Bien que tous les indicateurs indiquent une baisse relative de la pauvreté, on remarquera que la croissance démographique est un facteur qui contribue à accroître le nombre absolu de pauvres. De plus, entre la théorie et la réalité, il y a souvent un écart : pendant que l'ESAM II estimait à 57 % le nombre de pauvres au Sénégal en 2001, l'EPPS réalisée durant la même année affirmait que 66 % de la population se considérait pauvre. De ce fait, le choix d'émigrer devient subjectif et dépendant de facteurs sociodémographiques, économiques et politiques, ou individuels. Pour analyser ces facteurs, il faut jeter un regard sur les facteurs liés à la situation du pays, ainsi qu'aux aspects individuels et sociologiques de la migration.

L'on assiste à une urbanisation grandissante depuis les années 1980. Le taux d'urbanisation est passé de 34 % en 1976 à 39 % en 1988 (ANSD, 1993) et à

40,7 % en 2001 (ANSD, 2004). Les villes de Dakar, Ziguinchor et Thiès sont les plus touchées par ce phénomène. Dans la ville de Dakar, la densité atteignait presque 4 000 habitants au km² en 2002 alors que la densité nationale est d'environ 60 habitants au km². La migration interne du Sénégal se fait en masse, des zones rurales vers les zones urbaines.

Les raisons de ces départs vers les grandes villes du pays sont multiples. Elles sont liées à un appauvrissement des terres du fait de l'érosion, au déficit pluviométrique enregistré chaque année dû aux effets climatiques de la modernisation et à l'avancement du désert. Les rendements agricoles en sont réduits. La population rurale est également victime du manque d'infrastructures administratives, sanitaires, culturelles et d'écoles à proximité. Elle souhaite donc trouver des conditions de vie meilleures en ville.

La forte croissance de la population dans les villes est un problème pour les personnes qui y vivent. La population jeune est la plus touchée avec près de 55 % de jeunes au niveau national vivant en milieu urbain. Les infrastructures et les moyens d'accompagnement de cet exode rural ne suffisent pas dans les zones urbaines. On assiste alors à un accès limité des jeunes à l'emploi. C'est en partie ce qui explique le taux de chômage plus élevé dans les villes que dans les zones rurales.

Le taux de scolarisation était de 78 % en 2004. Afin d'atteindre l'objectif de l'Education pour tous à l'horizon 2015, l'Etat sénégalais a consacré 40 % de son budget à l'éducation. Toutefois, les taux d'abandon et d'échec sont très élevés, conduisant ainsi les jeunes vers des emplois peu qualifiés, souvent dans le secteur informel, et peu rémunérés. Quand l'emploi est disponible, le niveau des revenus est relativement faible par rapport au coût de la vie, surtout dans la région de Dakar. Les populations ont recours au travail dans le secteur informel et au commerce.

En raison de cette situation et pour trouver de meilleures conditions de vie, les populations sont tentées de poursuivre l'aventure vers des pays plus riches, où d'autres Sénégalais ont, par la même voie, pu subvenir aux besoins de leur famille et investir dans l'immobilier ou le commerce.

Au-delà de ce constat, on remarquera à travers les statistiques que l'émigration est souvent une stratégie communautaire de survie. Et cette stratégie de faire émigrer une personne a un coût financier et moral qui est supporté par la communauté ou par un émigrant déjà établi dans un pays d'accueil. Dans 58 % des cas, la prise de décision est revenue à l'émigrant lui-

même, et pour la prise en charge à 46 % des cas. Lorsque la décision de partir est prise par l'émigrant, il y a 74 % de chances qu'il finance son voyage, et 26 % qu'il soit financé par autrui. Quand la prise de décision ne vient pas de l'émigré, il est pris en charge par d'autres personnes dans 93 cas sur 100. De même, si la prise en charge est assurée par une personne autre que l'émigrant, il y a 72 % de chances que la décision ne vienne pas de lui-même. En somme, il y a une forte corrélation (liaison ou dépendance) entre la prise de décision pour le voyage et sa prise en charge (ANSD, 2004) (tableau 4).

On assiste également à un phénomène où l'on constate, dans certains cas, que ce sont les ménages riches qui paient plus facilement les frais de voyage d'un émigré. Il accède ainsi à un milieu où il espère évoluer dans de meilleures conditions de vie, ou saisir les opportunités existantes dans le pays de destination.

Tableau 4 : Prise de décision et prise en charge des frais de voyage des émigrants, 2001

		Prise de décision pour le voyage		
		Par lui-même	Par autrui	Total
Prise en charge des frais de voyage	Par lui-même	72 669	5 039	77 708
	Par autrui	25 342	65 902	91 244
	Total	98 011	70 941	168 952

Source : ANSD, 2004

La détérioration de l'environnement et les changements climatiques sont des facteurs exogènes qui affectent l'équilibre de l'écosystème. Les zones rurales du Sénégal, fortement dépendantes de l'agriculture, sont les plus touchées.

Le climat économique et financier international ces dernières années n'a pas été propice pour le Sénégal. En effet, le monde a connu successivement une crise pétrolière, une crise alimentaire et une crise financière entre 2006 et fin 2008, n'épargnant pas le Sénégal. Malgré la mondialisation des crises, l'Occident attire toujours.

Les politiques migratoires des pays d'accueil sont de plus en plus restrictives pour les candidats à l'émigration. Ces derniers sont convaincus que si les pays d'accueil cherchent à fermer leurs frontières, c'est parce que les conditions y sont meilleures et qu'ils ne veulent pas perdre ce privilège. Ils sont tentés de voyager dans l'irrégularité pour atteindre leur objectif de migrer. C'est dans ce climat que les réseaux de passeurs s'organisent, tels des agents boursiers, où toute prise de décision politique par le Sénégal ou par un pays d'accueil devient un instrument pour convaincre les candidats désespérés d'obtenir le visa de voyage.

D.3 Evolution probable des mouvements migratoires

La migration internationale est une question majeure pour l'Etat du Sénégal, de concert avec les pays de destination, notamment l'Union européenne. Au niveau national, le Gouvernement, appuyé par des organismes spécialisés, issus de la société civile et les acteurs du développement en général, travaille à sensibiliser les jeunes sur les risques de la migration clandestine ; à promouvoir l'emploi des jeunes et des femmes ; à durcir la législation à l'encontre des passeurs ; à encourager, accueillir et intégrer les retours volontaires et rapatriés dans la société ; etc. En outre, des accords bilatéraux (gestion, réadmission, recrutements, migration légale, etc.) avec des pays tiers ont été signés et ont permis d'expérimenter une migration de travail sur la base de la concertation entre pays. Le Sénégal participe activement aux différentes discussions au niveau international sur une politique de gestion internationale de la migration.

Ces éléments montrent à quel point les questions de migration sont au centre des préoccupations du gouvernement du Sénégal. De ce fait, l'émigration va se poursuivre dans l'avenir, mais elle va baisser d'intensité. Les départs des émigrants seront mieux contrôlés, par le Sénégal ainsi que les pays d'accueil, car aucun pays n'a besoin d'une main d'œuvre incontrôlée et non ciblée, et n'a pas non plus intérêt à laisser partir sa main d'œuvre ouvrière, agricole et qualifiée.

La migration clandestine pourrait baisser d'intensité pour donner place à une migration légale de travail, si les campagnes de sensibilisation contre cette pratique se poursuivent, si les jeunes trouvent du travail au niveau national, si les contrôles le long des frontières maritimes pour décourager les passeurs se poursuivent et si un besoin réel de main d'œuvre se manifeste dans les pays d'accueil.

PARTIE E : Efficacité des politiques dans la gestion du phénomène migratoire

E.I Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration

E.I.I Aperçu des récents développements de la politique migratoire

Le gouvernement sénégalais prévoit un certain nombre d'actions pour encourager la participation de ses ressortissants vivant à l'étranger au développement du pays. Les différents projets au niveau national visent à appuyer la politique de gestion des flux migratoires de l'Etat. Ils sont aussi destinés à sensibiliser les candidats à l'émigration et les émigrés établis dans les pays d'accueil, en particulier à recenser les compétences et à encourager ceux qui souhaitent rentrer au pays. Cette politique est coordonnée par le Ministère des Sénégalais de l'étranger avec le concours des autres ministères du Gouvernement et des acteurs du développement.

Le renforcement et le développement des capacités techniques de gestion des migrations s'orientent vers la provision d'équipements techniques, tels que des outils informatiques, soutenue par l'organisation de formations spécifiques sur l'utilisation de ces outils aux principaux postes frontières terrestres, maritimes et aéroportuaires. Dans ce contexte, l'intervention des acteurs en matière de migration s'effectue à quatre niveaux :

- organisation de formations pour les fonctionnaires exerçant des fonctions techniques, politiques et réglementaires dans le domaine de la gestion de la migration ;
- renforcement de la lutte contre la fraude documentaire ;
- renforcement du contrôle aux frontières ;
- élaboration de rapports mensuels évolutifs, pratiques et détaillés, sur le cadre législatif, politique, administratif et opérationnel relatif à la gestion de la migration au Sénégal.

• Initiatives stratégiques en cours pour créer un cadre d'action en matière de migration

Le gouvernement sénégalais prévoit un certain nombre d'actions pour encourager la participation de ses ressortissants vivant à l'étranger au développement du pays.

En janvier 2008, l'Etat a mis en place une Commission nationale de gestion et de suivi des offres d'emploi (CNGSOE). Elle a pour but de gérer avec transparence les offres de pays partenaires qui soumettent au Sénégal des demandes de main-d'œuvre, tels que l'Espagne et la France. Cette commission réunit le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, le Ministère des Sénégalais de l'étranger, le Ministère du Travail et de la Fonction publique, le Ministère de l'Enseignement technique professionnel et la Cellule de coordination « Défense, Etudes générales » de l'Etat-major particulier du Président de la République.⁵ Mais ce sont le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes qui sont les plus directement impliqués (Dia, 2008).

Le plan Retour vers l'agriculture (REVA) traduit l'option de l'Etat de faire de l'agriculture le moteur de la croissance économique du Sénégal, grâce à ses effets d'entraînement sur les autres secteurs. Il s'inscrit dans la ligne du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la mise en œuvre de la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) et de la Stratégie de croissance accélérée (SCA). Il vise un retour massif, durable et soutenu des populations vers la terre afin de faire des métiers de l'agriculture le soubassement de l'économie nationale. Au nombre de ses objectifs, on peut citer : la lutte contre l'émigration clandestine, avec le concept « Emigration clandestine Zéro; la promotion d'un agriculteur de type nouveau ; l'amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaire ; et l'augmentation de la part contributive de l'agriculture au PIB avec une forte participation aux exportations.

D'autres initiatives stratégiques visent à réduire la volonté d'émigrer et sont axées sur la mise en place de structures habilitées à faciliter la création et la promotion d'emplois pour les jeunes et les femmes. Certaines de ces initiatives d'envergure nationale sont :

- L'Office pour l'emploi des jeunes de la banlieue (OFEJBAN)⁶
- Le Fonds national de promotion de la jeunesse (FNPJ)⁷
- L'Agence nationale pour l'emploi des jeunes (ANEJ)⁸
- Le Service civique national (SCN)⁹

⁵ Selon l'arrêté conjoint n°00896 du 11 janvier 2008

⁶ <http://www.ofejban.sn/>

⁷ <http://www.fnj.sn/>

⁸ <http://www.jeunesse.gouv.sn/IMG/pdf/ANEJ.pdf>

⁹ <http://www.jeunesse.gouv.sn/IMG/pdf/scn-2.pdf>

• Autres programmes relatifs à la migration et au développement

Le Fonds d'appui à l'investissement des Sénégalais de l'extérieur (FAISE) est un programme mis en place par l'Etat afin de promouvoir une émigration orientée sur le développement des ressources humaines et des capacités d'accumulation de capital afin de favoriser l'investissement productif par la création d'entreprises, notamment dans leurs régions d'origine. Le FAISE relève du Ministère des Sénégalais de l'extérieur. Il agit autour de deux axes majeurs que sont, d'une part, l'identification, l'étude et le financement de projets porteurs et, d'autre part, le renforcement des capacités de gestion par un accompagnement professionnel.

Le Ministère de la Jeunesse, de par son rôle de président de la CNGSOE, a mis en place un système de collecte et d'identification des demandeurs d'emploi sur tout le territoire national. Ce système consiste à enregistrer systématiquement des jeunes demandeurs d'emploi au niveau des Centres départementaux d'éducation populaire et sportive (CDEPS). Ces informations sont ensuite compilées au niveau régional et transmises au Ministère. Un logiciel de gestion de ce système est en cours de développement, il s'agit du Système d'information pour la gestion efficace de la migration (SIGEM). Le Ministère dispose d'un fichier de demandeurs d'emploi inscrits sur l'ensemble du territoire national, des statistiques sur les départs des migrants légaux vers l'Espagne et les entreprises qui les embauchent. Pour la période de mai à juin 2008, ce système a enregistré 44 711 demandeurs d'emploi ou candidats potentiels à l'émigration (cf. tableau 5). En effet, les élus à l'émigration légale sont tirés de cette liste. Le bras technique de cette opération est l'ANEJ qui a été chargée, depuis 2001, d'assister les jeunes dans le cadre de leur recherche d'emplois et a également pour mission de faciliter la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi sur le marché du travail.

Tableau 5 : Répartition dans certaines régions ou localités des candidats à l'émigration légale, nombre d'inscrits auprès des CDEPS (période de mai à juin 2008)

Région	Nombre d'inscrits
Dakar ville	2 920
Guediawaye	3 313
Ziguinchor	3 733
Fatick	4 279
Saint Louis	6 015
Kaolack	3 008
Louga	3 618
Diourbel	9 532
Tambacounda	8 293
Total	44 711

Source : Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes, 2008.

Le Ministère des Sénégalais de l'extérieur, de l'Artisanat et du Tourisme a mis en place un projet de recensement des Sénégalais de l'extérieur pour constituer une base de données des ressortissants sénégalais vivant hors du pays. La méthodologie utilisée consiste à collecter l'information suivant trois approches : les enregistrements volontaires des migrants à partir d'un site web et une campagne de sensibilisation sur les résultats attendus du recensement ; l'exploitation des registres consulaires auprès des ambassades et consulats du Sénégal à l'étranger ; et le dénombrement des Sénégalais de l'extérieur appartenant à des associations des Sénégalais à l'extérieur (une base de données est disponible comptant plus de 741 associations sénégalaises dans le reste du monde).

Le Fonds national de promotion de la jeunesse (FNPJ) est un programme du Sénégal pour :

- financer des projets de création d'entreprise ou d'activités génératrices de revenus ;
- financer la promotion des jeunes en développant un partenariat avec d'autres institutions nationales ou internationales poursuivant les mêmes objectifs ;
- financer des projets individuels ou collectifs initiés par les jeunes dans le domaine culturel, socio-éducatif, sanitaire ;
- financer des actions de formation, d'information et de communication ;
- fructifier les ressources financières mises à la disposition du FNPJ par les pouvoirs publics et d'autres partenaires.

Le Fonds d'insertion des jeunes (FIJ) est un projet d'entrepreneuriat de la jeunesse qui a pour objectif de :

- favoriser la participation active des jeunes au processus de développement socio-économique de leur pays ;
- promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes en leur offrant des formations adéquates ;
- soutenir les initiatives pilotes dans le domaine de l'insertion sociale et économique des jeunes ;
- susciter des dynamiques locales, nationales, sous-régionales et régionales pour mettre à la disposition des jeunes, porteurs de projets prometteurs, les conseils techniques et les soutiens institutionnels nécessaires à leur réussite ;
- sensibiliser les jeunes sur la nécessité de leur auto-prise en charge ;
- promouvoir des échanges économiques entre jeunes entrepreneurs ;

- valoriser les produits nationaux en exploitant et en consommant les ressources locales ;
- assurer un développement intégré et durable auprès des jeunes.

E.1.2 Aperçu de la législation nationale

Le Sénégal a adopté et ratifié plusieurs normes nationales et internationales depuis son indépendance dans le cadre de la réglementation de son marché du travail et des travailleurs.

• Législations en matière d'admission de séjour et d'établissement d'étrangers au Sénégal

- Loi n° 61-10 du 7 mars 1961 déterminant le Code de la nationalité sénégalaise modifiée par la loi n° 89-42 du 26 décembre 1989, déterminant la nationalité sénégalaise.
- Loi n° 71-10 du 25 janvier 1971 et décret 71-860 du 28 juin 1971 relatifs aux conditions d'admission, de séjour et d'établissement des étrangers, selon lesquels l'admission sur le territoire est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de séjour ou d'établissement, qui peut être conditionnelle. Le décret est appliqué par la Direction de la police des étrangers et des titres de voyage du Ministère de l'Intérieur. Cette direction est chargée de l'application de la législation fixant les conditions de séjour et d'établissement des étrangers et de la délivrance des passeports nationaux, des sauf-conduits, des documents portant exemption du versement de la consignation de rapatriement et des cartes de circulation (Ministère de l'Intérieur, 2008). L'autorisation de séjour est délivrée aux étrangers non immigrants pour une période de 4 mois au maximum. Les immigrants, c'est à dire les étrangers venant au Sénégal en vue d'y fixer leur résidence et/ou d'y exercer de façon permanente une activité lucrative ou une profession, sont admis après obtention d'une autorisation d'établissement. Celle-ci est délivrée avant l'entrée au Sénégal, ou postérieurement aux titulaires d'une autorisation de séjour. Si l'étranger désire exercer une activité salariée, l'autorisation d'établissement est subordonnée à l'attestation par l'autorité compétente qu'il a satisfait à «toutes les obligations légales ou réglementaires imposées à la main-d'œuvre étrangère». Le conjoint, les ascendants et les descendants mineurs et célibataires de l'immigrant peuvent obtenir une autorisation d'établissement. Le contrat de travail du travailleur, dont l'autorisation est révoquée, est résilié de plein droit. L'exercice de certaines professions ou activités lucratives peut être interdit aux étrangers ou faire l'objet de limitations par décret. Cette loi prévoit les

cas d'expulsion de l'étranger, notamment s'il ne peut plus subvenir à ses besoins et ni à ceux de sa famille. Elle contient des dispositions pénales (amendes et/ou emprisonnement) applicables au travailleur étranger continuant à exercer une activité malgré une interdiction ou après la révocation de son autorisation, et à son employeur lorsque celui-ci a reçu la notification de la révocation de l'autorisation de son employé (OIT).

- **Codes du travail, lois générales sur le travail ou l'emploi**

- Code du travail (loi n° 97-17 du 01-12-1997). Le nouveau Code du travail de 1997 prohibe toutes formes de discrimination et ne fait aucune distinction entre le travailleur sénégalais et le travailleur migrant. Les travailleurs migrants résidant au Sénégal de même que les travailleurs sénégalais à l'étranger sont régis par les lois internes (notamment le Code du travail sénégalais).
- Décret n° 70-1445 du 29 décembre 1970 portant création du Comité national consultatif chargé de suivre les problèmes d'africanisation des entreprises (*Journal officiel, 1971-02-19, n° 4147, p. 149*). Le comité est chargé de suivre toute question relative à la politique d'africanisation des entreprises, d'effectuer des études et enquêtes et de faire des propositions au Gouvernement en la matière. Il est composé de représentants du Gouvernement, des travailleurs et des employeurs.
- Décret n° 67-1359 du 9 décembre 1967 abrogeant et remplaçant les articles 25 à 30 du décret n° 62-0146 du 11 avril 1962 organisant le service de la main-d'œuvre (*Journal officiel, 1967-12-23, n° 3932, pp. 1752-1754*). Il modifie les dispositions relatives au placement : critères et priorités d'embauche (art. 25), activités du service (enregistrement des demandes et des offres, encouragement de la mobilité professionnelle, etc.), procédure de demande d'autorisation de conclure un contrat de travail préalablement à l'embauche (dans les cas où le contrat n'est pas soumis à un visa). Il contient des modifications relatives à la carte de travail sans laquelle un travailleur salarié ne peut être employé au Sénégal. Dans les dispositions modifiées concernant le placement, sont établies des priorités pour l'embauche (art. 25) : priorité absolue aux travailleurs licenciés pour motif économique, puis à qualification égale priorité aux nationaux résidant près du lieu d'emploi, et enfin priorité aux ressortissants sénégalais. Viennent ensuite les ressortissants des Etats accordant effectivement aux travailleurs sénégalais un régime d'égalité en matière d'accès aux emplois salariés. Il précise que les étrangers séjournant au Sénégal avec un visa «touriste» ne peuvent être autorisés à y travailler en qualité de salariés.
- Arrêté ministériel n° 7600 MFPT/DTSS/TMO du 22 mai 1963 modifiant

l'arrêté n° 7109 M.F.P.T.-D.T.S.S.-T.M.O. du 24 avril 1962 relatif au fonctionnement du service de la main-d'œuvre, et portant institution de l'immatriculation, sous une série unique, de la main-d'œuvre salariée (*Journal officiel*, 1963-06-22, n° 3610, pp. 839-844). Cet arrêté remplace les titres IV et V respectivement consacrés à l'immatriculation des travailleurs et à la déclaration et à l'enregistrement de travailleurs. Les quelques dispositions relatives aux étrangers sont inchangées.

- Arrêté local n° 2146/ITLS/SM du 29 mars 1956 relatif aux travailleurs étrangers (*Journal officiel de l'Afrique Occidentale française*, 1956-04-12, p. 362).
- Arrêté local n° 2145/ITLS/SM du 29 mars 1956 relatif aux travailleurs étrangers (*Journal officiel de l'Afrique Occidentale française*, 1956-04-12, p. 362).

• Politique et législation en matière d'émigration

- Décret n° 2003-291 du 8 mai 2003 portant création du Comité national chargé de la gestion de la situation des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées (*Journal officiel*, 2003-10-25, n° 6124, pp. 1341-1343). Ce comité est notamment chargé d'apporter l'assistance nécessaire aux réfugiés et de favoriser l'insertion, la réinsertion et la réintégration des personnes rapatriées ou déplacées (art. 4). Il abroge le décret n° 2002-275 du 11 mars 2002.
- Loi n° 91-15 du 16 janvier 1991 relative à la reconstitution des actes de l'état civil des ressortissants sénégalais rapatriés (*Journal officiel*, 1991-03-30, n° 5400, pp. 99-100). Elle concerne le rapatriement de ressortissants sénégalais de Mauritanie, suite aux événements de 1989.
- Décret n° 91-041 du 16 janvier 1991 portant création d'un Comité de coordination de la politique en faveur des émigrés (*Journal officiel*, 1991-04-06, no° 5401, pp. 111-112). Ce comité est notamment chargé de définir «les orientations de la politique gouvernementale concernant les conditions de séjour dans les pays d'accueil et la maîtrise des flux migratoires». Le comité intervient également dans l'élaboration de la politique du Gouvernement en matière de réinsertion des émigrés.
- Décret n° 89-1582 du 30 décembre 1989 modifiant le décret n° 78-484 du 5 juin 1978 relatif à la Commission des réfugiés (*Journal officiel*, 1990-03-17, n° 5338, pp. 143-144). Il prévoit l'attribution aux réfugiés mauritaniens d'un titre de voyage conforme au modèle visé à l'article 28 de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés. La délivrance de la carte d'identité de réfugié vaut autorisation d'établissement et se substitue à la carte d'identité d'étranger.

- Circulaire primatoriale n° 6 P.M. du 17 janvier 1977 concernant l'opération «Formation en vue du retour pour les travailleurs sénégalais émigrés en France» (*Journal officiel, 1978-10-30, n° 4668, p. 1365*).

- **Législations en matière de trafic humain**

- Arrêté n° 3750/MFPTEOP/DTSS du 6 juin 2003 fixant la nature des travaux dangereux interdits aux enfants et jeunes gens.
- Arrêté n° 3748/MFPTEOP/DTSS du 6 juin 2003 relatif au travail des enfants.
- Arrêté n° 3751/MFPTEOP/DTSS du 6 juin 2003 fixant les catégories d'entreprises et travaux interdits aux enfants et jeunes gens ainsi que l'âge limite auquel s'applique l'interdiction.
- Arrêté n° 3749/MFPTEOP/DTSS du 6 juin 2003 fixant et interdisant les pires formes du travail des enfants.
- Loi n° 2005-06 relative à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées et à la protection des victimes, adoptée le 29 avril 2009.

- **Législations relatives à la diaspora et aux transferts de fonds**

- Loi n° 90-06 du 26 juin 1990 portant réglementation bancaire au Sénégal.
- Loi bancaire de 1990 de l'UEMOA.

Au Sénégal, les dispositions légales spécifiques aux transferts de fonds sont établies naturellement par l'institution monétaire à laquelle le citoyen appartient. Selon Barro et Sander (2003, page 17), les opérations bancaires seraient régies par la Loi bancaire applicable à l'ensemble des pays de l'UEMOA. Cette loi s'appliquerait aux opérations des banques et établissements financiers. Les transferts de fonds entrants ou sortants du Sénégal sont encadrés et contrôlés par la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission bancaire de l'UEMOA et ne peuvent être effectués que par des institutions bancaires dûment agréées (Barro et al., 2003).¹⁰ Selon la réglementation, les transferts sont plafonnés comme suit :

- transferts intérieurs : 3 000 000 FCFA (4 580 euros) maximum par transfert
- transferts au sein de la zone UEMOA : 1 000 000 FCFA (1 526,7 euros) maximum par transfert
- transferts internationaux hors zone UEMOA : 300 000 FCFA (458 euros) maximum par transfert.

¹⁰ La Banque centrale définit les conditions d'exercice de telle ou telle activité financière. Les bureaux de change agréés n'effectuent que des opérations de change et non pas de transfert d'argent.

La loi bancaire de 1990 applicable à l'ensemble des pays de l'UEMOA réglemente les opérations de transfert d'argent de telle sorte que seules les banques peuvent les effectuer. Ainsi, les opérateurs spécialisés sont obligés d'utiliser les banques pour le faire. Ceci constitue une limite importante si l'on sait que le Sénégal est faiblement bancarisé (le taux de bancarisation est de l'ordre de 6 %).¹¹

Loi n° 95-03 du 5 janvier 1995 (Loi PARMEC) portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit. Il s'agit d'une loi incitative à la création de mutuelles d'épargne et de micro-crédit, pouvant intéresser la diaspora.

- **Politique et promotion de l'emploi, services de l'emploi**

- Décret n° 62-0146 PC-MFPT-DTSS du 11 avril 1962 organisant le service de la main-d'œuvre.

E.1.3 Description des principaux acteurs institutionnels impliqués dans la gestion de la migration

- **Fonctions des divers ministères, organes gouvernementaux chargés de la gestion de la migration et des questions de la diaspora**

Le Ministère des Sénégalais de l'étranger, du Tourisme et de l'Artisanat est chargé de la gestion et promotion des Sénégalais de l'étranger. Les objectifs sont de mettre en place un système performant de gestion et de suivi de la population sénégalaise vivant à l'étranger, d'une part et, d'autre part d'asseoir une politique d'implication des Sénégalais de l'étranger dans les efforts de développement.

Le Ministère de l'Intérieur a été la structure gouvernementale chargée de la signature d'accord sur la migration légale avec des pays comme la France et l'Espagne. La Direction générale de la sûreté nationale est le bras opérationnel du Ministère de l'Intérieur sur la mise en œuvre de la stratégie sur la gestion de la migration au Sénégal. Elle est soutenue par des directions qui sont sous sa responsabilité. Ces directions jouent chacune un rôle important dans ce dispositif du Ministère pour mettre en œuvre les accords qui ont été signés. Ces

¹¹ Ce qui signifie que seulement 6 Sénégalais sur 100 ont accès à des services bancaires ; ceci est dû à plusieurs facteurs : les banques n'ont que peu de points de services à l'intérieur du pays, en particulier dans le monde rural ; leurs conditions d'accès sont quasiment impossibles à remplir par la grande majorité des Sénégalais (montant minimum exigé pour l'ouverture d'un compte, mouvements du compte, etc.).

sous-directions sont les suivantes : la Direction du budget et des matériels ; la Direction de la surveillance du territoire ; la Direction de la sécurité publique ; la Direction de la police judiciaire ; Direction de la police des étrangers et des titres de voyage ; Direction de la police de l'air et des frontières.

Le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes a pour mission de développer des initiatives pour les jeunes, notamment en matière de recherche d'emploi. Le ministère suit de près la demande globale de travail par la jeunesse du pays à travers les directions suivantes : la Direction du service civique national ; la Direction des études, de la formation et de la planification ; la Direction de l'éducation populaire ; la Direction de l'administration générale et de l'équipement ; et la Direction de la jeunesse et de la vie associative.

Le Ministère des Affaires étrangères est un pilier de la gestion de la migration. Il est chargé de la gestion de tous les accords cadre et partenariats avec les autres pays. Dans le cadre de la migration, il a négocié des accords avec des pays de destination de la main d'œuvre sénégalaise. Ce Ministère est impliqué dans la gestion de la migration à travers : la Direction des affaires juridiques et consulaires ; la Direction Europe-Amérique-Océanie ; la Direction des organisations internationales ; la Direction de l'intégration économique Africaine ; et la Direction Afrique-Asie.

Le Projet Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals (TOKTEN-Sénégal) est une initiative conjointe du Ministère des Affaires étrangères et du PNUD Sénégal. Il vise trois objectifs :

- permettre au Sénégal de disposer des compétences nationales expatriées en mesure de contribuer au développement économique et social du pays ;
- développer des mécanismes efficaces de mobilisation de ressources et de partenariat ainsi que des modalités pour l'identification et le recrutement des experts et s'assurer des financements en provenance du secteur public, des bailleurs de fonds, du secteur privé et de la société civile ;
- répondre de manière flexible et à temps aux besoins du Gouvernement par la mise à disposition rapide d'une expertise internationale de haut niveau.

Le Ministère de la Justice est impliqué dans la lutte contre la migration irrégulière, notamment le trafic des migrants à travers sa Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG). L'un de ses objectifs est de formuler une stratégie nationale de lutte contre la criminalité, y compris le trafic des migrants, avec le soutien de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

Le Ministère des Forces armées est impliqué avec les opérations de Frontex pour la surveillance des côtes en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur.

Le Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi, du Travail et des Organisations professionnelles est chargé de prospecter et promouvoir les offres d'emploi disponible sur le marché. Il est également chargé d'accompagner les jeunes diplômés dans leurs premiers pas en entreprise en leur offrant des stages au sein des sociétés. Ce Ministère a aussi un regard sur les droits des travailleurs migrants dans les pays d'accueil. Il est de ce fait impliqué dans les négociations sur la migration légale de travail.

Le Ministère de la Famille, de l'Entreprenariat féminin et de la Micro finance (MFEF) mène des activités sur la traite des enfants. Il a mis en place un Comité national de l'enfance constitué de tous les acteurs qui luttent contre la traite des enfants, ayant pour objectif d'éradiquer la mendicité. Des accords de coopération entre le Sénégal et le Mali d'une part, et entre le Sénégal et la Guinée-Bissau d'autre part, ont été signés pour le retour des enfants maliens et bissau-guinéens victimes du trafic.

Le Ministère de l'Economie et des Finances s'intéresse aux questions de migrations, particulièrement à la participation de la diaspora dans le développement du Sénégal à travers les transferts de fonds. Certaines structures rattachées à cette direction sont souvent citées : la Direction de la prévision et des études économiques (DPEE) ; le Centre d'études de politiques pour le développement (CEPOD) ; la Cellule de suivi du Programme de lutte contre la pauvreté (CSPLP) ; et l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD).

Le Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales (MDCL) est le point d'entrée au niveau local des acteurs nationaux et internationaux du développement, notamment les organisations et les associations de la diaspora qui souhaitent investir au Sénégal. Ce Ministère abrite, entre autres, le Centre de planification et d'évaluation technique des programmes et projets ; et le Centre national d'état civil.

Le Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Coopération décentralisée (MATCD) permet aux collectivités locales sénégalaises (régions, communes, communautés rurales) d'entreprendre, dans le cadre de leurs compétences propres, des actions de coopération avec les collectivités locales de pays étrangers ou des organismes internationaux publics ou privés de développement. Il arrive fréquemment que ce Ministère traite avec des associations de la diaspora souhaitant investir au Sénégal.

L'Observatoire économique de la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Dakar (CCIAD) est une structure de suivi, d'analyse et de prospection de l'économie sénégalaise et des économies ouest-africaines. Elle met à la disposition des acteurs économiques et des décideurs des informations économiques pertinentes. Elle mène des études appropriées pour mieux comprendre les enjeux économiques et apporter une aide à la prise de décisions. L'observatoire économique a pour projet la mise en place d'une activité de veille économique qui suivra, par la revue de presse économique, l'évolution des tendances économiques au Sénégal et dans la sous-région. Un deuxième projet concerne le suivi des acteurs de l'économie informelle.

L'Université Cheick Anta Diop de Dakar (UCAD) est un centre de recherche par excellence qui relève du Ministère de l'Enseignement secondaire, des Centres universitaires régionaux et des Universités (MESURU). Deux de ses instituts agissent dans le domaine des migrations :

- L'Institut de formation et recherche en population, développement et santé de la reproduction (IPDSR) est impliqué, en partenariat avec l'ANSD, l'INED et Enda Tiers Monde, dans l'enquête sur les MAFE. Cette recherche a pour objet d'étudier les migrations entre le Sénégal et l'Europe. Ce projet s'inscrit dans un programme de recherche plus large, développé en collaboration avec l'INED et l'Université de Louvain-La-Neuve. Durant sa première phase d'exécution, le projet a couvert quatre pays : le Sénégal, la France, l'Espagne et l'Italie. L'IPDSR envisage de mener une autre enquête sur les migrations internationales : l'enquête Développement, institutions et analyses de long terme (DIAL), en collaboration avec un groupement d'intérêt scientifique composé de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et l'Université Paris-Dauphine. Cette enquête DIAL, prévue au premier trimestre 2009, devrait mesurer l'impact de la migration internationale sur les conditions de vie des ménages au Sénégal.
- L'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN) est une institution de recherche, de formations et d'échanges avec d'autres institutions nationales et internationales qui abrite le Réseau d'étude des migrations internationales africaines (REMIGRAF), en partenariat avec des chercheurs et des institutions d'origines diverses. Le REMIGRAF est basé à l'IFAN. Il regroupe des enseignants-chercheurs de disciplines et de nationalités différentes. Son ambition majeure est de produire une connaissance plus fondée des dynamiques migratoires ouest-africaines. Dans le cas particulier du Sénégal, quatre régions ont été identifiées à l'échelle du territoire national: le Cap-Vert, la vallée du Fleuve, le Centre et le Sud. Pour apprécier

la spécificité des mouvements de population, des bassins migratoires homogènes sur le plan démographique sont mis en relation avec leurs zones préférentielles d'accueil afin de cerner les déterminants de l'exode et les stratégies migratoires (IFAN, 2008).

La Banque de l'habitat du Sénégal (BHS) est spécialisée dans le financement de l'habitat dit social. Elle intervient beaucoup pour le compte des Sénégalais de l'étranger qui constituent pour elle une clientèle de choix et pour laquelle elle développe des programmes spéciaux (MSE, 2006).

La Caisse nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) est spécialisée dans le financement du secteur primaire en général (dans les domaines aussi bien de l'investissement que de l'exploitation des activités) et en particulier dans les sous-secteurs que sont l'agriculture, l'élevage, la pêche qui sont des domaines intéressants aussi les Sénégalais de l'étranger, candidats au retour. Elle facilite l'accès au crédit des émigrés désireux d'investir dans une activité productive au Sénégal (MSE, 2006).

Le programme Commodity Aid II s'inscrit dans le cadre de la coopération sénégalaise-italienne. Son volet « Réinsertion des émigrés » est mis en place pour financer, sous forme de prêts, l'acquisition d'équipements et/ou de matériels importés d'Italie en vue de la mise en œuvre des projets de Sénégalais d'Italie, jusqu'à concurrence de 43 millions Francs CFA (MSE, 2006).

La Convention franco-sénégalaise de co-développement est un projet de financement et d'appui initié par une coopération entre la France et le Sénégal. Il s'adresse à des Sénégalais établis en France qui souhaitent une réinsertion à leur retour. Ce projet comporte quatre composantes : accompagnement des initiatives économiques de migrants au Sénégal, mobilisation de la diaspora hautement qualifiée, développement local dans les régions d'origine et mise en œuvre du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) et accompagnement des porteurs de projets (MSE, 2006).

• **Structure de prise de décision et du processus d'élaboration de politique sur la migration**

Le Sénégal ne dispose pas de structure autonome qui décide du processus d'élaboration de la politique sur la migration. Plusieurs ministères et organes rattachés au Gouvernement mènent des actions individuelles relatives à leurs mandats.

• Acteurs non gouvernementaux et organisations internationales

L'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne, Frontex, consiste notamment en la mise en œuvre de patrouilles espagnoles et sénégalaises, au large du Sénégal, de la Mauritanie et du Maroc, afin de repérer des embarcations qui transportent des candidats à l'émigration clandestine. Cette surveillance a été mise en place par un règlement du Conseil de l'Europe du 26 octobre 2004. Cette surveillance est opérationnelle depuis 2006. A l'issue des deux premières missions réalisées à la demande de l'Espagne (Héra 1 et 2), le nombre total de migrants arrivés aux Canaries en 2006, leur origine et le nombre de clandestins interceptés ont pu être clairement identifiés.

Le projet Migrations entre l'Afrique et l'Europe (MAFE) est le fruit d'un partenariat entre institutions européennes et africaines dans le but de produire des données quantitatives permettant d'appréhender à la fois la circulation des migrants et l'impact des migrations dans le pays d'origine. En effet, les informations scientifiques produites serviront à des fins de prise de décision en matière de développement local. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la coopération décentralisée entre le Conseil régional de Dakar et celui de l'Île-de-France.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) abrite le projet de prévention et de lutte contre le trafic de migrants au Sénégal. Il a pour objectif de prévenir et de lutter contre le trafic de migrants au Sénégal ainsi que de promouvoir la coopération entre le Sénégal et les autres Etats africains et européens conformément au Protocole des Nations Unies contre le trafic illicite de migrants, ratifié par le Sénégal en septembre 2003. De façon spécifique, ce projet se destine à apporter une assistance aux autorités sénégalaises pour la mise en place et l'application d'un cadre législatif répondant aux exigences du Protocole des Nations Unies contre le trafic illicite de migrants. Bien que le Sénégal soit partie au Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et au Protocole contre le trafic illicite des migrants par terre, mer et air, la législation nationale adoptée en 2005 ne répond pas à toutes les exigences de ceux-ci. Ainsi, l'ONUDC s'attachera à combler les lacunes de la législation de 2005 par la rédaction et la soumission d'un projet de texte législatif relatif au trafic illicite de migrants aux autorités sénégalaises qui se chargeront, le cas échéant, de l'adopter suivant les procédures prévues.

Le Bureau international du travail (BIT) est un partenaire international du Sénégal sur les questions de droits des travailleurs. Il abrite le projet d'assistance

technique pour l'amélioration de la coordination des flux migratoires du Sénégal, de la Mauritanie et du Mali vers l'Espagne. L'objectif global est de contribuer à une migration socialement et économiquement bénéfique pour les pays d'origine, pour l'Espagne et pour les travailleurs migrants eux-mêmes, conformément aux principes d'égalité et de non discrimination. Ce projet, financé par l'Espagne pour une période initiale d'un an, vise à fournir une assistance technique à la coordination et à l'amélioration de la gestion du flux d'immigrants moyennant l'établissement et l'amélioration des mécanismes qui permettront de coordonner l'offre et la demande d'emploi et d'éliminer ou de réduire le risque de pratiques de travail discriminatoire et de flux migratoires irréguliers. Il tend également à assurer une amélioration de la qualification et de l'employabilité des demandeurs d'emploi présélectionnés et renforcer les services d'intermédiation et de formation des pays bénéficiaires.

Le Conseil des ONG d'appui au développement (CONGAD) regroupe 178 ONG nationales, étrangères et internationales. Sa vocation est de développer la concertation et les échanges entre les ONG, de promouvoir la solidarité inter-ONG dans l'appui aux communautés de base, et de défendre les intérêts des ONG. Il travaille donc inévitablement sur les questions migratoires, de sensibilisation et de prise en charge des rapatriés ainsi que la réinsertion des migrants de retour.

Le Fonds des Nation Unies pour la population (UNFPA) œuvre, notamment au Sénégal, dans les domaines de la santé de la reproduction, des questions de population et de développement (la migration interne, l'exode rural, les camps de personnes déplacées, etc.), la lutte contre la pandémie du VIH/Sida et les problématiques du genre. Par ailleurs, le bureau national de l'UNFPA au Sénégal est impliqué dans les activités de l'ANSD en matière de recensement et d'Enquête démographique et de santé (EDS). Il est aussi impliqué dans la mise en œuvre du Schéma directeur de la statistique du Sénégal (SDS 2008-2013) où sera menée, d'après les prévisions, la prochaine enquête sur les migrations.

Le Bureau régional de l'OIM pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, basé à Dakar, est un partenaire d'appui au développement sur les questions de migrations. Elle abrite en son sein principalement les projets suivants :

- le projet Migrations pour le développement en Afrique (MIDA Sénégal) qui a pour mandat de recenser les Sénégalais de l'extérieur et de valoriser leur savoir-faire au Sénégal ;
- le projet Profil migratoire du Sénégal est un outil sur la situation de la gestion des migrations au Sénégal qui servirait d'instrument de base pour le développement de politiques stratégiques. Il comporte trois volets :

- renforcer la capacité des administrations nationales à collecter et analyser les données migratoires politiquement pertinentes ;
- préparer des profils migratoires nationaux pour améliorer l'utilisation de données sur les migrations et les politiques nationales dans certains pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale pour la planification de politiques stratégiques ;
- promouvoir une politique globale et cohérente dans l'approche des migrations régionales applicables dans le cadre des Stratégies de réduction de la Pauvreté et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le pôle Prospectives dialogues politiques de Enda Tiers Monde (DIAPOL) abrite le projet Diasporas pour le développement (DIAPODE) qui vise à faire de la diaspora un acteur du dynamisme des sociétés civiles au Nord et au Sud. Les actions suivantes sont prévues dans le cadre de ce projet :

- réaliser une étude sur les relais des investissements des migrants, pour voir leur mode de fonctionnement, de structuration, et la portée et les limites d'un éventuel partenariat avec les acteurs du développement (ONG, coopérations bilatérales, universités, collectivités décentralisées etc.) ;
- mettre en place un cadre de dialogue et de concertation dénommé «les rendez-vous avec la diaspora» visant à faciliter la connaissance mutuelle entre acteurs du développement et groupes de diasporas actifs ;
- mettre en place des systèmes d'information pour faciliter les échanges entre acteurs de développement et diaspora ;
- voir un partenariat se nouer entre diaspora et acteurs du développement dans les chantiers du développement (surtout au niveau communautaire).

L'Institut de recherche pour le développement (IRD) a formé, depuis de nombreuses années, des cadres nationaux et internationaux sur les migrations. L'IRD contribue toujours à la réflexion sur les questions migratoires à travers, entre autres, son programme sur la mobilité ouest-africaine vers l'Europe via l'Afrique du Nord.

La Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) suit et fournit les opérations de transferts des immigrés au Sénégal et des émigrés sénégalais à l'étranger.

E.2 Analyse de la coordination politique en matière migratoire

• Coordination politique

Malgré l'ampleur des flux migratoires réguliers et irréguliers, le Sénégal ne dispose pas d'une politique migratoire formelle. La gestion de la migration est assurée par divers ministères du Gouvernement et acteurs du développement. Des commissions ad hoc sont mises en place pour régler des problèmes ponctuels.

Cadres d'échange sur les questions de migration

Les experts nationaux en migration au Sénégal se rencontrent à différentes réunions nationales et internationales qui sont de véritables cadres d'échange. Au niveau national, l'absence d'une politique de gestion des migrations crée une réelle confusion dans les axes d'intervention des acteurs.

L'un de ces cadres d'échange fonctionnel est le Groupe de travail technique national (GTTN) mis en place par l'OIM dans le cadre du projet « Migration internationale, profil national pour le développement de politiques stratégiques ». Le GTTN regroupe tous les ministères, les agences et institutions nationales, la société civile, les organismes internationaux, etc., travaillant ou susceptibles d'apporter une contribution dans la gestion des migrations. Les points focaux qui siègent dans le GTTN ont été désignés officiellement par leur Ministre ou par la première autorité de la structure. Ce sont presque les mêmes points focaux et personnes ressources avec lesquels l'OIM a l'habitude de travailler. A côté du GTTN de l'OIM, d'autres structures comme par exemple l'OIT, le CONGAD et Enda Tiers Monde (DIAPOL) pilotent chacune un groupe de travail inter-ministériel et les partenaires au développement.

Gestion de la migration légale

Les récents accords de gestion concertée de la migration avec la France, l'Espagne et l'Italie sont sans précédent dans l'histoire du Sénégal. Ces accords traitent la migration dans toutes ses dimensions : la migration régulière ou légale ; l'immigration irrégulière ou illégale ; et la migration de développement ou le co-développement.

Une Commission nationale de gestion et de suivi des offres d'emploi (CNGSOE) a été lancée le 11 janvier 2008 (selon l'arrêté conjoint n° 00896 du

11 janvier 2008) suite à l'offre de 2 700 emplois par l'Espagne au profit des travailleurs sénégalais. La partie sénégalaise devait se charger des opérations de présélection des candidats, qui, en principe relevait du rôle de la Direction de l'emploi dépendant du Ministère du Travail à l'époque (Dia, 2008). Cette Commission nationale regroupe les Ministères de l'Intérieur ; de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes ; des Sénégalais de l'extérieur ; de la Fonction publique ; de l'Enseignement technique professionnel ; et la Cellule de coordination « Défense – Etudes générales » de l'Etat-major particulier du Président de la République. Cependant, le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes et le Ministère de l'Intérieur sont les plus activement impliqués dans la gestion du processus de la migration de travail. Le Ministère de la Jeunesse se charge de la promotion des offres, de l'enregistrement des candidats et de la sélection des candidats retenus. Quant au Ministère de l'Intérieur, il facilite l'établissement des documents administratifs nécessaires pour le voyage. Certains acteurs non gouvernementaux tels que le BIT apportent leur contribution par le renforcement des capacités des travailleurs migrants retenus par la CNGSOE sur les droits fondamentaux au travail, les risques liés à l'émigration irrégulière, la nature des contrats signés, etc.

Contribution à la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes

Le gouvernement du Sénégal tente de coordonner la lutte contre la migration clandestine, en coordonnant et promouvant les initiatives d'emploi des jeunes et des femmes.

La Banque mondiale avait énuméré, dans une étude en 2007, une liste de 16 programmes pour la promotion de l'emploi. Elle s'est cependant limitée aux programmes qui ont pour objectif premier la création d'emploi. Les 5 programmes qui sont perçus comme les principaux modes d'interventions du gouvernement sénégalais sont les suivants : le Fonds national d'actions pour l'emploi (FNAE) ; le Fonds national de promotion de la jeunesse (FNPJ) ; L'Agence d'exécution des travaux d'intérêt public (AGETIP) ; le projet de Promotion des micro-entreprises rurales (PROMER) ; et le service de la main d'œuvre au sein de la Direction de l'emploi.

Les grands axes de la politique en matière d'emploi des jeunes se fondent sur l'aide publique, à travers un programme décennal de promotion de la jeunesse développé par le gouvernement du Sénégal. Cette politique s'articule autour de la stratégie d'accroissement de l'emploi des jeunes et de leurs revenus dans les circuits productifs. C'est ainsi que le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes a procédé à la création d'outils de gestion pour la mise en

œuvre de sa politique, à travers notamment l'Agence nationale pour l'emploi des jeunes (ANEJ), Le Fonds national de promotion de la jeunesse (FNPJ), le Projet de promotion des jeunes (PPJ) du Sénégal et d'autres services.

Entre 2000 et 2007, l'ANEJ, structure mise en place par décret le 7 février 2001 pour notamment servir d'appui-conseil pour les jeunes à la recherche d'emploi, a reçu près de soixante mille demandes de financement de projets dont 793 ont été financés avec le FNPJ. Ces projets ont été financés à hauteur de 678 millions de FCFA et ont créé 13 548 emplois pour les jeunes. 8 000 jeunes ont été formés en technique d'entrepreneuriat, tandis que 3 000 plans d'affaires (business plan) initiés par les jeunes ont été soutenus. Et près de 70 000 jeunes ont été formés en animation et appui-conseil. Le Ministère a aussi mis en place un projet de maisons d'informatique pour créer des emplois, en rapport avec les collectivités locales, notamment dans les zones côtières comme Marsassoum, Yoff, etc., afin de lutter contre la migration irrégulière. Le principe du Ministère est de développer des initiatives locales pour fixer les jeunes au Sénégal.

Depuis le mois de janvier 2008, le Ministère a mis en place un système de collecte et d'identification des demandeurs d'emplois sur tout le territoire national. Ce système consiste à enregistrer systématiquement des jeunes demandeurs d'emploi au niveau des CDEPS. Ces informations sont compilées au niveau régional et transmises au Ministère. Un logiciel de gestion de ce système est en cours de développement, il s'agit du Système d'information pour la gestion efficace de la migration (SIGEM).

De façon parallèle, la Direction de l'emploi est chargée de la mise en œuvre et du suivi de la politique de l'emploi au Sénégal. Elle reçoit aussi les inscriptions des demandeurs d'emploi et facilite leur placement auprès des sociétés locales ou à l'étranger (Espagne, Arabie saoudite, Qatar, Turquie, etc.). Elle gère également un fonds de financement pour l'auto emploi. La Direction place des jeunes stagiaires dans les entreprises dont la prise en charge est supportée à la fois par l'entreprise et la direction de l'emploi. Environ 250 entreprises sont concernées par ce programme. Elle coopère avec des ONG de micro finance (ASACAS et Action Plus) pour le financement et le suivi de projets. En plus d'avoir en perspective la révision du document de la politique de l'emploi (Code de l'emploi datant de 1997), le Ministère de la Fonction publique, sous l'égide de la Direction de l'emploi, compte mettre en œuvre un projet d'Observatoire national de l'emploi et des qualifications professionnelles. Cet outil opérationnel jouera le rôle de système d'information sur le marché de l'emploi, en tant que moyen de renforcement de l'efficacité et de la transparence du marché de l'emploi, fournissant des données sur le marché de l'emploi. En effet, le Système

d'Information sur le marché de l'emploi (SIME) est inscrit dans la matrice des actions prioritaires du DSRP. L'outil opérationnel du SIME est l'Observatoire national de l'emploi et des qualifications professionnelles géré par la Direction de l'emploi.

Selon les statistiques de la Direction de l'emploi, entre le 25 avril 2000 et le 31 août 2005, seules 812 personnes ont été effectivement recrutées sur les 16 847 demandeurs d'emploi inscrits à la Convention nationale Etat-employeurs privés pour la promotion de l'emploi des jeunes. Cette convention vise à assurer une promotion active et régulière de l'emploi sur le marché. Les demandeurs qui y sont inscrits font l'objet, en principe, d'une mise en relation avec les 150 entreprises partenaires via la Direction de l'emploi. En fait, la mise en relation n'a concerné que 6 930 postulants sur les 16 847 inscrits. Les 812 recrutés évoluent dans divers secteurs, notamment les sciences et techniques, le marketing, la comptabilité, la gestion, l'informatique, les télé-services, etc. (L'Observateur, 17 septembre 2005). La Direction de l'emploi avait en perspective la mise sur pied de Centres d'initiatives pour l'emploi local (CIEL) qui seraient à la fois, des composantes essentielles de la politique d'emploi au niveau des collectivités locales et des correspondants des services de l'emploi et permettraient de développer les stratégies pour l'emploi de proximité. Un autre projet d'élaboration d'un Répertoire opérationnel des métiers et emplois (ROME) devrait constituer un référentiel national sur les métiers et les emplois. Il aurait pour vocation de servir de support à l'analyse qualitative et à la définition de profils d'offres et de demandes d'emploi déposées dans les services d'emplois.

Sensibilisation contre l'immigration irrégulière, accueil et réinsertion des migrants de retour (retours volontaires, expulsés ou rapatriés)

La sensibilisation contre l'immigration irrégulière, l'accueil et la réinsertion des migrants de retour sont assurés par la plupart des acteurs sur les questions de migrations. L'Etat est le chef de file des actions menées en faveur des migrants de retour ou des candidats à l'émigration irrégulière, qui ne manque de rappeler les risques encourus lors des manifestations, cérémonies de toute nature, discours etc. Cette campagne de sensibilisation et de soutien mobilisent les classes politique, religieuse et sociale (associations, mutuelles, groupements etc.). La société civile et les organisations non gouvernementales et internationales sont fortement impliquées dans ce processus, chacun y allant avec ses moyens.

• Intégration de la migration dans les plans de développement

L'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement en faveur du Sénégal (2007-2011) s'inscrit dans un contexte national marqué par la mise en œuvre du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Ce document est appelé à fédérer toute une série d'initiatives diverses fondée sur l'intensification de la croissance (Stratégie de croissance accélérée - SCA), l'amélioration de la gouvernance (Programme national de bonne gouvernance - PNBG), la promotion de l'intégration au marché mondial (Initiative du cadre intégré) et la dynamique de développement régional (Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique – NEPAD - notamment).

L'élaboration du second Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2006-2010) fondé sur les OMD et intégrant les éléments de la Stratégie de croissance accélérée et le processus préparatoire du Plan-cadre pour l'assistance au développement des agences du Système des Nations Unies (CCA-UNDAF) ont permis d'affiner les diagnostics, de mesurer les évolutions et mutations ainsi que les défis qui concourent à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ces deux exercices se sont fait l'avocat d'une approche intégrée et multisectorielle à même d'étayer les progrès, de consolider les cadres stratégiques et la convergence des initiatives de développement à long terme et de mobiliser les forces vives et les partenaires au développement (République du Sénégal, 2006).

Le DSRP II propose quatre piliers stratégiques prioritaires : la création de richesses ; le développement des infrastructures sociales de base ; la protection des groupes vulnérables et la gestion des catastrophes ; et la bonne gouvernance et la promotion des processus participatifs (République du Sénégal, 2006).

La gestion de la migration internationale est une question transversale qui est évoquée dans le DSRP II, principalement sur l'axe 1 et l'axe 3, de la façon suivante :

AXE 1 du DSRP : Création de richesses

• Politiques sectorielles

Secteurs	Objectifs /Stratégies	Actions prioritaires
Agriculture	6. Augmenter et diversifier les revenus agricoles	29. Sensibilisation et incitation des émigrés pour l'investissement dans le secteur productif agricole
Promotion de l'Emploi non agricole	13. Promouvoir les micro-entreprises ou les petites entreprises rurales	62. Promotion de l'implication des émigrés dans le développement des localités

• Mesures d'accompagnement

Secteurs	Objectifs /Stratégies	Actions prioritaires
Secteur privé	50. Favoriser un environnement attractif et promouvoir les investissements	-
Emploi	56. Assurer une meilleure gestion de la main d'œuvre	223. Création et mise en place d'une agence nationale pour l'emploi 224. Finalisation de la loi sur le maintien et la création d'emploi et élaborer la nouvelle Convention nationale Etat-employeurs pour l'emploi des jeunes 225. Promotion de l'adéquation formation – emploi 226. Ratification et application de la convention 168 227. Application de la recommandation 176 de l'OIT 228. Mise en place et appui au dispositif de coordination et de suivi de la politique nationale de l'emploi
	57. Renforcer l'efficacité et la transparence du marché de l'emploi	229. Mise en place d'un répertoire opérationnel des métiers et emplois, 230. Programme d'information sur le marché de l'emploi 231. Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des organismes publics et privés chargés de la promotion de l'emploi 232. Intensification des programmes d'aide à l'insertion ou à la réinsertion
	62. Promouvoir une meilleure organisation de la participation des travailleurs émigrés	253. Maîtrise des flux de main d'œuvre 254. Promotion de l'emploi dans les régions et zones de départ 255. Maîtrise des flux d'investissement des Sénégalais vers les secteurs productifs 256. Envoi de la main d'œuvre sénégalaise à l'étranger
Promotion des Sénégalais de l'extérieur	64. Mettre en place un système performant de gestion et de suivi de la population sénégalaise vivant à l'étranger	263. Sensibilisation sur les risques de l'émigration clandestine sur l'état civil (régularisation état civil, traitement des données des Missions diplomatiques et consulaires) 264. Assistance sociale et rapatriement des Sénégalais de l'extérieur en cas de détresse 265. Mise en place d'un portail d'informations sur les SE
	65. Asseoir une politique d'implication des Sénégalais de l'extérieur dans les efforts de développement	266. Renforcement des capacités du personnel et des associations des SE 267. Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'implication des SE dans les efforts de développement
Intégration régionale	66. Approfondir l'intégration régionale au sein de l'UEMOA, de la CEDEAO et de l'Union africaine	268. Application des textes communautaires 269. Recherche de synergie avec les pays voisins dans le cadre de projets et programmes intégrateurs 270. Echanges réguliers sur les expériences réussies 271. Favoriser la libre circulation des biens, des services et de la main d'œuvre

Axe 3 du DSRP : Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes

Secteurs	Objectifs /Stratégies	Actions prioritaires
Jeunes	120. Renforcer les programmes d'insertion sociale et économique des jeunes	121. Renforcement des ressources du Fonds national d'action pour l'emploi (FNAE), du Fonds national de promotion de la jeunesse (FNPJ) et de l'Agence nationale pour l'emploi des jeunes (ANEJ) 122. Mise en œuvre des programmes de participation citoyenne des jeunes et de leurs groupements au développement économique, social et culturel de la nation
Rapatriés et personnes déplacées	124. Promouvoir la réinsertion et la réintégration des rapatriés et des personnes déplacées	438. Mise en œuvre du programme d'urgence de l'Agence nationale pour la relance des activités économiques et sociales en Casamance (ANRAC) 439. REVA
Réfugiés	125. Améliorer les stratégies de gestion des réfugiés	440. Appui aux stratégies d'aide au retour 441. Renforcement des capacités de la Commission nationale d'éligibilité (CNE) 442. Réactualisation du droit d'asile 443. Prise en compte de l'approche genre

Source : DSRP II, 2006

Si l'on considère la promotion des Sénégalais de l'extérieur, deux stratégies principales apparaissent: mettre en place un système performant de gestion et de suivi de la population sénégalaise vivant à l'étranger ; et asseoir une politique d'implication des Sénégalais de l'extérieur dans les efforts de développement (République du Sénégal, 2006).

La première stratégie sur la mise en place du système de gestion et de suivi des migrants sénégalais prévoit d'abord une sensibilisation sur les risques de l'émigration clandestine et des informations sur l'état civil (régularisation de l'état civil, traitement des données des Missions diplomatiques et consulaires). Puis, une autre action serait d'apporter une assistance sociale et au rapatriement des Sénégalais de l'extérieur en cas de détresse. Enfin, il est également prévu la mise en place d'un portail d'information sur les Sénégalais de l'extérieur. La deuxième stratégie d'assise d'une politique d'implication des migrants sénégalais dans les efforts de développement prévoit le renforcement des capacités du personnel et des associations des Sénégalais de l'extérieur ; et l'élaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'implication des Sénégalais de l'extérieur dans les efforts de développement.

La migration apparaît dans le DSRP II comme une conséquence de la pauvreté et des conditions de vie difficiles des ménages. La migration du travail

et saisonnière des hommes est mise en cause parmi les facteurs de risque qui accroissent la prévalence du VIH/Sida d'une part, et d'autre part, accroissent la vulnérabilité liée au VIH, notamment à proximité de pôles industriels à grande attraction, des plateformes touristiques et des carrefours de voyageurs. C'est notamment en raison de ces interférences que la migration est prise en considération dans les stratégies en matière de développement.

Le Programme national de développement local (PNDL) s'inscrit dans le cadre de la politique globale mise en œuvre par le gouvernement du Sénégal pour atteindre les objectifs du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) au niveau local (PNDL, 2009). Le PNDL vise, en priorité, l'amélioration du niveau d'équipement des collectivités locales et le renforcement des opportunités économiques en faveur des populations les plus pauvres, dans un cadre harmonisé et cohérent. C'est en cela que le PNDL intègre les contributions au développement local venant de l'étranger ou de la diaspora.

• Diaspora et développement

Le gouvernement du Sénégal, avec l'appui de partenaires nationaux et internationaux, a mis en place trois programmes qui œuvrent à la valorisation de l'expertise sénégalaise émigrée, dans une perspective de développement du Sénégal. Ces programmes sont le programme MIDA-Sénégal (en partenariat avec l'OIM), le projet TOKTEN (en partenariat avec le PNUD) et l'Initiative de Co-développement (par la Présidence du Sénégal).

E.3 Coopération régionale et internationale

• Coopération internationale

- Déclaration universelle des droits de l'homme, Nations Unies, 10 décembre 1948 (article 13 para 2).
- Pacte relatif aux droits civils et politiques, entré en vigueur le 23 mars 1976 (article 2 para 1).
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, entré en vigueur le 3 janvier 1976.

Le Sénégal a ratifié les conventions internationales relatives aux migrations :

- Convention n° 29 sur le travail forcé de 1930.
- Convention relative au statut des réfugiés de 1951, ratifiée en 1963.
- Protocole relatif au statut des réfugiés de 1966, ratifié en 1967.

- Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles de 1990, ratifiée en 1999.
- Convention n° 81 sur l'inspection du travail de 1947, ratifiée en 1962.
- Convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical de 1948, ratifiée en 1960.
- Convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective de 1949, ratifiée en 1961.
- Convention n° 100 sur l'égalité de rémunération de 1951, ratifiée en 1962.
- Convention n° 102 concernant la sécurité sociale de 1965, ratifiée en 1962.
- Convention n° 105 sur l'abolition du travail forcé de 1957, ratifiée en 1961.
- Convention n° 111 relative à la discrimination de l'emploi de 1958, ratifiée en 1967.

• **Coopération régionale**

- Accord sur la libre circulation des personnes entre les Etats membres de la CEDEAO en 1978.
- Protocole sur la libre circulation de la main d'œuvre, le droit de résidence et d'établissement, CEDEAO, en 1979.
- Un traité de la CEDEAO adopté à Lagos pour la libre circulation et la liberté de résidence (Articles 2 (2rd) et 27 (1,2) en 1975.
- Traité de l'UEMOA adopté en 1994 (article 91).
- Accord de Cotonou signé le 23 juin 2000 entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) (dans son article 3 qui prévoit la liberté de circulation, révisé en 2005 (article 13).
- Protocole sur la libre circulation des personnes et le droit de résidence et d'établissement de la CEDEAO conclu à Dakar le 29 mai 1979.
- Protocole relatif au code de citoyenneté de la CEDEAO signé le 29 mai 1982.
- Protocole additionnel A/SP2/7/85 portant code de conduite pour l'application du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement signé le 6 juillet 1985 à Lomé.
- Décision portant institution d'un carnet de voyage des Etats de la CEDEAO, signée à Lomé en juillet 1985.
- Protocole additionnel A/SP1/7/1986 relatif a l'exécution de la deuxième étape (Droit de résidence) du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement fait à Abuja le 1 juillet 1986.
- Protocole additionnel A/SP1/6/1989 modifiant et complétant le dispositif de l'article 7 du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement signé à Lomé le 23 novembre 1984.
- Protocole additionnel A/SP2/7/1990 relatif a l'exécution de la troisième étape (Droit d'Etablissement) du Protocole sur la libre circulation des personnes et des biens signé le 29 mai 1990.

- Décision 1/DEC.2/5/90 portant institution d'une carte de résidence des Etats membres de la CEDEAO fait a Abuja le 30 mai 1990.
- Traité instituant une Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES), signé le 22 septembre 1993 à Abidjan (publié par le décret no 97-632 du 3 novembre 1997). (Côte d'Ivoire : Journal officiel, 1997-12-04, n° 49, pp. 1249-1253).

• Accords bilatéraux

Des accords bilatéraux lient le Sénégal avec certains pays concernant la libre circulation des personnes :

- Protocoles avec la France :
 - n° 1 relatif au maintien de certains avantages de l'assurance-maladie à des assurés sociaux français ou sénégalais qui se rendent au Sénégal ;
 - n° 2 relatif au régime de sécurité sociale des étudiants ;
 - n° 3 relatif à l'octroi aux ressortissants sénégalais de l'allocation assurance-vieillesse aux travailleurs salariés de la législation française ;
 - n° 4 relatif à l'octroi de la prestation de vieillesse non contributive de la législation française aux ressortissants sénégalais résidant en France ;
 - n° 5 relatif à l'allocation supplémentaire de la loi française du 30 juin 1956 instituant un fonds national de solidarité ;
 - Arrangement administratif complémentaire n° 1 fixant les modalités d'application du protocole n° 1 relatif au maintien de certains avantages de l'assurance-maladie à des assurés sociaux français ou sénégalais qui se rendent au Sénégal ;
 - Arrangement administratif complémentaire n° 2 fixant les modèles de formulaires prévus pour l'application de la convention de sécurité sociale et des arrangements administratifs signés le 29 mars 1974 ;
- Avec le Gabon concernant la mobilité des enseignants sénégalais en 1982.
- Avec Djibouti relatif à un contrat de coopération technique (affectation de 40 cadres sénégalais qualifiés pour renforcer l'enseignement et la formation dans le cadre de la coopération Sud-Sud).
- Une convention en matière de sécurité sociale avec des pays comme la France (renégociée le 29 mars 1974 par la loi 75-33 du 3 mars 1975), le Mali (13 mai 1965, renégociée le 26 juillet 1966), la Mauritanie (28 octobre 1973, remplacée par une nouvelle convention du 5 décembre 1987).

• Partenariats dans le domaine de la migration

- avec la France, sur la gestion concertée des flux migratoires, signé le 23 septembre 2006 ;
- avec l'Espagne, signature de l'Accord-cadre de coopération en matière d'immigration le 9 Novembre 2007 ;
- avec l'Italie, sur l'accord de coopération entre la Confédération nationale des travailleurs du Sénégal (CNTS) et la Confédération italienne des syndicats de travailleurs (CISL).

Malgré la quantité importante d'accords auxquels le Sénégal est partie, il n'en demeure pas moins que certains textes fondamentaux n'ont pas été signés :

- Convention n° 97 sur les travailleurs migrants de 1949.
- Convention n° 118 relative à l'égalité de traitement de nationaux et de non nationaux en matière de Sécurité sociale de 1962.
- Convention n° 143 sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires de 1975).
- Convention n° 155 sur la sécurité, la santé des travailleurs et l'ambiance de travail de 1981.
- Convention n° 157 sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale de 1982.

E.4 Evaluation globale de la politique migratoire

La politique migratoire sénégalaise porte sur les axes suivants :

- la sensibilisation des jeunes sur les dangers de la migration irrégulière ;
- le contrôle des frontières maritimes pour freiner la migration irrégulière ;
- la gestion et le suivi d'un cadre législatif sur la migration légale ;
- le développement d'espaces d'échange entre la main d'œuvre qualifiée acquise à l'extérieur et celle au niveau local ;
- la promotion d'investissement sur des projets de développement par les migrants ;
- l'accompagnement et l'insertion des migrants rapatriés ;
- la promotion de l'échange culturel ;
- la recherche et la production de données ;
- le renforcement de la législation contre la traite et trafic des êtres humains.

PARTIE F : Evaluation des conséquences de la migration et de la politique migratoire sur le développement

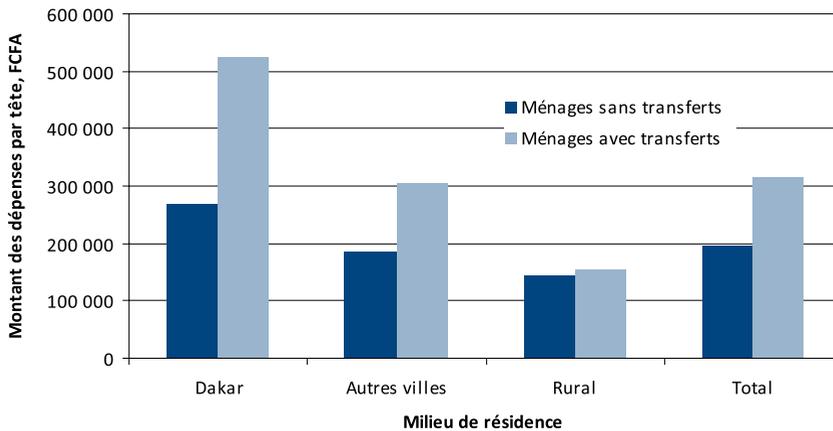
F.I Impacts de la migration sur le développement socio-économique du pays

L'impact de la migration sur le développement socio-économique du Sénégal est présent au niveau de la consommation des ménages, de l'essor de l'immobilier, des investissements étrangers et de l'appui aux institutions (transferts de compétences).

Au niveau de la consommation des ménages

Les transferts contribuent beaucoup aux revenus dans les ménages qui ont un expatrié. Les fonds reçus de l'extérieur sont à l'origine d'une hausse du revenu des Sénégalais de près de 60 % par tête par rapport aux ménages ne recevant pas d'argent de l'étranger (Diagne et Diane, 2008) (cf. annexe I, tableau 51). Au niveau national, une personne issue d'un ménage qui ne reçoit pas de l'aide de l'étranger dépense en moyenne par an 197 643 FCFA, contre 315 936 FCFA pour celle qui vient d'un ménage qui en reçoit. Dans les régions urbaines, l'écart de revenu des ménages sans et avec transfert est de plus de 95 % à Dakar et de plus de 63,2 % dans les autres villes, contre seulement plus 5,9 % en milieu rural (cf. annexe I, tableau 51).

Graphique 12 : Moyennes annuelles des dépenses par tête des ménages avec ou sans transferts de fonds reçus de l'étranger selon le milieu de résidence, 2001 (en FCFA)



Source : Calculs de Diagne et Diane à partir des données de l'ESAM II, Direction de la prévision et des études économiques (DPEE), Ministère de l'Economie et des Finances, 2007.

Notes :

- Toutes les valeurs sont en FCFA.
- L'équation de dépenses par tête estimée pour les ménages sans migrant a servi pour l'estimation des dépenses par tête sans transfert.
- Le sous échantillon de la ville de Dakar compte 195 ménages ; les autres villes sont composées de 125 ménages et le milieu rural comporte 245 ménages.

Au niveau de l'essor de l'immobilier

Selon une étude récente, 20 % des transferts de fonds seraient destinés à l'investissement immobilier (OIM, 2007a), soit environ 108,8 milliards de FCFA (166,4 millions d'euros), et seulement 5 % à des investissements productifs. Cette part des transferts de fonds destinés à l'investissement immobilier ne prend pas en considération des produits spécifiques développés par certaines banques telles que la Banque de l'habitat du Sénégal (BHS) qui a mis sur le marché un produit destiné aux Sénégalais de l'extérieur dénommé le « Pack diaspora » qui comprend, entre autres, un crédit immobilier pour les émigrés.

Au niveau des investissements productifs

La part des transferts de fonds des émigrés destinée à l'investissement productif représenterait moins de 5 % seulement (OIM, 2007a). Il se pourrait qu'ils constituent des investissements dans les programmes de développement des villes et des villages.

Au niveau des transferts de compétences

Le retour ou le passage temporaire des émigrés sénégalais sont des opportunités de partage des expertises acquises à l'étranger. Pour cela, de nombreux programmes tels que TOKTEN-Sénégal, MIDA-Sénégal et le Programme de co-développement ont permis l'intervention d'expertises sénégalaises établies à l'étranger pour appuyer ou renforcer des institutions nationales.

Le programme Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals (TOKTEN-Sénégal) du Ministère des Affaires étrangères et du PNUD Sénégal a permis, dans sa première phase, mise en œuvre entre 2001 et 2007, de mobiliser 76 experts volontaires de la diaspora sénégalaise en provenance de divers continents au service des besoins de conseil, de formation et d'accompagnement dans de nombreuses institutions nationales. 84,2 % de ces missions ont été effectuées dans les universités, 6,6 % dans le secteur public, 5,2 % dans la société civile et 4 % pour le secteur privé. Au total 2 267 jours de mission d'expertise ont été consentis, soit une moyenne de près de 30 jours par mission (TOKTEN-Sénégal, 2008).

L'Initiative du co-développement (cf. E.1.3) a mis en place une base de données qui recense l'expertise humaine et les centres d'excellence sénégalais sur le site <http://www.senexpertise.gouv.sn/>. Entre 2006 et 2008, dans le cadre de l'accompagnement des initiatives économiques, 25 bureaux d'études ont été sélectionnés pour réaliser des études, 184 projets ont été accompagnés pour un coût global de 315 000 euros avec un potentiel de création de 800 emplois. Sur la mobilisation de la diaspora hautement qualifiée, durant la période 2006 à 2008, 32 experts ont été sollicités pour divers travaux d'appui institutionnels. Concernant le développement local des régions d'origine, 41 projets ont été financés entre 2006 et 2008, pour un coût global de 4 995 050 euros, dans les secteurs suivants : infrastructures scolaires (école, collège, lycée) ; adductions d'eau potable (forage, château d'eau, réseau) ; infrastructures sanitaires ; barrages hydro-agricoles ; centres de formation professionnelle (Projet Initiative du Co-développement, 2008).

Les activités de l'Initiative du co-développement au Sénégal ont permis d'atteindre les résultats suivants dans le cadre de lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD :

- Plus de 80 000 personnes sans accès aux soins de santé primaire (consultation, traitement, accouchement) bénéficient d'une infrastructure fonctionnelle à moins de 5 km du domicile.

- Plus de 5 000 élèves non scolarisés ou scolarisés dans des structures provisoires ont désormais accès à l'éducation et à la formation professionnelle dans des conditions optimales.
- 80 000 personnes sans accès à l'eau potable bénéficient aujourd'hui d'un accès à domicile ou par l'intermédiaire de bornes fontaines collectives ;
- Des réserves d'eau pérenne ont été créées dans les zones les plus enclavées du Sénégal de l'Est : plus d'un million de mètres cubes (m³) servant à l'abreuvement du bétail, à la pisciculture et au maraîchage.

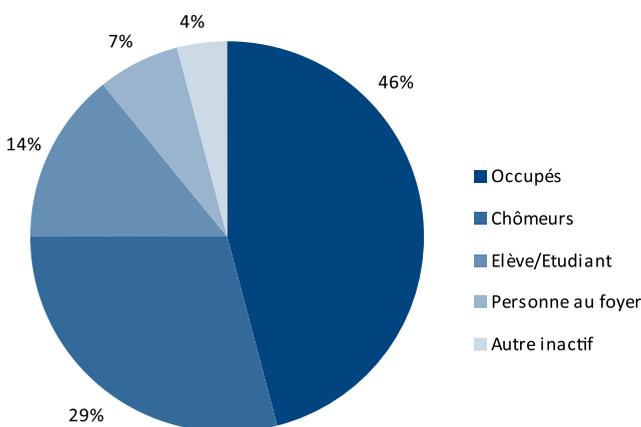
(Projet Initiative du co-développement, 2008)

Le projet MIDA Sénégal « Migrations pour le développement en Afrique », sous la responsabilité technique et financière de l'OIM Dakar, s'est aussi fixé comme objectif la valorisation de l'expertise des émigrés avec l'étroite collaboration du Ministère des Sénégalais de l'étranger et des associations de la diaspora sénégalaise dans les pays d'accueil (OIM, 2008).

Les effets néfastes de l'émigration, la fuite des cerveaux ou de la main-d'œuvre

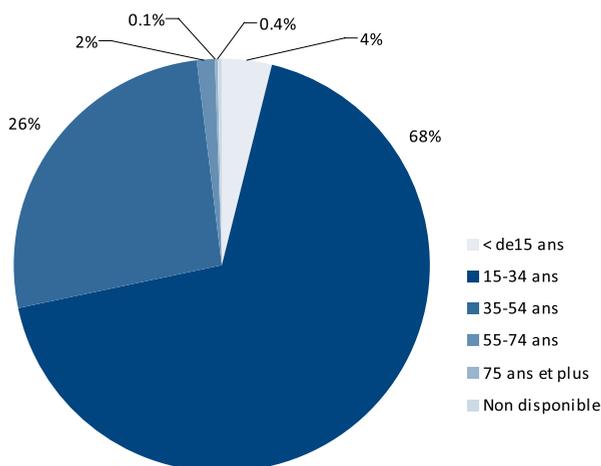
Le revers de l'émigration est le fait de priver le Sénégal de ressources humaines qui auraient pu contribuer à son développement. En effet, entre 1997 et 2001, les émigrants ayant une occupation avant le départ ont représenté près de 46 % des émigrants, tandis que les chômeurs représentaient 29 % (graphique 13). De plus, 68 % des émigrants étaient âgés de 15 à 34 ans (graphique 14).

Graphique 13 : Flux des émigrants durant la période 1997-2001 selon l'occupation principale avant le départ



Source : ANSD, 2004

Graphique 14 : Flux d'émigrants durant la période 1997-2001 par groupe d'âge, en 2001



Source : ANSD, 2004

Des exemples de fuite des cerveaux dans le secteur de la santé et de l'éducation

La classe des travailleurs qualifiés est affectée par le désir d'émigrer. Un diplômé de l'enseignement supérieur sur quatre avait émigré en 2000, soit 24,1 % (Banque mondiale, 2008). Sur la période 1995-2005, on comptait aussi 678 médecins émigrés, soit 51 % des médecins formés dans ce pays, et 695 infirmiers soit 27 % (Clemens et Pettersson, 2007).

F.2 Impacts des politiques migratoires sur le développement du pays

Les politiques, les programmes et les projets actuels sont inefficaces pour la résolution des défis liés la migration. Les obstacles sont nombreux et relèvent principalement d'une absence de coordination des actions menées dans le cadre de la migration (Dia, 2008). Un récent rapport d'évaluation de l'OIM sur la gestion de la migration en général, et de la migration du travail en particulier, a fait état de plusieurs contraintes liées :

- au manque de moyens financiers, humains et logistiques ;
- à l'absence de données récentes et fiables ;
- à la négligence de la question de la migration de travail à l'échelle régionale ou sous-régionale ;

- à l'absence ou faible implication des syndicats, des ONG, des institutions de recherche et des organisations de la société civile ;
 - au problème de coordination interne et interinstitutionnelle et à une approche basée sur « l'urgence » et le « cas par cas », ainsi qu'au manque de professionnalisme ;
 - au manque de formation, d'accès à l'information et aux difficultés à mobiliser l'expertise formée à la gestion de la migration du travail ;
 - au manque de lisibilité du marché du travail et aux difficultés d'harmoniser les bases de données ;
 - à la non-application des accords régionaux et sous-régionaux ;
 - à la mise en œuvre des législations nationales et internationales ;
 - à l'absence d'application et de suivi des accords bilatéraux ; etc.
- (Dia, 2008)

PARTIE G : Conclusions

G.I Principales conclusions sur les tendances migratoires récentes

L'immigration au Sénégal remonte à la période coloniale et aux premières décennies suivant l'indépendance. La main-d'œuvre des pays limitrophes était venue travailler dans le bassin arachidier du Sénégal dans les années 60. La ville de Dakar a été, durant la période coloniale et après, un pôle d'attraction pour les ressortissants de l'Afrique occidentale francophone du fait de la présence de l'administration coloniale et de l'université. Les flux d'entrée des étrangers ont progressivement baissé dans les années 80 à 90. Puis, les crises politiques et économiques de certains pays voisins tels que la Mauritanie (1989), le Libéria (1989-2003), la Sierra Léone (1991-2002), la Guinée-Bissau (1998-1999), la Côte d'Ivoire (2001-2008) et la Guinée ont occasionné un léger rebond de l'immigration au Sénégal par des migrants ordinaires, des réfugiés et des déplacés. Enfin, la situation sociopolitique dans ces pays tendant à se rétablir, le stock et le flux d'immigrants devraient ralentir, voir baisser.

Pour l'année 2006 uniquement, on a compté 901 embarcations qui ont accosté en Espagne avec 35 488 immigrés d'origines diverses. Durant l'année 2007, grâce à l'opération Frontex, seules 101 pirogues transportant 4 404 personnes ont accosté sur les côtes espagnoles à la date du 15 juin 2007 (lexpress.fr, 2007). Ceci démontre l'importance des départs vers l'Europe à partir des côtes nord et ouest-africaines surveillées par le Frontex. Parmi les candidats figurent de nombreux Africains ayant résidé au Sénégal. On assiste ces dernières années à une émergence de nouveaux profils d'immigrants d'origine asiatique, surtout dans le secteur du commerce.

L'émigration sénégalaise a pris de l'ampleur depuis les années 70 suite aux aléas climatiques, au manque d'emplois, à la recrudescence de la pauvreté, etc. (P. D. Fall, 2003 ; Dia 2006). Le solde migratoire (immigration moins émigration) est aujourd'hui positif. Si, à ses débuts, l'émigration sénégalaise s'est faite pour la recherche de travail, aujourd'hui elle induit également le regroupement de famille et la recherche d'un statut social dans son milieu d'origine (P. D. Fall, 2003 ; Dia, 2006). On retrouve une diaspora sénégalaise importante dans certains pays africains, européens et américains, comprenant des émigrés réguliers et irréguliers. Les pays d'accueil, en durcissant les critères d'entrée sur leur territoire, ont activé la migration irrégulière (Haas, 2008 ; A. S. Fall, 2007 ; etc.). Après l'Afrique, l'Europe et les Etats-Unis, un nouveau pôle d'émigration sénégalais se situerait en Asie, car les pays asiatiques sont actuellement des pays économiquement prospères.

G.2 Recommandations pour l'amélioration des statistiques migratoires

- **Lacunes statistiques et les problèmes rencontrés dans la collecte des données**

De façon générale, la collecte de données tant au niveau des acteurs que d'autres sources documentaires (publications, recherches, bases de données, sites Internet) a été fructueuse. Cependant, certains problèmes se posent :

Problème d'accessibilité des données

Il est important de constater en premier lieu que les sources administratives ne sont pas souvent opérationnelles au Sénégal. Elles existent mais ne sont pas couramment utilisées pour produire des données statistiques. Une des raisons est assurément le manque de ressources matérielles et humaines nécessaires à l'exploitation des informations recueillies.

Les registres d'état civil au Sénégal sont encore gérés manuellement, ce qui ne facilite pas l'exploitation rapide des enregistrements. Le Sénégal a fait un pas dans le sens de la modernisation de la gestion de ses registres d'état civil en mettant en place, depuis février 2007, un système informatisé avec cartes d'identité numériques. Seulement, cette initiative ne concerne qu'une partie de la population âgée de plus de 18 ans.

Concernant les sorties et les entrées des personnes, en dehors des statistiques fournies par l'agence Frontex (Système européen de surveillance des frontières), aucun autres chiffres ne se réfèrent aux registres des frontières (aériennes, terrestres et maritimes). De même, l'enregistrement des Sénégalais vivant à l'extérieur auprès des ambassades et consulats sénégalais est partiel, car les Sénégalais ne semblent pas s'enregistrer systématiquement, ou ils ignorent ce fait, faute de sensibilisation. Au niveau des ambassades, il semblerait que les moyens humains et financiers fassent également défaut.

Dans certaines administrations, les informations sont inaccessibles car jugées confidentielles. C'est le cas, par exemple, des données des ambassades étrangères.

Irrégularité des données disponibles

Les données disponibles sont généralement fournies de façon sporadique, car dérivées d'enquêtes spécifiques (EMUS, ESAM II) et recensements de la

population (RGPH I, II et II). Il faut donc recourir à des estimations pour obtenir des données sur plusieurs années consécutives, par exemple.

Certaines données, quand elles sont exploitées, fournissent des données annuelles, voire trimestrielles ou mensuelles, comme par exemple les données économiques et financières.

Manque de précision

Les enquêtes et recensements couvrent en partie les préoccupations sur les migrations, mais restent très généralistes car ils ne sont pas orientés exclusivement sur cette thématique. Il faut des enquêtes spécialisées sur les migrations pour prétendre traiter convenablement les questions de la migration. La dernière enquête de ce genre est l'Enquête sur les migrations et l'urbanisation au Sénégal (EMUS), réalisée en 1992-1993. En somme, les données quantitatives sur les migrations existantes au niveau national sont fournies par les RGPH de 1976, 1988 et 2002, l'EMUS de 1992/1993, et l'ESAM II de 2001/2002.

Les recensements de 1976 et 1988 n'ont pas traité des migrations internationales. Il faudra attendre l'EMUS, puis l'ESAM II et le RGPH III pour disposer d'informations quantitatives sur les migrations internationales récentes.

On relève d'autres sources de données qui se focalisent sur des localités du pays. La plus récente est l'enquête MAFE conduite à Dakar et dans trois pays de destination des émigrés sénégalais (l'Espagne, la France et l'Italie).

Ecart entre les données

La première difficulté de cette collecte est l'écart d'information que l'on peut constater entre sources différentes. Curieusement, il peut arriver que les mêmes sources disposent d'informations différentes. Ces cas se retrouvent généralement dans la littérature. Pour les sources internationales, on ne dispose pas d'assez de définitions et de méthodes de calcul des indicateurs.

Des sources internationales fournissent également des statistiques sur les migrations internationales concernant le Sénégal. Ces sources se basent en général sur des estimations et projections à partir des recensements de la population, des divers registres et études complémentaires recueillis de part et d'autre du pays de départ et de destination.

Les efforts actuels entre acteurs s'orientent davantage vers une meilleure coordination des actions, la mise en place de systèmes d'information efficaces, tels que le renforcement des registres de frontières et d'état civil.

- **Actions/stratégies recommandées pour améliorer les données de la migration**

Pour l'amélioration des données migratoires, les actions à mener pourraient être :

- diagnostiquer les besoins des acteurs ;
- faire un bilan des données existantes ;
- combler les lacunes en mettant en place un mécanisme continu de collecte d'information ;
- renforcer les collectes ponctuelles telles que les enquêtes spécifiques sur les migrations ;
- intégrer la variable migration, dans la mesure du possible, aux enquêtes qui se présentent.

Une initiative cherchant à améliorer les données pour les programmes de développement est en cours de mise en œuvre. Il s'agit du programme de mise en œuvre du Schéma directeur de la statistique du Sénégal (SDS 2008-2013). Le programme d'activités du SDS 2008-2013 réunit les projets d'enquêtes, les recensements de la population et de l'habitat, les études de réorganisation et de restructuration des composantes statistiques. Parmi ces activités figurent des projets qui permettraient de contribuer à une meilleure visibilité de la gestion des migrations au niveau national.

- **Propositions de méthode pour la mise à jour régulière du profil migratoire national**

La mise à jour du Profil migratoire national demandera :

- La désignation d'une structure officielle permanente pour la mise à jour du profil migratoire. Déjà prévue dans le cadre du projet, la désignation se fera sur la base d'un consensus du GTTN, déjà en place. Tous les acteurs qui travaillent sur les questions de migration de la partie nationale devraient être éligibles par acte de candidature.
- La mobilisation de ressources. Les ressources financières, matérielles et humaines seront indispensables pour la suite des actions à mener pour la mise à jour du Profil migratoire. La structure désignée devra réussir à

- mobiliser des ressources financières auprès des différents acteurs.
- La création ou actualisation d'un répertoire des acteurs sur les questions de migration. Une cartographie exhaustive des parties prenantes aux questions de migration (acteurs nationaux, non nationaux et internationaux, ainsi que les associations de la diaspora et au niveau national, les réfugiés, les migrants de retour, etc.) semble indispensable pour obtenir un aperçu de la contribution de chaque acteur dans la gestion des migrations au Sénégal, ainsi que ses spécificités, son potentiel, les données qu'il produit, son mode de fonctionnement, etc.
 - La conception d'un plan de collecte des données. La cartographie des parties prenantes sur les questions de migration servira à élaborer un mécanisme de collecte. Ce travail permettra de coordonner un système de suivi des activités avec les différents acteurs qui interviennent sur les migrations. Le plan de collecte de données de ce système intégrera, entre autres, un cadre d'échange permanent entre acteurs, des entretiens selon le besoin, une recherche documentaire indispensable, etc. En résumé, c'est la mise en place d'un système d'information.
 - L'opérationnalisation du plan de collecte des données. Elle se fera sous réserve de la disponibilité de ressources humaines et financières. Elle consistera à la mise en place d'une base de données regroupant l'ensemble des indicateurs et données qualitatives.
 - La diffusion des données et du profil mis à jour. Le nouveau profil devra être soumis annuellement au GTTN pour son avis et approbation. De ce fait, la structure désignée sera le chef d'œuvre et le GTTN continuera sa fonction de maître d'œuvre.
 - Un plan de communication. Il intégrera la traduction du nouveau profil migratoire en plusieurs documents de politiques stratégiques sur des thèmes d'actualités et prioritaires. Puis, le profil migratoire et les documents de politiques stratégiques devront être mis à la disposition des décideurs politiques, des acteurs au développement et du public.

G.3 Recommandations relatives à la gestion de la migration

Sur les mécanismes de coordination entre les acteurs

- Mettre en place un Office sénégalais de la migration internationale (OSMI) qui sera chargé de la gestion de la migration au Sénégal afin de palier à la disparité des agents dans l'administration publique. L'OSMI sera rattaché à plusieurs ministères qui sont impliqués actuellement, de façon dispersée, dans la gestion de la migration. La Commission nationale de gestion et de

suivi des offres d'emploi (CNGSO), par exemple, devra être rattachée à cet organe interministériel.

- Veiller à impliquer les acteurs non gouvernementaux dans la gestion de la migration : société civile, institutions nationales et internationales.

Sur les cadres législatifs et juridiques

- Sensibiliser, partager et/ou former les acteurs sur les accords bilatéraux, régionaux et sous-régionaux et sur les conventions internationales relatives à la migration.
- Veiller au renforcement, à la mise en œuvre et au respect des accords bilatéraux, régionaux et sous-régionaux et des conventions internationales sur la migration.
- Renforcer les dispositifs législatifs et juridiques concernant le suivi, la protection, le rapatriement, le retour et la réinsertion des travailleurs migrants.

Sur la disponibilité et la fiabilité des données

- Renforcer le système national de la statistique afin d'assurer la collecte périodique des données statistiques désagrégées sur tous les aspects de la migration.
- Mener régulièrement (au rythme de 5 ans, par exemple) une enquête sur la migration interne et internationale, ainsi que l'urbanisation au Sénégal.
- Renforcer les registres administratifs pour faciliter la production de statistiques régulières à partir de ces sources (registres d'état civil, registres d'immatriculation, statistiques touristiques, données douanières, données de frontières, visa d'entrée et de sortie, etc.).
- Renforcer la coopération interinstitutionnelle dans le domaine des statistiques, tant au niveau national, régional, sous-régional qu'international.

Sur la formation des ressources humaines

- Intégrer les questions migratoires dans les programmes de formation en sciences sociales dans les universités et les écoles spécialisées.
- Veiller à l'utilisation des ressources humaines formées et spécialisées sur les questions de migration pour renforcer le système national de gestion migratoire.

Bibliographie

Adepoju A., Boulton A., Levin M.

- 2007 New issues in refugee research, Research Paper No. 150, « Promoting integration through mobility : free movement and the ECOWAS Protocol », HCR, Geneva

Agence nationale de la statistique et de la démographie du Ministère de l'Economie et des Finances (ANSD), Sénégal

- 1977 Rapport national du Recensement général de la population et de l'habitat de 1976
- 1993 Rapport national du Recensement général de la population et de l'habitat de 1988
- 1995 Rapport national d'Enquête sur les migrations et l'urbanisation au Sénégal (EMUS) 1993, Direction de la prévision et de la Statistique et le Réseau Migration et Urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO)
- 2002 Enquête de la perception de la pauvreté au Sénégal (EPPS), 2001
- 2004 Rapport de synthèse de la deuxième Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM II, 2001)
- 2005a Rapport national d'Enquête 1 2 3 sur l'emploi à Dakar en 2002/2003, Dial, AFRISTAT et ANSD
- 2005b Rapport préliminaire d'Enquête démographique et de santé de 2005 (EDS IV), par le Centre de recherche pour le développement humain (CRDH), Dakar, Sénégal, MEASURE DHS+, ORC Macro, Calverton, Maryland, U.S.A., Juillet 2005
- 2006 Rapport national de présentation des résultats du troisième Recensement général de la population et de l'habitat en 2002, RGPH III
- 2007 Rapport d'analyse de l'Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTES - 2005), Sénégal, ANSD et Bureau international du travail
- 2008 Schéma directeur de la statistique du Sénégal (SDS 2008-2013)
- 2009 Fiche de projection des statistiques démographiques et économiques du Sénégal, disponible sur demande à la Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
http://www.ansd.sn/senegal_indicateurs.html

Banque Africaine de développement (BAD), Centre de développement de l'OCDE, Commission économique des Nations Unis pour l'Afrique (CEA-NU)

- 2007 African Economic Outlook, <http://www.africaneconomicoutlook.org/en/countries/west-africa/senegal/>

Banque mondiale

- 2000-2007 Data profile Senegal, http://ddp-ext.worldbank.org/ext/ddpreports/ViewSharedReport?&CF=1&REPORT_ID=9147&REQUEST_TYPE=VIEWADVANCED&HF=N&WSP=N
- 2007 « Sénégal : A la recherche de l'emploi – Le Chemin vers la prospérité », Mémoire économique sur le pays (en deux volumes) Volume I et II : Annexes, Banque mondiale, région Afrique
- 2008 Migration and Remittances Factbook, World Bank, Dilip Ratha et Zhimei Xu, 2008 - www.worldbank.org/prospects/migrationandremittances

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

- 2008 Tableaux synoptiques des montants de transferts de fonds au Sénégal

Baro, Sander et al.

- 2003 Etude sur le transfert d'argent des émigrés au Sénégal et les services de transfert en micro finance, Bureau international du travail, Genève

Bruzzo T., Fall P.D., Tall M., Gueye C.

- 2006 « Le milieu sénégalais et l'action transnationale des migrants », avec la collaboration de: M. Diane, O. Gueye, M. Y. Sarr, A. Thiam ; Ricerca realizzata dal CeSPI per il Progetto COOPI-CeSPI ; Rafforzamento del capitale sociale nell'ambito del fenomeno migratorio Senegalese ; sostenuto dalla Commissione Europea

Bureau international du travail (BIT)

- 2007 Rapport d'enquête de base sur les pires formes de travail des enfants dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche maritime artisanale et du travail domestique au Sénégal, Dakar.

Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration (CIREFI)

- 2009 Base de données du CIREFI, EU/Eurostat, reçu en janvier 2009

Chambre de commerce d'industrie et d'agriculture de Dakar (CCIAD)

- 2007 Chiffres-Clés 2007 de l'Observatoire économique

Clemens M. et Pettersson G.

- 2007 "New Data on African Health Professionals Abroad", Working Paper n° 95. Center for Global Development, Washington D.C.

Comité national de politique économique (CNPE)

2008 Rapport sur l'analyse de la viabilité de la dette, Juin 2008

Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

2007 Réunion des ministres, «L'approche commune de la CEDEAO sur la migration », Commission de la CEDEAO, Abuja - Nigeria

2008 «L'approche commune de la CEDEAO sur la migration », 33ème Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, Commission de la CEDEAO, Ouagadougou – Burkina Faso

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

2007 « World investment report : Transnational Corporation, Extractives industries and development », UNCTD, Geneva

Department of Economic and Social Affairs of United Nations

2004 « World Economic and Social Survey 2004, International Migration » ; Department of Economic and Social Affairs, New York

Dia I.A.

2006 Profil de la migration internationale du Sénégal, pour MRF Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Organisation internationale pour la migration Dakar, Sénégal

2008 Rapport d'évaluation de la gestion de la migration de travail au Sénégal (AENEAS 2006), pour MRF Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Organisation internationale pour la migration Dakar, Sénégal

Diagne Y.S. et Diane F.

2008 « Impact des transferts des migrants sur la pauvreté au Sénégal », Document d'Etude N°07, DPEE/MEF, Sénégal

Division de la population des Nations Unies (DPNU)

2008 United Nations Department of Economic and Social Affairs, Population Division, World Population Prospects : The 2008 Revision

2009 United Nations Department of Economic and Social Affairs, Population Division, Trends in International Migrant Stock: The 2008 Revision, POP/DB/MIG/Rev.08.2007/2008

Docquier F. et Marfouk A.

2005 International Migration by Educational Attainment (1990-2000) – Release 1.1

- DRC (Centre sur la migration, la globalisation et la pauvreté), Université Sussex
2007 Global Migrant Origin Database, mars 2007
- ENDA Tiers Monde
2008 Fiche d'information du projet DIAPODE : Mobilisation des diasporas qualifiées en faveur du développement
- Fall P.D. et al.
2003 « Migration internationale et droits des travailleurs au Sénégal », UNESCO, Sénégal
- Fall A.S.
2007 « Enjeux et défis de la migration internationale de travail ouest africaine », BIT Genève
- Fond Monétaire International (FMI)
2008 World Economic Outlook Database
2009 Statistiques mondiales sur les indicateurs macro-économiques
- Gupta S., Pattillo C., and Wagh S.
2007 « Impact of Remittances on Poverty and Financial Development in Sub-Saharan Africa », IMF working paper, WP/07/38
- Hein de Haas
2008 Migration irrégulière d'Afrique Occidentale en Afrique du Nord et en Union européenne. Genève, Organisation internationale pour les migrations (OIM)
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
2005 UNHCR Statistical Yearbook 2005, Annex
2006 UNHCR Statistical Yearbook 2006, Annex
2007 UNHCR Statistical Yearbook 2007, Annex
2008 <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/page?page=49e4850e6>
- Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN-UCAD)
2008 Rapport provisoire sur la cartographie des acteurs en migration au Sénégal, F. Sarr, P. D. Fall, O. K. Coulibaly
- Institut national d'études démographiques (INED)
2007 Présentation de la recherche sur les Migrations entre l'Afrique et l'Europe (MAFE)
http://www.ined.fr/enquetes/Presentations/fr/IE0216P_fr.pdf

Juthathip Jongwanich

2007 « Workers' Remittances, Economic Growth and Poverty in Developing Asia and the Pacific Countries », UNESCAP Working Paper, January, WP/07/01

L'express

2007 Frontex, Des gardes-côtes euro-africains, Par Christine Holzbauer, publié le 08/03/2007 - mis à jour le 26/03/2007
http://www.lexpress.fr/actualite/societe/des-gardes-c-ocirc-tes-euro-africains_477596.html

Ministère des Sénégalais de l'extérieur (MSE), Sénégal

2006 « Lettre de politique sectorielle des Sénégalais de l'extérieur », 2006, Direction des Sénégalais de l'extérieur, Ministère des Sénégalais de l'extérieur

Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), Sénégal

2004 « La pauvreté au Sénégal : de la dévaluation de 1994 à 2001-2002 », Version préliminaire, DPS & MEF, Sénégal

2006 « Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2006-2010 (DRSP II) »

2007a « Evaluation quantitative du DSRP-I (2003-2005) », Sénégal

2007b « Evaluation quantitative du DSRP-I (2003-2005), Rapport de synthèse », Sénégal

2007c Rapport de suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), « Un meilleur monde pour tous », Seconde Edition ; Ministère de l'Economie et des Finances, Sénégal

2008a Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2006-2010, « Revue annuelle : état d'avancement de la mise en œuvre du DSRP II en 2007, Rapport de synthèse », CSPLP – MEF, Sénégal

2008b « Fiscalité et secteur informel au Sénégal », Youssoupha Sakrya Diagne et Kalidou Thiaw

Ministère de l'Education, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Direction de la planification et de la réforme de l'éducation, (DPRE)

2008 « Rapport national sur la situation de l'éducation 2007 », Programme décennal de l'éducation et de la formation (PDEF), mai 2008

Ministère du Commerce du Sénégal,

2004 Annales statistiques du Ministère du Commerce du Sénégal

Ndione B. et Broekhuis A.

- 2006 « Migration international et développement : Points de vue et initiatives au Sénégal » ; International migration and development in Senegal, viewpoints and policy initiatives, Working papers Migration and Development series, Report No. 8

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

- 2008 Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, extrait décembre 2008

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2007a Sénégal Migration, Bulletin d'information n°5, OIM, Sénégal
- 2007b Glossaire de la migration
- 2008 Le Projet MIDA Sénégal, inventaire des Sénégalais de l'extérieur et valorisation de leurs savoir-faire au Sénégal

Organisation mondiale du tourisme (OMT)

- 2008 Rapport mondial sur les échanges touristiques

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

- 2007 Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous : La protection et l'éducation de la petite enfance
- 2008 Statistiques mondiales sur l'éducation

Pana

- 2008 www.panapress.com
- 2008 « Façonner une mobilité du travail réciproque : Le cas du Sénégal », Présentation de l'étude préliminaire au Geneva Trade and Development Forum Workshop 24-25 avril, Genève
- 1987 « Code des investissements sénégalais », Sénégal
- 2006 Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2006-2010 (DSRP II)
- 2006 « Plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF), Sénégal 2007-2011 », Gouvernement & Système des Nations Unies au Sénégal

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

- 2008 Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008 : « La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé », PNUD

Programme de développement local (PNDL)

2009 www.pndl.org

Projet « Initiatives de Co développement » - Sénégal

2008 <http://www.codev.gouv.sn/>

2009 Fiche de résultats du Projet « Initiatives de co-développement » en 2008

Projet TOKTEN Sénégal

2002 Note de présentation du projet TOKTEN Sénégal

2008 Rapport final d'évaluation externe du programme « Transfert Of Knowledge Trough Expatriate Nationals » (TOKTEN) et de formulation du descriptif d'un nouveau programme, par A. S. Fall

Ratha D. et Shaw W.

2007 South-South migration and remittances, World Bank working paper n°102

Tall S.M.

1994 Les investissements immobiliers à Dakar des émigrants sénégalais

Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

2002a « Le secteur informel dans les principales agglomérations de sept Etats membres de l'UEMOA : Performances, insertion, perspectives » ; UEMOA, Afristat, Dial

2002b « L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans la principale agglomération de sept pays de l'UEMOA : Premier résultats de l'enquête emploi 2001-2002 » ; UEMOA, Afristat, Dial

2003 Traité modifié de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

Vincon S.

1996/97 Rapport N° 255 : PJJ, adopté par l'AN, autorisant l'approbation de la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Sénégal relative à la circulation et au séjour des personnes ; Commission des affaires étrangères, France

ANNEXE I : Statistiques

Tableau 6 : Proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté nationale, 2001-2007 (%)

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
National	57,1	57,8	55,8	54,0	50,6	49,5	47,3
Rural	65,2	-	-	-	62,2	-	60,4
Urbain	45,7	-	-	-	40,0	-	33,0

Source : Estimations de l'ANSD à partir de l'ESAM II de 2001

Tableau 7 : Ratio d'écart de pauvreté au niveau des individus et part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale, 2001-2005 (%)

Années	2001	2005
Ratio d'écart de pauvreté au niveau des individus	14,3	10,8
Part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale	6,5	6,2

Source : Estimation de l'ANSD à partir de l'ESAM II de 2001

Tableau 8 : Les ratios filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire, 2000-2006 (%)

Niveau scolaire / Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Primaire	0,86	0,88	0,90	0,92	0,95	0,96	0,98
Secondaire	0,65	0,66	0,67	0,69	0,72	0,75	0,76

Source : Estimations de l'Institut de la statistique de l'UNESCO

Tableau 9 : Quelques indices de l'indicateur du développement humain, 2005

Indicateur	Valeurs
Indicateur du développement humain	0,499
Indice de l'espérance de vie	0,622
Indice d'éducation	0,394
Indice du PIB	0,482

Source : PNUD, 2008

Tableau 10 : Population sénégalaise par sexe, 2004-2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Population totale	10 605 066	10 901 004	11 205 793	11 519 229	11 841 123	12 171 265
Femmes	5 408 584	5 559 512	5 714 954	5 874 807	6 038 973	6 207 345
Hommes	5 196 482	5 341 492	5 490 839	5 644 422	5 802 150	5 963 920

Source : ANSD 2004, Projection de la population de 2004-2009

Tableau 11 : Population sénégalaise par âge et par sexe, 2002

Groupes d'âge	Sexe				Total		Rapport de masculinité
	Hommes		Femmes		Effectifs	%	
	Effectifs	%	Effectifs	%			
0-9	1 473 605	30,4	1 431 136	28,6	2 904 741	29,5	103,0
10-19	1 225 258	25,3	1 274 817	25,4	2 500 075	25,4	96,1
20-29	804 011	16,6	860 376	17,2	1 664 387	16,9	93,4
30-39	503 549	10,4	577 116	11,5	1 080 665	11	87,3
40-49	354 177	7,3	374 055	7,5	728 232	7,4	94,7
50-59	223 087	4,6	225 530	4,5	448 617	4,6	98,9
60-69	145 123	3,0	146 455	2,9	291 578	3,0	99,1
70-79	84 775	1,7	83 775	1,7	168 550	1,7	101,2
80-89	25 408	0,5	25 328	0,5	50 736	0,5	100,3
90 et+	7 126	0,1	10 631	0,2	17 757	0,2	67,0
Total	4 846 119	100	5 009 219	100	9 855 338	100	96,7

Source : ANSD, 2006 ; à partir du RGPH 2002

Tableau 12 : Indicateurs démographiques

Indicateurs	Valeur	Année
Densité de la population totale	60 hbts/ km ²	2008
Densité de population à Dakar	5 300 hbts/ km ²	2008
Taux d'urbanisation (par sexe et par âge)	40,7 %	2002
Taux de croissance démographique (national)	2,46 %	1988-2002
Indice synthétique de fécondité	5,3 %	2005
Taux de mortalité	9,4 %	2006

Sources : Calculs de l'auteur à partir des projections de l'ANSD de 2008 ; ANSD, 2005b

Tableau 13 : Indicateurs économiques, 2002-2008

Indicateurs	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Taux de croissance réel (%) (i)	0,7	6,7	5,8	5,3	2,1	5,0	5,4
Taux d'inflation (%) (i)	2,3	0,0	0,5	1,7	2,1	5,9	4,1
Taux d'investissement (%) (i)	17,2	22,3	22,3	25,2	25,2	25,4	25,1
Taux de formation brute de capital fixe FBCF (%) (i)	24,8	21,5	22,5	22,4	22,7	23,1	22,9
Taux de pression fiscale (%) (i)	16,9	17,1	17,4	18,6	19,2	19,5	19,7
Taux d'épargne intérieure (%) (i)	6,8	10,2	9,7	10,7	7,6	8,0	8,3
publique (%)	6,0	5,8	6,2	6,3	3,6	6,2	6,5
privée (%)	0,8	4,4	3,4	4,4	4,0	1,9	1,8
Taux d'épargne nationale (%) (i)	11,2	15,9	15,9	18,4	16,1	16,2	15,7

PIB au prix du marché (en milliards de FCFA) (i)	3 717,6	3 986,4	4 233,9	4 563,3	4 802,2	5 340,0	5 778,1
PIB réel (milliards de dollars E.-U.) (iv)	-	-	-	-	-	11,169	12,602
Taux de croissance du PIB réel (prix constants) (%) (iv)	-	-	-	-	-	4,8	3,7
PIB par tête (en milliers de FCFA) (i) (en dollars E.-U.) (iv)	373,4	393,6	400,8	421,8	433,1	469,8 902,0	496,0 993,0
Taux de croissance (%) (ii)							
Secteur secondaire				-3,8			
- Industries	-	-	-	-14,8	-	-	-
- BTP	-	-	-	13,0	-	-	-
Secteur primaire (agriculture, élevage, etc.)	-	-	-	10,4	-	-	-
Secteur tertiaire (services, commerces)	-	-	-	5,3	-	-	-
Dettes publiques (en milliards de dollars E.-U.) (iii)	-	-	-	-	-	2,7	-
Taux de croissance de la dette publique (%) (iii)	-	-	-	-	-	24,5	-
Service de la dette par rapport aux exportations de biens et services (%) (iii)	-	-	-	-	-	-	5,0

Sources : (i) MEF, 2009 ; (ii) MEF, 2007c ; (iii) CNPE, 2008 ; (iv) FMI - World Economic Outlook Database, 2007

Tableau 14: Investissements directs étrangers (IDE)

Flux d'IDE au Sénégal (millions de dollars E.-U.)	2004	2005	2006	Rang mondial (*) 2006
Investissements directs étrangers (IDE)	77	45	58	128/141

Source : CNUCED, 2008

Note : (*) Rang mondial = Indicateur de performance des flux d'IDE entrants. Il est calculé par la CNUCED en fonction des flux entrants dans un pays et de la taille de son économie, selon un ratio entre la part du pays dans les flux entrants et sa part dans le PIB au niveau mondial.

Tableau 15: Résumé de l'IDE au Sénégal (en millions de dollars E.-U.)

Indicateurs	entrant	sortant
1. Flux IDE, 2002-2005 (moyenne annuelle)	65,4	19,9
2. Flux IDE en pourcentage du PIB, 2002-2005 (moyenne annuelle)	4,0	1,2
3. Stock IDE, 2005	1 125,9	193,3
4. Stock IDE en pourcentage du PIB, 2005 (%)	13,5	2,3

Source : CNUCED, IDE/TNC database

Tableau 16: Principaux indicateurs sur le commerce, 2004-2006 (%)

Indicateurs	2004	2005	2006
Part du commerce extérieur dans le PIB	69,3	69,0	69,2
Part des importations dans le PIB	41,5	41,6	42,0
Part des exportations dans le PIB	27,8	27,3	27,2
Croissance des importations	5,9	1,9	4,4
Croissance des exportations	3,6	3,1	3,4

Source : Banque mondiale, 2007

Tableau 17 : Importations et exportations, 2000-2004 (milliards FCFA)

Postes	2000	2001	2002	2003	2004
Balance des biens	-296,7	-311,8	-378	-470	-521,1
Exportations (Free on Board – FOB)	654,9	735,3	743,4	730,5	797,4
Importations (Free on Board – FOB)	951,6	1 047,1	1 121,4	1 200,5	1 318,5

Source : DPS / MEF, 2006

Tableau 18 : Importations et exportations de biens et services, par pays de provenance/destination, 2003 (milliards FCFA)

Fournisseurs (Pays)	Importations de biens et services		Exportations de biens et services	
	Effectif	%	Effectif	%
UE	622,7	46,5	99,9	13,1
UEMOA	52,2	3,9	235,7	30,9
Reste du monde	677,6	50,6	427,1	56,0
Total	1 339,1	100	762,7	100

Source : Ministère du Commerce du Sénégal, 2004

Tableau 19 : Population active occupée au Sénégal, 2002-2006

	2002	2003	2004	2005	2006
Population active occupée ^(a) (en milliers de personnes)	3 232	3 301	3 406	3 519	3 623
Taux de croissance ^(b) (%)		2,13	3,18	3,32	2,96

Source : ANSD, Notes d'Analyse des Comptes nationaux 2004 – 2006

Notes : (a) Population active occupée est constituée de personnes en âge de travailler ayant effectivement un emploi au cours des 12 derniers mois. (b) Taux de croissance = (année en cours – année précédente) / année précédente x 100.

Tableau 20 : Taux de chômage à Dakar par sexe et par âge, 2002

	10-29 ans	30-49 ans	50 ans et plus	Total
Hommes	11,5	8,3	8,8	9,9
Femmes	18,5	12,2	3,7	14,1
Total	14,4	10,0	6,7	11,7

Source : ANSD, 2005a

Tableau 21 : Chômage par milieu de résidence et par niveau d'instruction, 2002 (%)

Milieu de résidence	Niveau d'instruction	Occupé (%)	Chômeur (%)	Taux de chômage
Urbain	Primaire	28,7	5,8	16,8
	Secondaire	34,9	9,0	20,5
	Supérieur	58,1	8,2	8,2
	Total	32,7	7,0	17,6
Rural	Primaire	21,9	2,4	9,9
	Secondaire	35,0	4,9	12,3
	Supérieur	57,5	7,2	11,1
	Total	24,8	2,9	10,5
Ensemble	Primaire	25,9	4,4	14,5
	Secondaire	34,9	8,2	19,0
	Supérieur	58,0	8,0	12,1
	Total	30,0	5,6	15,7

Source : ANSD, 2006

Note : Ces estimations incluent les des personnes âgées de plus de 12 ans et scolarisées dans l'enseignement formel

Tableau 22 : Salaires mensuels des travailleurs à Dakar par profil, 2002 (valeur médiane en milliers de FCFA)

		Secteur formel	Secteur informel
	Total	100,6	34
Secteur	Primaire	93,9	106
	Industrie	110,4	40
	Commerce	-	26
	Services	91,1	37
Type d'entreprise	Entreprise individuelle	-	32
	Petite entreprise	85,8	40
	Grande entreprise	105,2	-
Structure majoritaire dans le capital	National	97,6	-
	Etranger	169,1	-
	Total	100	32
Age	Moins de 21 ans	30	13
	Entre 21 et 40 ans	90	35
	Plus de 40 ans	134,4	42
Expérience dans l'entreprise	Moins de 5 ans	87,5	25,3
	Entre 5 et 10 ans	100	33
	Plus de 10 ans	125,3	47

Education	Non scolarisé	80	28
	Primaire	71	35
	Secondaire	95	37
	Supérieur	190	49
Sexe	Homme	97,6	40,5
	Femme	127,1	22
Type de travail	Permanent	115	34
	Temporaire	60	20
Position	Patron	-	174
	Travailleur indépendant	-	9
	Salarié	-	35,6
	Apprenti payé	-	20
	Aide familiale	-	0
	Associé	-	26,5

Source : Calculs de la Banque mondiale à partir des données d'enquêtes 1-2-3 et ICA, 2002

Note : Le salaire mensuel par travailleur au niveau de la firme a été obtenu en divisant les frais de personnel mensuels totaux (salaires, primes et avantages) par le nombre de travailleurs. Le salaire mensuel perçu par le travailleur comprend le salaire direct, les primes et les avantages. Pour le secteur informel, le salaire des patrons, travailleurs à compte propre et associés correspond à l'Excédent brut d'exploitation de l'entreprise (qu'ils se partagent en cas d'existence d'associés dans l'entreprise informelle).

Tableau 23 : Niveaux d'alphabétisation et de scolarisation, 2002-2004

Indicateurs	Valeur	Période
Taux d'alphabétisation (%)	59,2	2002 (i)
Femmes	50,7	2002 (ii)
Hommes	68,4	2002 (i)
Ratio d'inscription net dans l'enseignement primaire	75,8	2003 (ii)
Filles	72,3	2003 (ii)
Garçons	79,3	2003 (ii)
Ratio d'inscription net dans l'enseignement secondaire 1 ^{er} cycle (%)	28	2004 (iii)
Ratio d'inscription net dans l'enseignement secondaire 2 nd cycle (%)	11	2004 (iii)
Nombre d'étudiants au supérieur (pour 100 000 habitants)	470	2004 (iii)
Ratio enseignant/élève	1 : 44	2004 (iii)

Source : (i) ANSD, 2006

(ii) Ministère de l'Éducation du Sénégal, 2003

(iii) UNESCO, Rapport Dakar +7, Education Pour Tous en Afrique 2007

Tableau 24 : Evolution des effectifs des immigrés au Sénégal, 1976-2005

	1976	1988	1993	2001	2002	2005
Etrangers/ Immigrants internationaux	119 000 (i)	122 340 (ii)	121 321 (iii)	126 054 (iv)	204 682 (v)	220 208 (vi)

Sources : (i) Nombre d'étrangers (RGPH, 1976)
(ii) Nombre d'étrangers (RGPH, 1988)
(iii) Nombre d'étrangers (EMUS, 1993)
(iv) Nombre d'immigrants internationaux (ESAM II, 2001)
(v) Nombre d'immigrants internationaux (RGPH III, 2002)
(vi) Nombre d'immigrants internationaux (DPNU, 2009)

Tableau 25 : Répartition de la population totale selon la nationalité, 2001

Nationalité	Total	%
Nationalité sénégalaise	10 299 154	98,8
Autres Africains	100 805	1,0
Autres étrangers	25 249	0,2
Total	10 425 208	100

Source : ANSD, 2004

Tableau 26 : Immigrants internationaux au Sénégal, 1995-2010

Indicateurs	1995	2000	2005	2010 (est.)
Nombre d'immigrants internationaux (au milieu de l'année)	290 700	231 015	220 208	210 061
Femmes	147 603	117 592	112 371	107 462
Hommes	143 097	113 423	107 837	102 599
Pourcentage des immigrants internationaux par rapport à la population (%)	3,4	2,3	2,0	1,6
Pourcentage des femmes immigrantes par rapport aux migrants internationaux (%)	50,8	50,9	51,0	51,2
		1995-2000	2000-2005	2005-2010
Taux de croissance du stock de migrants (%)	-	-4,6	-1,0	-0,9

Source : DPNU, 2009

Tableau 27 : Répartition des étrangers au Sénégal selon le niveau d'instruction, 2001

Niveau d'instruction	Effectif	%
Aucune instruction	54 573	55,5
Maternelle	162	0,2
Primaire	22 745	23,1
Secondaire	11 474	11,7
Enseignements techniques et professionnels	2 468	2,5
Supérieur général	4 928	5,0
Autre	124	0,1
Non disponible	1 787	1,8
Total	98 261	100

Source : ANSD, 2004

Tableau 28 : Répartition des étrangers au Sénégal selon l'activité actuelle, 2001

Activité actuelle	Effectif	%
Occupés	48 473	55,9
Chômeurs	9 672	11,2
Etude/formation	8 326	9,6
Personne au foyer	7 036	8,1
Trop jeune/âgé	7 946	9,2
Autre	2 194	2,5
Non disponible	3 039	3,5
Total	86 686	100

Source : ANSD, 2004

Tableau 29 : Répartition des étrangers au Sénégal selon le secteur d'activité/activité actuelle, 2001

Secteur d'activité/activité actuelle	Effectif	%
Gouvernement	711	1,5
Secteur parapublic	459	0,9
Société privée	5 550	11,4
Activités libérales	41 187	85,0
Non disponible	566	1,2
Total	48 473	100

Source : ANSD, 2004

Tableau 30 : Répartition des étrangers au Sénégal selon la branche d'activité/activité actuelle, 2001

Branche d'activité/activité actuelle	Effectif	%
Agriculture/Elevage	12 775	26,4
Mines/Carrières	326	0,7
Production/Transformation	7 450	15,4
Construction	206	0,4
Transport	1 993	4,1
Commerce	16 590	34,2
Services	5 292	10,9
Education/santé	1 356	2,8
Administration	203	0,4
Autre	2 282	4,7
Total	48 473	100

Source : ANSD, 2004

Tableau 31 : Répartition des étrangers arrivés récemment au Sénégal selon la raison d'installation dans la localité, 2001

Raison installation dans la localité	Effectif	%
Raisons professionnelles/mutation	7 953	12,2
Meilleures opportunités économiques	10 004	15,3
Terres disponibles	2 782	4,3
Mariages	8 694	13,3
Autres raisons familiales	24 871	38,1
Etudes/Formation	4 454	6,8
Santé	768	1,2
Autre	5 682	8,7
Total	65 208	100

Source : ANSD, 2004

Tableau 32 : Demandeurs d'asile au Sénégal, 2000-2007

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Algérie	-	-	-	1	-	-	-	-
Angola	3	6	1	-	-	2	-	-
Benin	1	2	-	-	-	2	1	-
Burkina Faso	-	1	-	-	1	-	-	-
Burundi	2	5	2	-	13	2	-	1
Cameroun	2	2	15	6	7	-	-	1
Comores	1	-	1	-	1	-	-	-
Congo	41	45	47	14	38	8	15	5
Côte d'Ivoire	2	12	25	117	91	181	43	29
Cuba	-	-	-	-	-	-	1	-
Ethiopie	1	2	-	-	-	-	1	-
Gabon	-	-	1	-	-	-	-	-
Gambie	21	8	5	7	20	9	13	16
Ghana	1	6	1	-	-	-	-	-
Guinée	4	21	13	19	22	25	10	9
Guinée-Bissau	42	46	17	5	3	-	-	1
Inde	-	3	2	-	-	-	1	-
Irak	2	-	1	-	-	-	-	-
Liberia	53	35	51	62	114	59	21	30
Mali	-	-	-	-	-	-	-	1
Mauritanie	69	180	-	104	-	5	4	16
Népal	-	-	-	-	-	-	-	3
Niger	-	-	-	-	-	-	6	-
Nigeria	53	177	51	18	10	8	-	6
Pakistan	4	9	-	-	-	-	-	-
RCA	-	-	19	9	16	2	6	-
RDC	60	63	64	69	46	30	6	12
Rwanda	11	26	31	5	3	2	11	1
Sierra Leone	257	241	77	67	34	117	41	48
Somalie	2	1	3	-	-	-	-	-
Soudan	2	2	-	2	-	1	2	1
Sri Lanka	7	9	52	2	8	6	8	19
Tanzanie	-	-	1	-	-	-	-	-
Tchad	5	16	7	4	3	9	6	1
Togo	8	7	6	10	16	31	66	3
Zambie	2	-	-	-	-	-	-	-
Autres	1	33	1	1	1	-	-	-
Total	657	958	494	522	447	499	262	203

Source : HCR, 2008

Tableau 33 : Arrivées de touristes aux frontières nationales par nationalité, 2004-2006

Pays	2004	2005	2006	% 2006
AFRIQUE	209 226	265 113	429 955	49,6
Afrique du Nord	5 597	5 935	6 271	0,7
Maroc	3 784	4 108	4 582	0,5
Tunisie	1 813	1 827	1 689	0,2
Afrique de l'Ouest	191 215	244 156	346 375	40,0
Gambie	47 732	70 294	109 617	12,7
Guinée	40 908	43 274	40 996	4,7
Côte d'Ivoire	17 249	17 677	-	0,0
Mali	36 443	45 303	41 622	4,8
Mauritanie	34 044	37 417	44 781	5,2
Guinée-Bissau	8 554	24 199	109 359	12,6
Burkina Faso	6 285	5 992	-	-
Autres pays d'Afrique	12 414	15 022	77 309	8,9
AMERIQUE	24 686	26 274	25 921	3,0
Etats-Unis	20 316	21 869	25 921	3,0
Autres pays d'Amérique	4 370	4 405	-	-
EUROPE	348 852	392 767	323 721	37,4
Europe du Sud	30 594	34 519	28 283	3,3
Italie	16 363	17 901	14 570	1,7
Espagne	14 231	16 618	13 713	1,6
Europe de l'Ouest	293 003	329 289	272 268	31,4
France	255 048	287 454	232 043	26,8
Allemagne	12 795	14 193	9 027	1,0
Benelux	25 160	27 642	31 198	3,6
Autres pays d'Europe	25 255	28 959	23 170	2,7
AUTRES	83 852	85 335	86 557	10,0
Total	666 616	769 489	866 154	100

Source : OMT, 2008

Tableau 34 : Arrivées de touristes dans les hôtels et établissements similaires par nationalité, 2000-2006

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
AFRIQUE	96 834	77 623	86 037	85 664	89 660	87 565	106 396
AMERIQUE	13 192	10 683	9 536	10 025	12 431	13 989	14 684
Canada	900	819	923	1 158	1 605	2 272	1 795
Etats-Unis	12 017	9 180	8 241	8 518	10 422	11 080	12 404
Autres pays d'Amérique	275	684	372	349	404	637	485
ASIE ET PACIFIQUE	2 669	2 208	1 864	2 273	3 705	3 837	3 846
EUROPE	274 035	301 087	322 631	252 568	242 944	274 439	271 231
Europe de l'Est et Centrale	507	433	410	532	995	2 334	1 989
Europe du Nord	5 319	4 795	5 745	4 512	5 083	6 061	8 312
Danemark	199	330	167	639	298	374	496
Finlande	160	165	159	119	136	390	409
Norvège	163	144	152	415	219	257	515
Suède	264	364	195	276	338	660	1 310
Royaume-Uni	4 533	3 792	5 072	3 063	4 092	4 380	5 582
Europe du Sud	35 429	40 410	44 122	23 470	24 557	28 663	32 855
Italie	13 923	15 616	19 496	9 279	9 413	11 493	13 705
Portugal	892	1 295	1 402	1 511	1 729	1 817	2 129
Espagne	20 614	23 499	23 224	12 680	13 415	15 353	17 021
Europe de l'Ouest	218 635	241 479	255 057	207 955	198 782	224 420	218 774
France	193 135	209 641	230 088	181 470	172 878	191 580	184 376
Allemagne	8 199	10 847	8 458	7 985	8 374	9 615	8 708
Suisse	2 068	2 205	883	1 475	1 370	1 513	1 794
Benelux	15 233	18 786	15 628	17 025	16 160	21 712	23 896
Autres pays d'Europe	14 145	13 970	17 297	16 099	13 527	12 961	9 301
MOYEN-ORIENT	988	915	994	1 253	1 672	1 467	1 882
AUTRES	1 715	3 738	5 763	1 756	13 078	5 268	7 788
Total	389 433	396 254	426 825	353 539	363 490	386 565	405 827

Source : OMT, 2008

Tableau 35 : Emigrants, nés à l'étrangers, enregistré dans les principaux pays d'accueil européens, 1999-2007

Pays d'accueil	Effectif
Espagne (données padron 01/01/2006)	31 507
Italie (résidents étrangers officiels 31/12/2005)	57 101
France (population née à l'étranger recensée en 1999)	53 859
Royaume-Uni (nés à l'étranger, recensement 2001)	723
Portugal (nés à l'étranger, recensement 2001)	631
Pays-Bas (nés à l'étranger, estimations 2007)	816
Total	144 637

Source : *www.ine.es* (Espagne), *www.istat.it* (Italie), *www.ined.fr* (France), *OCDE* (Royaume-Uni et Portugal), *www.cbs.nl* (Pays Bas).

Tableau 36 : Répartition du flux des émigrants de la période 1997-2001 selon leur âge en 2001

Groupes d'âge	Effectif	%
< de 15 ans	6 608	3,9
15-34 ans	114 573	67,8
35-54 ans	44 406	26,3
55-74 ans	2 642	1,6
75 ans et plus	106	0,1
Nd	618	0,4
Total	168 953	100

Source : ANSD, 2004

Tableau 37: Répartition du flux des émigrants de la période 1997-2001 selon la destination

Destination de l'émigré	Effectif	%
UEMOA (sans Sénégal)	23 131	13,8
Benin	810	0,5
Burkina Faso	1 105	0,7
Côte d'Ivoire	11 216	6,6
Guinée-Bissau	5 380	3,2
Mali	4 054	2,4
Niger	106	0,1
Togo	461	0,3
Autres pays africains	50 833	30,1
Europe	77 715	46,0
Etats-Unis/Canada	12 632	7,5
Autres pays	4 227	2,5
Ne sait pas	309	0,2
Non disponible	107	0,1
Total	168 953	100

Source : ANSD, 2004

Tableau 38 : Répartition du flux des émigrants de la période 1997- 2001 selon le sexe

Sexe	Effectif	%
Hommes	142 138	84,2
Femmes	26 716	15,8
Total	168 953	100

Source : ANSD, 2004

Tableau 39 : Répartition des flux d'émigrants de la période 1997-2001 selon la raison principale du départ

Raisons	Effectif	%
Raisons professionnelles/Mutation	12 113	7,2
Manque de travail	53 557	31,7
Emploi trouvé	48 967	29,0
Mariage	11 634	6,9
Autres raisons familiales	10 285	6,1
Etudes/Formation	17 354	10,3
Santé	930	0,6
Calamités/Sinistres/Sécheresse	52	0,0
Autres	13 783	8,2
Nd	277	0,2
Total	168 953	100

Source : ANSD, 2004

Tableau 40 : Nombre de ménages sénégalais avec/sans émigrants, 2001

Ménages sans/avec émigrants internationaux	Effectif	%
Ménages sans migrant	320 414	30,1
Ménages avec migrant	743 188	69,9
Total ménages	1 063 602	100

Source : ANSD, 2004

Tableau 41 : Répartition du flux des émigrants de la période 1997-2001 selon l'occupation principale avant le départ

Occupation principale	Effectif	(%)
Occupés	77 577	45,9
Chômeurs	49 002	29,0
Elèves/Étudiants	24 031	14,2
Personnes au foyer	11 222	6,6
Autres inactifs	7 121	4,2
Total	168 953	100

Source : ANSD, 2004

Tableau 42 : Population réfugiée originaire du Sénégal, 2000-2007

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
AFRIQUE	10 803	8 259	11 593	7 870	7 870	7 874	14 403	15 039
Benin	-	-	-	-	-	-	2	2
Botswana	-	-	-	-	-	1	1	1
RCA	18	18	18	-	-	-	-	-
Tchad	-	18	18	-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	-	-	-	-	-	-	-	1
Gabon	1	1	-	-	-	-	-	-
Gambie	4 230	889	4 230	548	548	548	6 946	7 546
Guinée-Bissau	6 554	7 332	7 322	7 317	7 317	7 320	7 454	7 488
Afrique du Sud	-	1	4	4	4	4	-	1
Togo	-	-	1	1	1	1	-	-
AMERIQUE	199	200	218	202	243	307	445	517
Canada	58	45	42	46	50	74	98	149
Etats-Unis	109	124	145	114	128	167	280	301
Equateur	-	-	-	-	-	-	1	1
Trinidad et Tobago	-	-	-	-	-	-	-	2
Argentine	32	31	31	42	65	66	66	64
EUROPE	85	99	258	279	219	488	313	336
Autriche	1	1	1	1	2	1	1	-
Belgique	9	4	3	4	4	3	6	11
Bulgarie	1	1	1	1	1	1	1	1
République tchèque	-	1	1	2	2	2	2	2
Finlande	2	3	3	2	2	1	1	1
France	45	61	81	101	120	132	138	148
Allemagne	-	-	140	148	61	311	122	103
Hongrie	1	2	2	2	3	9	9	9
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	1
Italie	2	2	2	2	2	5	5	36
Pays-Bas	6	4	3	3	5	5	7	6
Norvège	-	-	-	-	-	1	1	-
Pologne	-	-	-	-	2	2	4	4
Roumanie	-	-	-	-	1	3	3	3
Espagne	4	3	3	3	3	2	2	2
Suède	11	10	10	6	6	5	5	-
Suisse	2	6	7	3	3	3	3	3
Ukraine	1	1	1	1	1	1	1	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	1	1	2	6
AUTRE (Australie)	1	1	-	-	-	2	2	4
Total	11 088	8 559	12 069	8 351	8 332	8 671	15 163	15 896

Source : HCR, 2008

Tableau 43 : Demandeurs d'asile d'origine sénégalaise, 2000-2007

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
AFRIQUE	160	7863	78	68	753	263	499	89
Algérie	-	-	-	-	-	-	-	2
Angola	-	-	-	-	-	-	10	-
Benin	-	-	-	-	-	-	2	-
Burkina Faso	-	-	1	-	-	-	-	-
Tchad	-	-	-	1	-	-	-	-
Congo	-	5	2	7	-	2	2	-
Côte d'Ivoire	-	-	-	2	-	-	-	2
Egypte	-	1	-	1	-	-	-	-
Gambie	-	-	-	-	600	-	-	-
Ghana	-	-	-	-	1	-	-	-
Guinée-Bissau	-	7 792	2	7	-	6	315	1
Kenya	-	-	-	-	1	-	-	-
Mauritanie	-	-	-	-	-	-	-	1
Maroc	-	-	1	-	-	2	4	-
Niger	1	-	-	-	-	-	-	-
Afrique du Sud	159	65	70	50	150	252	166	82
Togo	-	-	1	-	1	-	-	-
Tunisie	-	-	1	-	-	1	-	1
AMERIQUE	78	76	130	129	121	140	258	297
Argentine	17	21	26	13	16	59	151	161
Brésil	-	-	10	-	5	2	2	7
Canada	21	17	33	23	34	25	30	15
Equateur	-	-	-	-	-	-	1	-
Mexique	-	-	-	-	-	-	1	1
Trinidad et Tobago	-	-	-	-	-	-	-	4
Etats-Unis	40	38	61	93	66	54	73	109
ASIE	-	2	-	1	7	-	6	1
Chine, Hong Kong SAR	-	-	-	-	1	-	-	-
Israël	-	2	-	-	2	-	4	1
Malaisie	-	-	-	-	-	-	2	-
Pakistan	-	-	-	-	4	-	-	-
Thaïlande	-	-	-	1	-	-	-	-

EUROPE	454	589	659	520	370	266	247	542
Autriche	13	30	59	39	14	21	8	8
Belgique	17	12	-	15	17	15	6	21
Bulgarie	-	-	-	-	2	-	-	-
Chypre	-	-	-	-	-	11	-	1
République tchèque	3	5	15	6	3	6	10	3
Danemark	7	3	1	-	4	2	2	2
Finlande	-	1	2	5	-	1	2	2
France	316	442	491	324	169	100	59	62
Allemagne	21	28	27	18	14	12	12	15
Grèce	-	-	5	3	1	7	66	219
Hongrie	7	4	1	22	1	1	1	8
Irlande	-	-	-	-	3	-	1	1
Italie	12	20	-	-	26	13	-	67
Luxembourg	-	-	-	5	6	1	-	1
Malte	-	-	1	-	1	-	1	3
Pays-Bas	22	13	9	5	2	2	3	10
Norvège	-	-	6	5	2	1	4	3
Pologne	7	3	2	1	1	1	1	6
Portugal	1	2	1	1	2	2	1	1
Roumanie	-	-	1	-	2	1	2	-
Serbie	-	-	-	-	-	-	-	1
Slovaquie	-	3	1	16	15	2	-	-
Slovénie	-	-	-	-	-	1	-	-
Espagne	10	8	8	7	38	12	25	49
Suède	1	2	5	4	3	4	5	16
Suisse	17	12	24	14	14	35	23	27
Turquie	-	-	-	-	-	-	-	1
Ukraine	-	1	-	-	-	-	-	-
AUTRE (Australie)	-	5	6	-	-	-	-	-
Total	692	8 535	873	718	1 251	669	1 010	929

Source : HCR, 2008

Tableau 44 : Les étudiants sénégalais à l'étranger, 2000-2006

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Allemagne	237	247	238	243	256	254	-
Arabie saoudite	-	-	-	86	61	86	71
Australie	1	-	2	-	1	1	-
Autriche	10	6	1	2	4	-	9
Belgique	127	125	141	102	-	-	4
Brésil	-	-	1	4	2	-	-
Cameroun	-	-	-	-	1	-	-
Canada	-	-	-	-	-	339	-
Chypre	-	1	1	1	-	1	-
Congo	-	-	-	-	6	-	-
Costa Rica	-	-	-	-	-	-	1
Cuba	-	-	12	2	6	6	15
Danemark	1	1	-	2	1	1	1
Espagne	17	8	6	14	4	1	4
Etats-Unis	653	635	809	774	805	757	690
Finlande	3	2	1	1	1	1	-
France	4 079	5 114	6 123	7 978	8 329	8 766	9 399
Gambie	11	-	-	-	-	-	-
Grèce	-	-	-	-	-	-	1
Inde	3	1	-	-	-	-	-
Irlande	-	1	-	-	-	-	-
Italie	26	32	25	40	53	63	77
Japon	20	24	25	24	27	25	22
Jordanie	4	-	-	5	6	6	9
Liechtenstein	-	-	-	-	2	-	3
Lituanie	-	-	-	-	1	-	-
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	6
Malaisie	-	-	5	5	4	21	-
Maroc	-	-	-	364	435	530	472
Mauritanie	-	-	-	7	-	-	-
Moldavie	-	6	3	1	-	-	-
Nouvelle-Zélande	-	-	-	-	1	1	-
Norvège	2	3	4	5	3	3	3
Oman	-	-	-	-	-	-	6
Pays-Bas	1	2	4	3	4	4	2
Pologne	-	-	-	-	4	10	10

Portugal	-	-	1	3	3	4	-
Qatar	-	-	-	-	-	-	-
République de Corée	-	-	-	-	1	1	2
République tchèque	6	6	3	2	2	4	3
Roumanie	-	-	1	2	2	1	1
Royaume-Uni	22	26	26	30	39	33	38
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Slovaquie	-	-	3	-	-	2	-
Suède	2	4	6	5	-	-	-
Suisse	20	120	158	211	244	251	207
Turquie	6	7	6	5	4	6	7
Total	5 251	6 371	7 605	9 921	10 312	11 178	11 063

Source : UNESCO, 2008

Tableau 45 : Sénégalais en situation irrégulière appréhendés et Sénégalais expulsés dans les 27 pays de l'UE, 2006-2007

Pays	Sénégalais appréhendés		Sénégalais expulsés	
	2006	2007	2006	2007
Belgique	48	32	21	17
Bulgarie	1	2	1	3
Rep. tchèque	4	7	0	1
Danemark	2	8	9	22
Allemagne	20	28	13	7
Estonie	0	0	0	0
Irlande	nd	nd	nd	nd
Grèce	6	12	0	2
Espagne	16 224	3 984	5 357	2 820
France	537	656	251	366
Italie	2 702	3 094	164	147
Chypre	0	1	2	0
Lettonie	0	0	0	0
Lituanie	0	0	0	0
Luxembourg	nd	nd	nd	nd
Hongrie	0	1	0	0
Malte	2	19	0	0
Pays-Bas	12	25	7	nd
Autriche	27	26	6	13
Pologne	0	4	0	1

Portugal	180	562	5	2
Roumanie	3	4	0	1
Slovénie	0	0	0	0
Slovaquie	0	0	0	0
Finlande	2	2	0	2
Suède	5	16	3	3
Royaume-Uni	nd	nd	nd	nd
Total EU 27	19 775	8 483	5 839	3 407

Source : CIREFI, 2008

Tableau 46 : Régularité d'envois d'argent des émigrés selon la région de résidence, 2001

Région d'accueil	Oui de façon régulière		Oui de façon irrégulière		Pas d'envois		Total
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
UEMOA	5 120	22,1	8 766	37,9	9 244	40,0	23 131
Autres pays africains	14 087	27,7	19 185	37,7	17 561	34,5	50 833
Europe	43 278	55,7	19 504	25,1	14 933	19,2	77 715
Etats-Unis et Canada	6 061	48,0	3 930	31,1	2 642	20,9	12 632
Autres	1 885	44,6	759	17,9	1 583	37,5	4 227
Total	70 432	41,8	52 143	30,9	45 963	27,3	168 538

Source : ANSD, 2004

Note : La régularité d'envoi d'argent se réfère à une fréquence régulière quel que soit le temps d'espace (1 fois par mois, tous les deux mois, tous les trois mois, etc.) ; Les pourcentages inclus se réfèrent au total de la région concernée.

Tableau 47 : Montant total des transferts de fonds reçus des émigrants, 2005-2007 (en millions de FCFA)

Région / pays	Transferts classiques (i)				Transferts rapides (ii)			
	2005	2006	2007	%(2007)	2005	2006	2007	%(2007)
UEMOA	179 606	222 797	181 935	8,8	18 754	18 490	37 817	7,0
Bénin	5 483	6 322	15 760	0,8	1 538	1 526	3 149	0,6
Burkina Faso	12 574	14 649	14 721	0,7	1 753	1 913	1 827	0,3
Côte d'Ivoire	90 107	122 965	52 975	2,6	7 444	7 125	21 029	3,9
Guinée-Bissau	254	1 379	6 126	0,3	424	568	1 583	0,3
Mali	61 795	66 572	55 161	2,7	5 880	5 648	8 051	1,5
Niger	2 378	4 439	24 628	1,2	662	662	771	0,1
Togo	7 015	6 472	12 564	0,6	1 053	1 048	1 408	0,3
Union européenne	621 169	751 208	1 059 252	51,2	177 732	247 309	281 749	51,8
France	296 038	310 265	423 633	20,5	68 826	100 392	64 749	11,9

Espagne	3 479	14 190	40 867	2,0	-	36 832	69 728	12,8
Italie	4 783	47 725	67 486	3,3	-	87 257	142 763	26,2
Etats-Unis	188 193	198 821	150 506	7,3	27 301	49 070	42 028	7,7
Chine	-	-	-	-	52	170	243	0,04
Autres	432 343	378 176	677 316	32,7	154 337	126 920	182 088	33,5
Total	1 421 311	1 551 002	2 069 009	100	378 176	441 959	543 925	100

Source : BCEAO, 2008

Notes : Ces données sont issues du système bancaire local :

- (i) les transferts classiques portent sur toutes les opérations, en particulier le règlement des opérations sur biens et services ;
(ii) les transferts rapides concernent pour l'essentiel les envois de fonds des travailleurs migrants.

Tableau 48 : Dépôts des immigrés au Sénégal, 2005-2007

	2005	2006	2007
Dépôts des immigrés (en millions de FCFA)	144 222	155 267	172 777
Accroissements des dépôts (%)	-	7,7	11,3

Source : BCEAO, 2008

Tableau 49 : Transferts classiques de la Poste (mandats et virements), 2005-2007 (en millions de FCFA)

	Reçus			Emis		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Mandats	10 325	7 339	6 378	2 031	1 470	1 445
Virements	67	nd	nd	427	nd	nd
Total	10 392	7 339	6 378	2 458	1 470	1 445

Source : BCEAO, 2008

Note : ces données sont issues des mandats ordinaires et des virements sur les comptes chèques de la poste, venant de l'extérieur.

Tableau 50 : Indicateurs sur les transferts rapides reçus, 2005-2007

	2005	2006	2007
Total des transferts rapides reçus en millions de FCFA (i)	378 176	441 959	543 925
Rapport transferts/PIB (%) (ii)	9,1	10,3	12

Source : (i) Calculs à partir du Ministère de l'Economie et des Finances, Sénégal, 2008 ; en millions de FCFA.

(ii) Calculs à partir du montant des transferts rapides reçus et le montant du PIB réel annuel.

Tableau 51: Estimation des dépenses par tête et par milieu de résidence, 2001 (en FCFA)

Région	Ménages sans transferts	Ménages avec transferts	Ecart en pourcentage
Dakar	269 580	525 687	+95,0
Autres villes	187 182	305 453	+63,2
Rural	145 724	154 340	+5,9
National	197 643	315 936	+59,9

Source : Calculs de Diagne et Diane à partir des données de l'ESAM II, DPEE, Ministère de l'Economie et des Finances, 2007.

Notes : Toutes les valeurs sont en Francs CFA. L'équation de dépenses par tête estimée pour les ménages sans migrant a servi pour l'estimation des dépenses par tête sans transfert. Le sous-échantillon de la ville de Dakar compte 195 ménages. Les autres villes sont composées de 125 ménages et le milieu rural comporte 245 ménages.

Tableau 52 : Nombre d'associations des Sénégalais de l'extérieur, 2008

Pays	Nombre	Pays	Nombre
AFRIQUE	198	AMERIQUE	59
Afrique du Sud	7	Brésil	6
Algérie	2	Canada	5
Burkina Faso	3	Etats-Unis	48
Cameroun	4	ASIE	15
Cap-Vert	1	Arabie saoudite	8
Côte d'Ivoire	60	Emirats arabes unis	2
Egypte	3	Inde	1
Ethiopie	1	Japon	2
Gabon	25	Koweït	1
Gambie	32	Qatar	1
Guinée-Bissau	7	EUROPE	469
Guinée	3	Allemagne	20
Libye	10	Autriche	1
Madagascar	1	Belgique	6
Mali	7	Espagne	49
Maroc	2	France	298
Mauritanie	12	Grande-Bretagne	7
Niger	1	Italie	72
Nigeria	9	Pologne	3
Togo	3	Portugal	6
Tunisie	3	République tchèque	1
Zambie	2	Russie	3
		Suisse	3
		Total	741

Source : Ministère des Sénégalais de l'extérieur, de l'Artisanat et du Tourisme, 2008

ANNEXE II : Aperçu de la migration interne

Les mouvements internes¹² de la population au Sénégal ont changé la répartition démographique. Ces migrations sont essentiellement motivées par la quête de meilleures conditions de vie et de travail. Les pôles d'attraction sont les zones urbaines, la région de Dakar en premier lieu. Selon le rapport de l'ESAM II de 2001, sur les 2 333 420 habitants de Dakar, 877 330, soit 37,6 %, s'y sont installés depuis moins d'un an. Cela représente, par rapport à l'ensemble du pays, un migrant sur trois vivant à Dakar (33 %) (ANSD, ESAM II, 2001). Le rapport fait remarquer que l'exode rural n'est pas la principale cause du surpeuplement de Dakar, qui connaît également une migration d'origine urbaine, en provenance des communes de l'intérieur du pays.

Le tableau ci-dessous donne le niveau d'attraction des milieux urbain et rural. On peut constater que 1 466 798 personnes ont migré du milieu rural vers le milieu urbain. Par ailleurs, l'analyse révèle que les raisons évoquées par les enquêtés ne traduisent pas réellement les motivations de ces derniers. En effet, plus de la moitié des migrants (51 %) ont dit migrer pour des raisons familiales autres que le mariage. Le mariage a été évoqué comme motif par 20 % des migrants. Paradoxalement, les meilleures opportunités sur place et les raisons professionnelles ont représenté respectivement 8,9 % et 5,8 %. L'accès à de meilleures opportunités concerne plus d'hommes que de femmes : 15,6 % des hommes contre 4 % des femmes; et 10,7 % des hommes ont évoqué des raisons professionnelles, contre 2 % des femmes.

Tableau 53 : Intensité des échanges migratoires entre milieux, 2001

Milieu de résidence	Nombre d'immigrants internes	%	Nombre d'émigrants internes	%	Solde migratoire	Migration totale	%
Milieu urbain	1 466 798	53,2	1 281 045	46,5	185 753	2 747 843	49,8
Dakar urbain	877 330	31,8	720 466	26,2	156 864	1 597 796	29,0
Autres villes	589 468	21,4	560 579	20,3	28 889	1 150 047	20,8
Milieu rural	1 290 913	46,8	1 476 666	53,5	- 185 753	2 767 579	50,2
Ensemble	2 757 711	100	2 757 711	100	-	5 515 422	100

Source : ANSD, ESAM II, 2001

Selon une étude récente, ce sont les parents issus des zones agricoles qui, compte tenu des difficultés qu'ils rencontrent en saison sèche, pousseraient

¹² Un migrant interne est un individu qui a changé de localité à l'intérieur du pays depuis au moins six mois selon l'EMUS et le RGPH et un an pour l'ESAM.

leurs enfants à chercher du travail en ville (OIT, 2007). Malgré les difficultés et la précarité du travail, les jeunes en exode prennent goût aux facilités et au cadre de vie en ville par rapport à la campagne.

ANNEXE III :Aperçu des sources nationales de données migratoires

Sources nationales	Année de réalisation	Institution(s) Réalisation, Financement	Ministères ou structures de tutelle
Recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH)	1988, 1988 et 2002	ANSD, Appui technique et financier : UNFPA, Banque mondiale, USAID	Ministère de l'Economie et des Finances
Enquête sénégalaise auprès des ménages 2ème édition (ESAM II)	2001-2002	ANSD, Appui technique et financier : WB - Banque mondiale, AFDS	Ministère de l'Economie et des Finances
Enquête sur la migration et l'urbanisation au Sénégal (EMUS) de 1992-93	1992-1993	REMUAO, ANSD, Appui technique : CERPOD Soutien financier : ACDI	Ministère de l'Economie et des Finances
Enquête nationale sur le travail des enfants au Sénégal (ENTES)	2007	ANSD, Financement : Bureau international du travail (BIT), Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC/OIT)	Système des Nations Unies; Ministère de l'Economie et des Finances
Enquête sur les migrations entre l'Afrique et l'Europe (MAFE-Sénégal)	2007-2010	Participation : INED (France), IPDSR/UCAD, FIERI (Italie), UPF (France), ENDA Tiers Monde, CSSSE, et l'appui logistique de l'ANSD Financement : FSP/MAE (France), INED (France), Conseil régional d'Ile-de-France (à travers le « programme PICRI » et l'attribution d'une bourse post-doctorale), CEPED (France), Agence nationale de la recherche (France)	Ministère de l'Enseignement secondaire, des Centres universitaires régionaux (CUR) et des universités ; Société civile Ministère de l'Economie et des Finances
Enquêtes sur la mobilité transnationale des jeunes en Afrique de l'Ouest	2008	IFAN, IRD, Plan international sous la direction de Mme Rabbia-Bekkar Lacoste	Ministère de l'Enseignement secondaire, des Centres universitaires régionaux (CUR) et des universités IRD, le REMIGRAF- IFAN et WARO-Plan international
Enquête déterminant de l'émigration internationale au Sénégal (DEMIS)	1997-1998	IRD, ANSD	Ministère de l'Economie et des Finances
Système d'information pour la gestion efficace des migrations – SIGEM	2007		Ministère de la Jeunesse, 2007

Recensement des Sénégalais de l'extérieur, en projet	Projet en cours*	-	Ministère des Sénégalais de l'extérieur
Répertoire des associations sénégalaises de l'extérieur	2007	-	Ministère des Sénégalais de l'extérieur, OIM)
Répertoire des Associations des Sénégalais de l'extérieur - zones Afrique, Asie, Europe, Amérique	2007	MIDA Sénégal, Direction des affaires sociales	Organisation internationale pour les migrations Ministère des Sénégalais de l'extérieur, de l'Artisanat et du Tourisme
Base de données de l'expertise sénégalaise expatriée	2001-2007	Programme TOKTEN	Ministère des Affaires Etrangères
Liste des enfants victimes de la traite (enfants de nationalités sénégalaise, malienne, bissau-guinéenne, mauritanienne)	2007	-	Ministère de la Famille, de la Solidarité nationale, de l'Entreprenariat féminin et de la micro finance (MFEF)
Base de données multisectorielles	2008	Observatoire économique de la CCIAD	-
Base de données des indicateurs de migration et cartographie des acteurs sur les migrations de l'IFAN	2008	IFAN	UCAD
Répertoire des acteurs de la société civile	2008	CONGAD	CONGAD

* La méthodologie du recensement des Sénégalais de l'extérieur envisagé consiste à collecter l'information suivant trois approches :

- a) Les enregistrements volontaires des migrants à partir d'un site web et une campagne de sensibilisation sur les résultats attendus du recensement. Le site est en construction.
- b) L'exploitation des registres consulaires auprès des ambassades et consulats du Sénégal à l'extérieur. Les registres des consulats sont manuels et sont périodiquement transférés au Ministère des Affaires Etrangères. Ces informations ne sont pas accessibles pour l'instant.
- c) Le dénombrement des Sénégalais de l'extérieur appartenant à des associations (741 associations sénégalaises ont été dénombrées actuellement).

Un recensement pilote a été réalisé en Gambie et au Mali. Les données sur le dénombrement des Sénégalais en Gambie et au Mali sont disponibles sous forme de questionnaires remplis, mais ces questionnaires n'ont pas fait l'objet d'une saisie informatique. Le Ministère est confronté à des difficultés d'exploitation des fiches consulaires. Le système de collecte n'est pas informatisé ; les fiches stockées au Ministère des Affaires Etrangères.

17 route des Morillons 1211 Genève 19, Suisse
Tél : +41 22 717 91 11 • Télécopie : +41 22 798 61 50
Courrier électronique : hq@iom.int • Internet : <http://www.iom.int>